



PLAN ^{DU} CŒUR

DE LA CAPITALE NATIONALE DU CANADA

Volume II | Juin 2026



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL COMMISSION

Canada

Commission de la capitale nationale
40, rue Elgin, pièce 202, Ottawa (Ontario) K1P 1C7
Plan du cœur de la capitale nationale du Canada : Volume II
Numéro de catalogue : W93-120/2025F-PDF
ISBN : 978-0-660-77410-7
Courriel : info@ncc-ccn.ca | Télécopieur : 613-239-5063
Téléphone : 613-239-5000 | Ligne sans frais : 1-800-465-1867
ATS : 613-239-5090 | ATS sans frais : 1-866-661-3530
À moins d’indications contraires, toutes les photographies et les illustrations utilisées dans ce plan sont la propriété de la Commission de la capitale nationale.
À moins d’indications contraires, les photographies utilisées dans ce document illustrent les conditions actuelles.
Afin de réduire les incidences environnementales de ce document, un nombre limité d’exemplaires imprimés a été produit. En remplacement, on peut télécharger le plan en format PDF à l’adresse suivante : www.ccn-ncc.gc.ca.

V2	TEL QU'APPROUVÉ PAR LE CA DE LA CCN, AVEC RÉVISIONS ET MESURES D'ACCESSIBILITÉ FINALES	2026-07-09
V1	POUR APPROBATION DU CA	2026-06-23
VERSION	DESCRIPTION	DATE

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3	
1 Mise en œuvre	5	
1.1 Compétence et rôles	5	
1.2 Partenariats et mobilisation des intervenants	6	
1.3 Cadre de mise en œuvre	7	
1.4 Ressources pour la mise en œuvre	8	
Conclusion	8	
2 Plans de démonstration et politiques	10	
Secteurs	10	
Politiques	11	
Plans de démonstration	11	
Sous-secteurs	11	
S1. Centre d’Ottawa	12	
S1.1 Nord de la rue Wellington	14	
S1.2 Boulevard de la Confédération	21	
S1.3 Sud de la rue Wellington	23	
S2. Plaines LeBreton et aqueducs	26	
S2.1 Les plaines LeBreton	28	
S2.2 Les terrains riverains	31	
S2.3 Le plateau et la vallée de la rue Commissioner	33	
S3. Les Chaudières et les îles	35	
S3.1 Île Victoria	37	
S3.2 Chutes des Chaudières et île Albert	39	
S3.3 De la rue Eddy au pont du Portage	40	
S4. Ruisseau de la Brasserie	42	
S4.1 Terrains riverains	44	
S4.2 Corridor du ruisseau	46	
S4.3 Corridor Saint-Joseph/Rapibus	48	
S5. Du Pic au Musée	50	
S5.1 Secteur riverain	52	
S5.2 Boulevard de la Confédération	55	
S5.3 Place du Portage	56	
S6. Parc Jacques-Cartier	58	
S6.1 Pont Alexandra	60	
S6.2 Parc Jacques-Cartier Sud	62	
S6.3 210 Laurier-Site du monastère	65	
S6.4 Parc Jacques-Cartier Nord	67	
S7. Sentier de l’Île	70	
S7.1 Corridor du sentier de l’Île	72	
S7.2 Boulevard Sacré-Cœur	73	
S7.3 Allumettières-Montclair	74	
S7.4 Corridor autoroutier	76	
S8. Centre-ville de Gatineau	77	
S8.1 Secteur du centre-ville	79	
S8.2 Parc Fontaine	80	
S8.3 Boulevard des Allumettières	81	
S8.4 Quartier-du-Musée	82	
S9. Promenade Sussex et chutes Rideau	83	
S9.1 Boulevard de la Confédération et résidences	85	
S9.2 Chutes Rideau	87	
S9.3 Rivière Rideau	89	
S10. Promenade Sussex et marché By	92	
S10.1 Terrains riverains	94	
S10.2 Promenade Sussex et marché By	96	
S10.3 Avenue King Edward et pont Macdonald-Cartier	98	
S10.4 Rue Nicholas	99	
S11. Canal Rideau	100	
S11.1 Vallée d’accès	102	
S11.2 Rideau–Sussex	105	
S11.3 Zone de la place du canal	106	
S11.4 Zone du pont de l’avenue Laurier	109	
3 Suivi, rapports et adaptation	112	
3.1 Cadre de suivi	112	
3.2 Rapports et reddition de comptes	114	
3.3 Adaptation au fil du temps	114	
4 Annexes	115	
Glossaire	116	
Remerciements	118	

INTRODUCTION

Objectifs du volume II

Le Plan du cœur de la capitale comprend deux volumes. Le présent document, complément du volume I du Plan du cœur de la capitale approuvé par le conseil d'administration de la Commission de la capitale nationale (CCN) en juin 2025, en poursuit les orientations. Le volume II encadre le lancement et l'approbation des projets en énonçant clairement, pour chaque secteur, les occasions et les critères, dans le respect de la vision et du concept établis dans le volume I.

Utilisation prévue

À titre de document de référence, le volume II s'adresse aux urbanistes, à l'équipe de conception et aux décideurs. Il expose, pour chaque secteur, des politiques et des concepts visant à concrétiser la vision du cœur de la capitale. Un cadre de mise en œuvre y est également établi, les politiques et les plans de démonstration venant illustrer l'orientation stratégique globale, tout en demeurant adaptés à l'évolution des besoins et des critères de conception. Il constituera ainsi un outil pour la CCN et ses partenaires fédéraux et municipaux, favorisant la collaboration, éclairant la prise de décisions, orientant la planification des travaux à venir et assurant l'harmonisation avec la vision à long terme du cœur de la capitale. Soucieuse de cohérence d'ensemble, l'approche du volume II vise également à faire en sorte que les projets particuliers reflètent l'identité de la capitale du Canada et les objectifs d'aménagement.

Lien avec le volume I

Le volume I du Plan du cœur de la capitale présente la vision, les thèmes, les grandes orientations, les couches conceptuelles ainsi que les principales recommandations. La vision, les thèmes et les trois grandes orientations établissent un cadre général qui s'applique à l'ensemble du cœur de la capitale. Le concept définit les configurations spatiales globales du cœur de la capitale, tandis que les principales recommandations proposent des orientations générales pour chaque secteur.

En résumé, le volume I énonce la vision, et le volume II la met en œuvre au moyen de politiques et de plans de secteur détaillés.

Portée du volume II

Le volume II est plus détaillé que le volume I. Même si les politiques et orientations générales continuent de s'appliquer, les politiques sectorielles en précisent certains aspects, ajoutent des orientations et prévoient des exceptions. Le volume II définit, pour chaque site, des recommandations portant sur l'utilisation du sol, la conception urbaine et l'aménagement du territoire.



1

MISE EN ŒUVRE

1 MISE EN ŒUVRE

Le Plan du cœur de la capitale est un plan directeur exhaustif qui établit une vision ambitieuse à long terme pour les 25 prochaines années et par la suite. Le volume II a pour objet d’inspirer et de guider la planification des projets ainsi que la prise de décisions pour des sites et des secteurs précis. Il recense des occasions audacieuses et transformatrices appelant la participation de multiples partenaires, notamment le gouvernement fédéral et les administrations municipales. Certaines idées sont ambitieuses et nécessiteront des analyses plus poussées, ainsi que des discussions et des décisions futures de la part des partenaires et des autorités responsables. Le fait qu’elles soient présentées dans ce document ne signifie pas qu’elles seront immédiatement approuvées, financées ou mises en œuvre. La CCN collaborera étroitement avec ses partenaires afin de faire avancer ce plan, d’établir les priorités communes et d’en appuyer la mise en œuvre, dans le respect des rôles, des responsabilités et des compétences de chaque partie.

Le volume II fournit un cadre d’action coordonnée entre la CCN, les municipalités, les institutions fédérales et les partenaires du secteur privé. Il encadre la mise en œuvre à l’aide d’initiatives déployées à court et à long terme et constitue un outil pratique pour les chefs de projet, les divisions de la CCN et les organismes externes. En tant qu’outil de travail, le plan doit rester souple et s’adapter à l’évolution des priorités, des occasions et des conditions.

1.1 Compétence et rôles

Le gouvernement fédéral et les municipalités se partagent les responsabilités du cœur de la capitale. La réussite de la mise en œuvre repose sur des rôles clairement définis et bien coordonnés.

Le mandat de la CCN porte principalement sur l’aménagement, la conservation et l’amélioration de la région de la capitale nationale, notamment au moyen de plans d’utilisation du sol et d’aménagement urbain, de l’approbation et de la réalisation de projets sur ses terrains, ainsi que de l’intendance de terrains et de biens fédéraux, afin d’assurer la prise en compte des intérêts fédéraux et des symboles nationaux dans la capitale. Ce travail est réalisé en collaboration avec la Ville d’Ottawa et la Ville de Gatineau, dont les plans d’utilisation du sol, les règlements de zonage, les réseaux de mobilité et les décisions en matière d’infrastructure régissent une grande partie du tissu urbain environnant. Leurs cadres de planification déterminent directement les modalités de mise en œuvre du Plan du cœur de la capitale, et la CCN poursuivra sa collaboration avec les deux villes pour en garantir l’harmonisation.

Des ministères et organismes fédéraux, tels que Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC), Parcs Canada et le Secrétariat du Conseil du Trésor, participent également à la mise en œuvre. Les politiques, les responsabilités en matière de gestion des actifs et les programmes d’immobilisations de ces partenaires ont une incidence sur les secteurs fédéraux et influencent la coordination des améliorations apportées au domaine public. La CCN collaborera avec ces partenaires pour que les investissements fédéraux contribuent à la réalisation de la vision d’ensemble du cœur de la capitale.

Dans un souci de clarté et de cohérence des rapports, la CCN définit trois catégories de leadership de projet. Ces catégories définissent la manière dont les projets sont repérés dès les premières étapes, intégrés au Programme pluriannuel des immobilisations (PPI) de la CCN et coordonnés avec les partenaires :

1 Projets de la CCN

Initiatives relevant directement de la compétence de la CCN, notamment les projets réalisés sur les terres fédérales et les études de planification dirigées par la CCN. La CCN est responsable de la définition de la portée, de la conception, des consultations et de la mise en œuvre; ces initiatives sont ensuite priorisées et budgétisées dans le cadre du PPI. La CCN est chargée de faire avancer les travaux de faisabilité, d’obtenir les approbations et d’assurer la coordination avec les partenaires, au besoin.

2 Projets externes

Initiatives menées par d’autres instances ou organismes, pour lesquelles la CCN intervient en amont, examine la conception et l’harmonise avec la vision du cœur de la capitale. Ces projets sont portés à l’attention de la CCN dès les premières étapes afin qu’elle puisse orienter la portée, la conception et les conditions d’interface. L’initiation, le financement et la mise en œuvre des projets ne relèvent pas de la CCN; néanmoins, elle fournit des conseils, accorde les approbations fédérales, s’il y a lieu, et assure la coordination des interfaces du domaine public.

3 Projets de partenariat

Initiatives exigeant un leadership concerté et des investissements communs lorsque les mandats se recoupent et que des ententes officielles ou des structures de gouvernance s’imposent. La CCN travaille avec des partenaires afin de définir les rôles, le partage des coûts, les responsabilités en matière de conception et les mécanismes de prise de décisions. Ces projets sont recensés dès les premières étapes en vue de leur examen dans le cadre du PPI, et la CCN peut diriger ou codiriger les études de faisabilité, les analyses de rentabilisation et l’élaboration de cadres de partenariat.

En énonçant clairement son mandat et ses rôles de direction, la CCN jette les bases d’une collaboration transparente et d’une compréhension commune de l’évolution du cœur de la capitale au fil du temps. Ces catégories servent à établir les responsabilités en matière de direction, de financement et d’approbation, ainsi que le rôle de la CCN, de manière à assurer une mise en œuvre cohérente, réaliste et conforme à la vision à long terme.

1.2 Partenariats et mobilisation des intervenants



Principaux partenaires



Administrations municipales : La région de la capitale nationale regroupe 13 municipalités, dont les principales sont la Ville d'Ottawa et la Ville de Gatineau.



Gouvernement fédéral : SPAC, Parcs Canada, Patrimoine canadien, musées nationaux, galeries d'art et institutions culturelles.



Communautés autochtones : La CCN collabore avec les communautés autochtones de la région de la capitale nationale, en particulier la Nation algonquine.



Secteur privé : Promoteurs immobiliers, propriétaires fonciers, associations d'entreprises et associations d'amélioration des entreprises



Intervenants communautaires : Résidents et groupes de défense.

Dans le prolongement de cette clarification des rôles, la réussite de la mise en œuvre repose également sur une collaboration soutenue avec un large éventail de partenaires. Le cœur de la capitale prend forme sous l'action des administrations municipales, des institutions fédérales, des propriétaires fonciers privés, des organismes culturels et des groupes communautaires, qui contribuent chacun par leur expertise, leurs investissements et leur intendance. Le rôle de la CCN consiste à réunir, à coordonner et à collaborer afin d'appuyer des objectifs communs tout en faisant avancer la vision fédérale pour la capitale.

La CCN poursuivra sa collaboration avec ses partenaires municipaux, dont les cadres de planification, les décisions en matière d'infrastructure et les priorités communautaires contribuent à l'évolution du cœur de la capitale. Les partenaires fédéraux jouent un rôle central dans la gestion des sites fédéraux, des Cités, des biens patrimoniaux et des programmes destinés au public. Le secteur privé participe à la vitalité économique, au dynamisme du domaine public et à l'évolution des zones à usage mixte. Les intervenants communautaires apportent des perspectives essentielles touchant l'expérience vécue, l'expression culturelle, l'accessibilité et l'intendance à long terme. La CCN continuera également de renforcer ses relations avec les communautés autochtones, dans un esprit de respect et de réciprocité, et en favorisant la visibilité culturelle ainsi que le lien au territoire.

La mobilisation sera adaptée à la portée et à la nature de chaque initiative, depuis la coordination précoce des politiques jusqu'aux examens de conception de chaque projet et aux ententes de partenariat à long terme. À cette fin, des groupes de travail réguliers, des comités d'examen du design et des forums de discussions sur les politiques seront mis en place afin de favoriser une harmonisation précoce et une communication transparente.

1.3 Cadre de mise en œuvre

La présente section décrit le cadre visant à orienter la priorisation, l'échelonnement et la réalisation des projets menés par la CCN. Elle explique comment les énoncés d'intention et les politiques du plan se concrétisent, et précise le rôle des concepts directeurs et des conceptions provisoires dans la définition de la portée et la mise en œuvre des projets.

Typologie des projets à trois niveaux

Le cadre de mise en œuvre établit trois niveaux de projets en fonction de leur échelle, de leur potentiel de transformation et de leur complexité. Ces niveaux guident la CCN dans la détermination du niveau de leadership, de coordination et d'investissement requis. Ils ne servent pas à établir un échéancier; ils visent plutôt à préciser l'incidence relative et les besoins en ressources de chaque initiative.

Cette typologie élargie permet à la CCN de faire la distinction entre les investissements transformateurs, les travaux habilitants et l'entretien essentiel. Elle permet de préciser les priorités, de cerner des mesures à effet rapide et d'assurer que les ambitions à long terme s'appuient sur une intendance continue des actifs existants.



Niveau 1 : Les projets phares et catalyseurs regroupent des initiatives majeures et transformatrices, qu'il s'agisse de projets d'immobilisations dirigés par la CCN, d'infrastructures pilotées par des partenaires, de partenariats immobiliers ou de projets de secteurs multipartites. Le classement au niveau 1 désigne des projets nécessitant une coordination accrue, une conception de grande qualité et une harmonisation stratégique étroite. Il précise quels groupes de la CCN assurent la direction ou le soutien (planification, projets d'immobilisations, immobilier, design, exploitation) et comment chacun rend compte de sa contribution à la transformation du cœur de la capitale. Parmi les exemples, on compte d'importantes améliorations d'infrastructures, des transformations des berges et des projets du domaine public qui appuient les « grandes orientations » du plan.



Niveau 2 : Initiatives de projet structurantes ou de soutien qui préparent le terrain à des transformations de plus grande envergure ou répondent à des besoins particuliers du cœur de la capitale. Elles comprennent notamment la réfection de sentiers, l'accroissement du couvert forestier et des aménagements du domaine public. Dans bien des cas, leur mise en œuvre peut être assurée dans le cadre des mandats et des budgets actuels.



Niveau 3 : Projets d'entretien, de réhabilitation ou de renouvellement du cycle de vie nécessaires pour préserver la qualité, la sécurité et la fonctionnalité des actifs existants. Les initiatives de ce niveau visent à assurer le maintien en bon état des infrastructures critiques, des éléments du domaine public et des systèmes naturels, tout en appuyant la transformation à long terme. Par exemple, la réfection des surfaces des sentiers, les réparations de structures, la stabilisation des berges, les projets d'infrastructure des espaces bleus et verts et le renouvellement de la végétation à grande échelle.

La mise en œuvre par étapes se déroulera en trois phases :

Court terme (de 1 à 5 ans) :

Mesures à effet rapide, investissements fondamentaux et établissement précoce de partenariats. Les domaines d'intervention prioritaires comprennent la mise en place de structures de gouvernance, le lancement d'études prioritaires et l'avancement de travaux habilitants.

Moyen terme (de 5 à 10 ans) :

Réalisation de projets majeurs, harmonisation avec les cycles d'immobilisations des administrations municipales et fédérales ainsi que la mise en œuvre d'améliorations clés du domaine public et de la mobilité.

Long terme (plus de 10 ans) :

Transformations d'envergure exigeant un leadership soutenu, des investissements stratégiques et une coordination échelonnée en plusieurs phases.

1.4 Ressources pour la mise en œuvre

Afin d'assurer une mise en œuvre cohérente, la CCN accompagnera les équipes internes et les partenaires dans la gestion efficace des processus et leur harmonisation avec le Plan du cœur de la capitale.

Concepts directeurs et conceptions provisoires

Les concepts directeurs et les conceptions provisoires orienteront la portée et la conception des projets ainsi que le déroulement des phases et les modalités de mise en œuvre des principaux sites et corridors. Ces documents définissent l'intention spatiale et encadrent la contribution de chaque projet à un domaine public cohérent et de grande qualité, en appui à la transformation à long terme.

Collaboration itérative

La conception, l'initiation et la mise en œuvre des projets reposeront sur une collaboration itérative et non linéaire entre les services internes chargés de la planification, de la conception, de la construction, de l'immobilier, de la gestion de projet et de l'intendance. Cette approche favorise des mécanismes de rétroaction, des essais pilotes et une évolution adaptative de la conception, garantissant ainsi le respect des intentions de planification à long terme jusqu'à la réalisation.

Approbations et déterminations relatives à l'utilisation du sol

La CCN continuera de fournir des orientations claires et cohérentes concernant l'utilisation du sol, les attentes en matière de conception et les processus d'approbation. L'harmonisation avec les politiques applicables de la CCN et des instances fédérales et municipales favorisera une prise de décision cohérente et coordonnée.

Planification d'entreprise et budgétisation

Conformément aux Politiques administratives et marches à suivre pertinentes ainsi qu'aux exigences du gouvernement du Canada, la CCN établira périodiquement ses priorités dans le cadre du Plan d'entreprise et du budget. Les possibilités d'inclure des projets dans le cœur de la capitale seront soumises et évaluées dans le cadre du PPI. Il est possible que certains projets nécessitent des crédits supplémentaires dépassant les niveaux de base.

Mise en service

Afin d'assurer une mise en œuvre coordonnée et en temps opportun du Plan du cœur de la capitale, la CCN peut tenir à jour un plan de mise en œuvre recensant chaque projet phare, précisant les responsabilités et fixant des échéanciers à court, moyen et long terme. La mise en service permet d'assurer un suivi rigoureux en confirmant l'état de préparation des projets, en harmonisant les efforts des partenaires internes et externes et en intégrant les initiatives prioritaires aux cycles de planification de l'organisation. Grâce à un suivi régulier et à des validations continues, les projets phares du plan, les espaces publics, les améliorations des berges et les possibilités d'aménagement progresseront de façon structurée, responsable et transparente.

Mobilisation et structuration de partenariats

La CCN peut s'appuyer sur divers modèles de partenariat afin de faciliter la réalisation de projets. Elle peut notamment établir des processus clairs pour encadrer les partenariats, harmoniser les occasions avec les valeurs de la CCN et coordonner les processus d'appel d'offres, au besoin. Les partenariats seront conçus de manière à refléter les objectifs, les responsabilités et les avantages communs, afin d'assurer une collaboration ciblée et mutuellement avantageuse.



Conclusion

Dans le cadre du présent plan, la CCN confirme également son engagement à donner suite aux décisions convenues. La mise en œuvre repose sur des processus internes solides, une mobilisation précoce et continue des partenaires, et un suivi transparent des progrès. L'ensemble des efforts déployés contribueront à concrétiser la vision du plan : faire du cœur de la capitale nationale du Canada un milieu plus solidaire, dynamique et résilient.



2

PLANS DE DÉMONSTRATION ET POLITIQUES

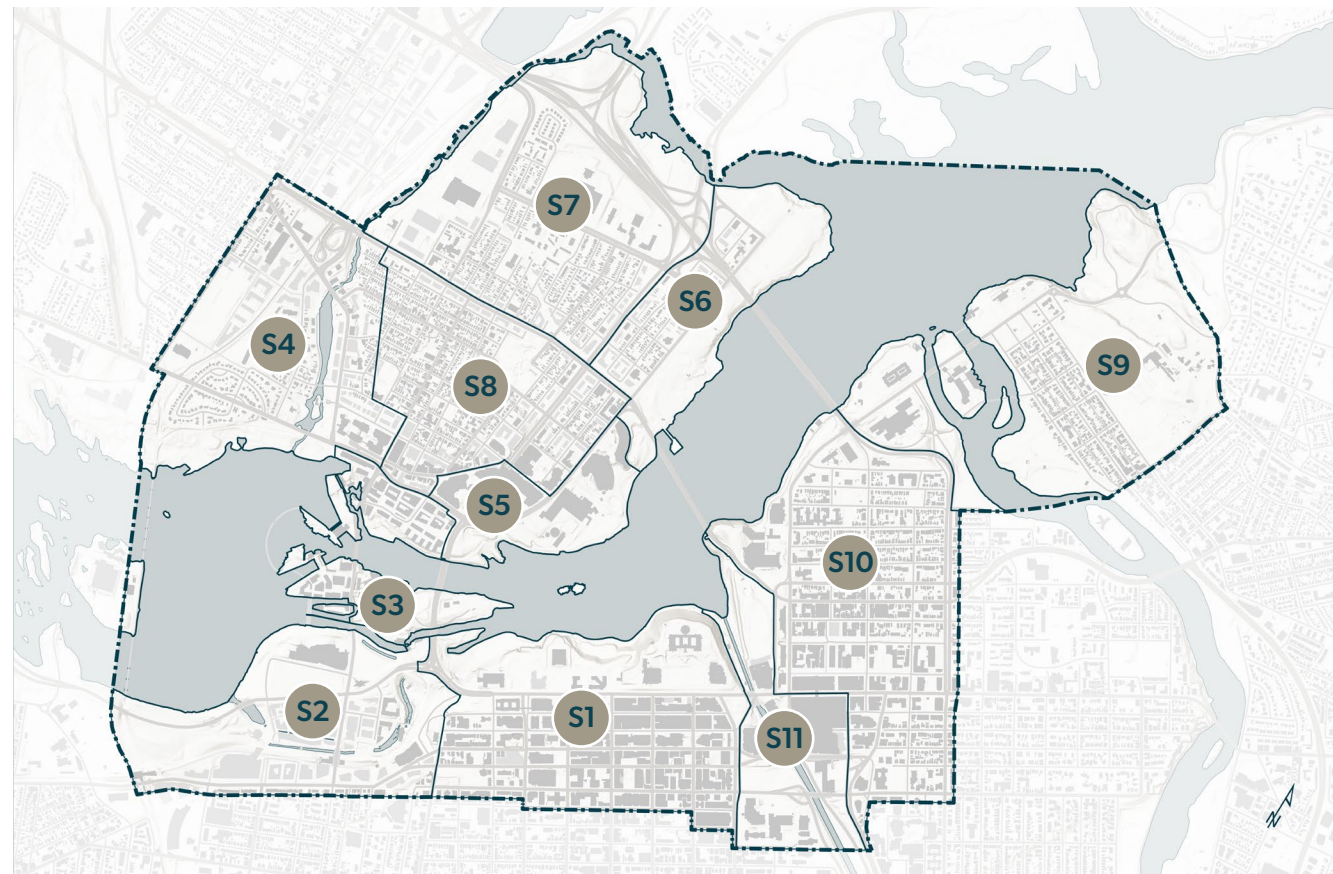
2 PLANS DE DÉMONSTRATION ET POLITIQUES

Ce chapitre présente les plans de démonstration et les politiques applicables aux 11 secteurs ciblés dans le volume II. Son objectif est de préciser et de renforcer la vision, le concept et les principales recommandations du Plan du cœur de la capitale 2025, tout en tenant compte des occasions et des critères propres à chaque secteur.

Secteurs

Ce chapitre reprend la même organisation par secteur que le volume I.

- | | | |
|--|--|--|
| S1 Centre d'Ottawa | S5 Le Pic au Musée canadien de l'histoire | S9 Section nord de la Promenade Sussex et chutes Rideau |
| S2 Plaines LeBreton et aqueducs | S6 Parc Jacques-Cartier | S10 Section sud de la Promenade Sussex et marché By |
| S3 Chaudière et les îles | S7 Sentier de l'Île | S11 Canal Rideau |
| S4 Ruisseau de la Brasserie | S8 Centre-ville de Gatineau | |



Politiques

Chaque plan de démonstration de secteur est accompagné de recommandations écrites qui en précisent l'intention et servent d'énoncés de politique officiels. Qu'ils relèvent de la CCN ou d'autres promoteurs, les projets et initiatives à venir seront examinés à la lumière des politiques et des diagrammes qui suivent.

Ces politiques s'interprètent en complément du volume I, dont les dispositions s'appliquent à l'ensemble des sites et des interventions. Les 11 secteurs présentés ci-après prévoient, pour chaque site, des restrictions, des ajouts ou des recommandations qui précisent les politiques du volume I. Combinées aux thèmes et aux politiques propres aux sites exposés dans la section suivante, elles définissent la politique applicable à chaque site. En l'absence de politiques propres aux sites dans le volume II, seules celles du volume I s'appliquent.

Plans de démonstration

Les plans de démonstration constituent des outils de visualisation essentiels qui illustrent l'évolution prévue de secteurs précis dans le temps. Les plans proposent une vision cohérente tenant compte de l'analyse des conditions existantes, des projets en cours à court terme et des interventions potentielles à long terme.

Les plans de démonstration servent de référence ou illustrent un scénario d'évolution envisageable. Ils contribuent à appuyer les discussions et à éclairer la prise de décisions. Ils permettent à l'équipe de conception et aux décideurs d'explorer et de modéliser différents scénarios, d'évaluer la faisabilité et les répercussions avant leur mise en œuvre. Ces plans illustrent l'application des concepts et des thèmes, tout en présentant les principales idées et recommandations à considérer pour certains sites. Ils ne prescrivent pas de conception précise ou unique. D'autres propositions et solutions de conception pourraient répondre tout aussi efficacement aux scénarios de référence présentés, voire les surpasser. Les futures équipes de conception et les décideurs ont la souplesse et la responsabilité d'interpréter ces plans, en vue d'élaborer des propositions conformes à l'intention et aux politiques du secteur. Toutefois, en cas de contradiction entre le présent plan et d'autres plans de la CCN, la disposition la plus prescriptive prévaut.

Sous-secteurs

À la suite des plans de démonstration et des politiques du Plan du cœur de la capitale, des études et des conceptions plus détaillées pourraient s'avérer nécessaires afin de confirmer les scénarios et de faire progresser la planification des projets. Ces démarches peuvent prendre la forme de plans directeurs, de concepts d'aménagement urbain, d'études de faisabilité ou de propositions d'aménagement.

- **Plans directeurs conceptuels** : Dans certains contextes particuliers (notamment les Cités parlementaire et judiciaire et les plaines LeBreton), l'élaboration de plans de sous-secteurs et de concepts directeurs plus détaillés peut s'avérer nécessaire afin de fournir des politiques, des lignes directrices et des propositions de conception plus approfondies. Ces plans s'inscrivent dans le cadre du Plan du cœur de la capitale; des efforts doivent donc être déployés pour harmoniser et rationaliser leurs orientations et leurs politiques, afin d'assurer la coordination entre les différentes échelles de planification du site.
- **Concepts provisoires** : Dans certains cas, la CCN ou ses partenaires peuvent élaborer des concepts provisoires pour des secteurs d'étude particuliers afin de préciser les options ou les scénarios privilégiés. Plusieurs options pourraient être élaborées conformément à l'intention et à l'esprit des plans de démonstration approuvés.
- **Projets réalisés** : Le Plan du cœur de la capitale sera mis en œuvre progressivement, au fil de la conception détaillée et de la réalisation des projets d'aménagement. Les dossiers des ouvrages finis permettront de suivre l'avancement du plan, de guider les travaux à venir et de faciliter les examens futurs.



S1. CENTRE D'OTTAWA

Contexte

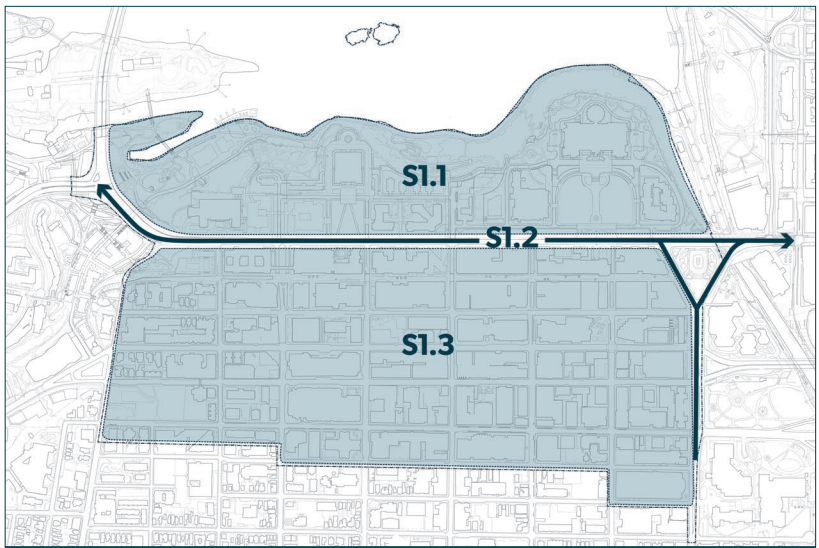
Le secteur du centre d'Ottawa comprend les campus de la Cité parlementaire et de la Cité judiciaire ainsi que le quartier central des affaires (QCA) du centre-ville d'Ottawa. En tant que cœur de la démocratie du pays, il soutient les fonctions législatives, exécutives et judiciaires essentielles tout en servant de quartier commercial vital et de plaque tournante du commerce régional. Les investissements fédéraux dans les transports en commun de haut niveau et les initiatives visant à augmenter l'offre de logements ont pour but de garantir un centre orienté vers les transports en commun, où il fait bon vivre et qui est bien connecté pour les résidents et les travailleurs. Bien que les interventions proposées soient spécifiquement conçues pour les terres fédérales, elles visent également à harmoniser les objectifs fédéraux et municipaux en favorisant une approche cohérente et coordonnée.



Monument commémoratif de guerre du Canada



Cour suprême du Canada



Les politiques de ce secteur devraient être examinées conjointement avec des références complémentaires sur la planification fédérale et municipale, en particulier celles qui concernent les domaines suivants :

- Vision et plan à long terme pour la Cité parlementaire (VPLT 2025 de SPAC)
- Plan du domaine public de la rue Sparks (2019, Ville d'Ottawa, CCN, SPAC).

Le secteur se caractérise par trois principaux domaines :

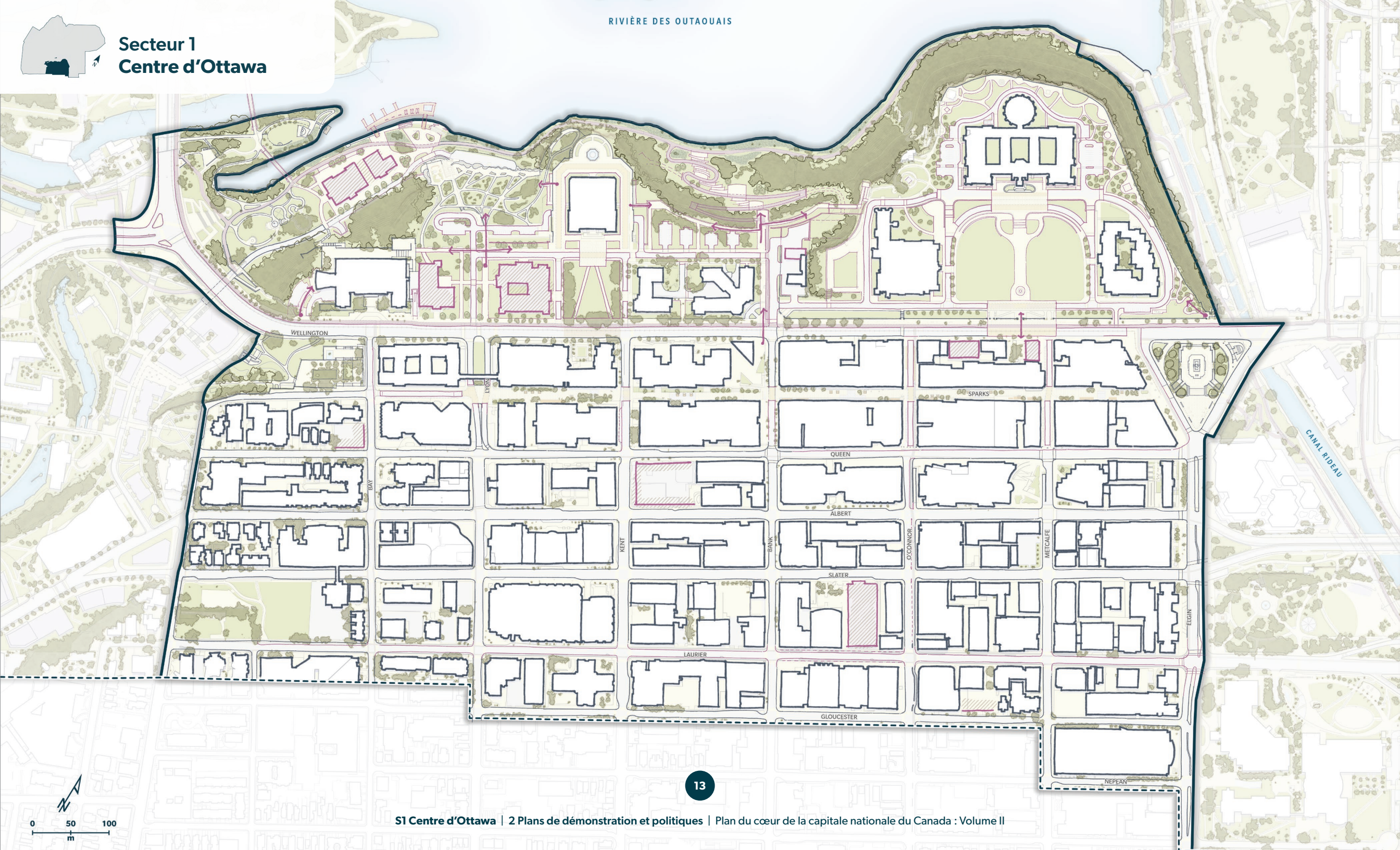
- **S1.1** Nord de Wellington : le paysage riverain, l'escarpement et le plateau;
- **S1.2** Boulevard de la Confédération : le corridor et les intersections de la rue Wellington;
- **S1.3** Sud de Wellington : les édifices de la rue Wellington et le quartier central des affaires.

Colline du Parlement



Secteur 1 Centre d'Ottawa

RIVIÈRE DES OUTAOUAIS



S1

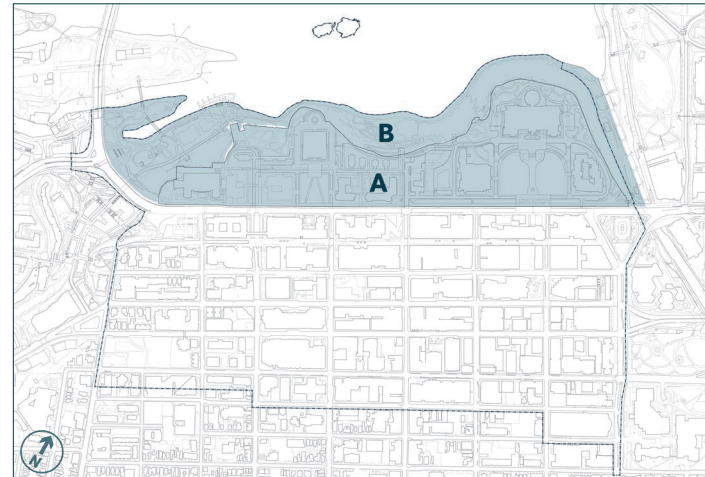
POLITIQUES ET RECOMMANDATIONS

Les interventions au sein de ce secteur s'harmoniseront et contribueront à l'atteinte d'au moins un des objectifs suivants :

- assurer la primauté des symboles nationaux et le bon fonctionnement de la Cité parlementaire, de la Cité judiciaire et d'autres fonctions fédérales
- créer un environnement cohésif d'espaces publics symboliques et de grande qualité
- accroître la diversité de l'offre résidentielle et commerciale du centre-ville

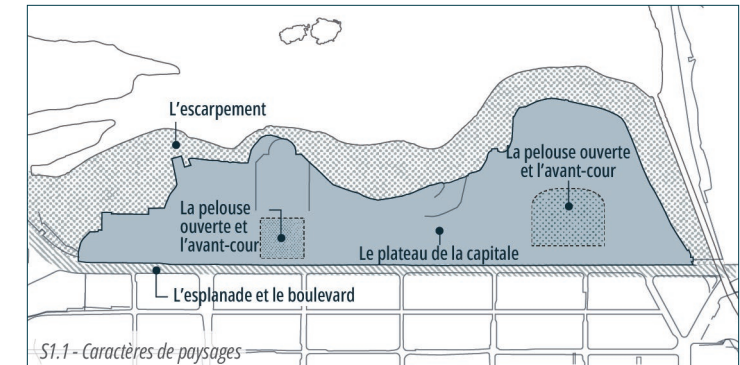
S1.1 Nord de la rue Wellington

La zone située au nord de Wellington est définie par le caractère unique de son paysage qui a évolué et s'est développé grâce à la réalisation des plans hérités.



A - Plateau de la capitale

B - Paysage riverain et escarpement



- Protéger et renforcer les qualités uniques de la Cité et de son environnement, notamment la composition des bâtiments autoportants dans le cercle, situés dans un paysage riverain à plus grande échelle.
- Respecter et renforcer les motifs paysagers établis depuis longtemps selon quatre types de caractères distincts, soit l'escarpement sauvage et les terres de la vallée (naturalisées et boisées), le plateau de la capitale (terrains de plaisance pittoresques et aménagés), la pelouse ouverte et l'avant-cour, et l'esplanade et le boulevard formels (ordonnés, linéaires et entretenus).

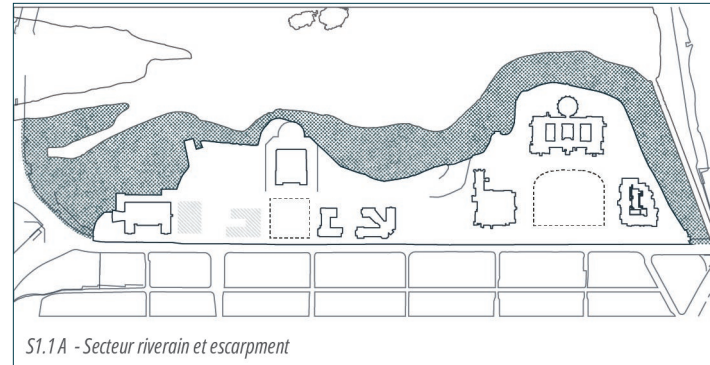
S1.1 Nord de Wellington

A Paysage riverain et escarpement

L'escarpement « sauvage » contribue à l'image pittoresque des bâtiments et des flèches qui s'élèvent majestueusement de la terre. C'est aussi l'un des rares vestiges visibles de l'histoire préurbaine de la région. Cette image doit être entretenue et renforcée.



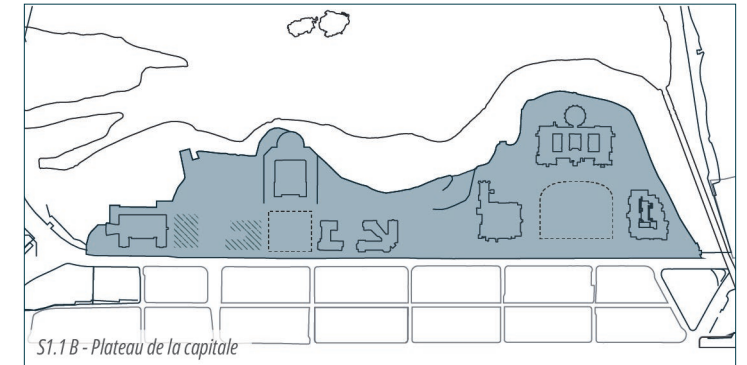
- i Accorder la priorité à la conservation de l'environnement et respecter la capacité des terres de l'escarpement pour promouvoir la biodiversité, stabiliser les pentes, protéger le rivage de la rivière des Outaouais et soutenir la santé globale du site.
 - a Réhabiliter le paysage de l'escarpement, notamment par des efforts de reboisement, afin de conserver son caractère sauvage et sa valeur pittoresque.
 - b Préserver les affleurements rocheux et les caractéristiques topographiques naturelles.
 - c Concevoir des interventions telles que des murs, des escaliers, des rampes et des éléments bâtis qui s'intègrent dans le cadre naturel, en minimisant les perturbations du paysage et en préservant l'intégrité écologique et visuelle de la zone.
 - d Le style de conception et les matériaux des futures interventions doivent correspondre aux références historiques existantes, dans la mesure du possible.



- ii Améliorer l'expérience des piétons et des visiteurs en aménageant des sentiers et des raccords aux sentiers pour accéder à la rivière.
 - a Créer un réseau piétonnier complet avec des infrastructures améliorées, des raccords à l'escarpement, et des routes et des chemins universellement accessibles entre le bord de la rivière et le plateau de la capitale afin d'améliorer l'accessibilité le long des bords de l'escarpement et des zones en terrasse.
 - b Concevoir des sentiers discrets et intégrés à travers les pentes de l'escarpement, apparaissant comme des insertions naturelles dans le paysage boisé.
- iii Conserver les ruines de la promenade des amoureux à des fins d'appréciation historique et en vue d'une éventuelle réhabilitation future.

B Plateau de la capitale

Le plateau de la capitale est défini par deux promontoires importants et symboliques, la triade parlementaire et la triade judiciaire, et comprend les terres depuis les bords du boulevard jusqu'à l'escarpement. Les terrains de ces institutions sont des lieux historiques d'importance nationale et comprennent des secteurs qui soutiennent les activités et les fonctions opérationnelles de la Cité parlementaire et de la Cité judiciaire.



- i Renforcer la structure de composition du plateau de la capitale sous la forme de deux promontoires et de triades de bâtiments afin de guider son évolution et sa gestion par le biais d'activités de conservation et d'initiatives ou d'ajouts futurs.
 - a Maintenir et renforcer le concept de bâtiments en cercle, situés dans un paysage ouvert, et la composition asymétrique, mais équilibrée des ensembles institutionnels existants.
 - b Conserver et renforcer la hiérarchie et l'échelle des deux triades que sont la Colline du Parlement et la Cour suprême du Canada sur leurs promontoires jumeaux.
- ii Consolider et améliorer l'aménagement paysager et le domaine public du plateau de la capitale afin de refléter sa dignité et son importance de longue date, tout en répondant aux exigences cérémonielles, fonctionnelles et opérationnelles.

S1.1 Nord de Wellington

- a** Améliorer le domaine public du plateau de la capitale grâce à des plantations, à des matériaux nobles et de haute qualité, à des sentiers piétonniers et à des terrains publics accueillants.
 - b** Rationaliser la configuration des allées et des voies piétonnes de la capitale pour créer une séquence lisible et intuitive d'immeubles, de terrains et d'espaces publics dans l'ensemble de la cité.
 - c** Améliorer l'expérience des piétons le long des allées de la capitale, comme la rue Vittoria et le prolongement de la rue Bank, en concevant des rues multimodales et en utilisant des matériaux de qualité pour l'aménagement des rues.
 - iii** Fournir des trottoirs, des passerelles et des passages pour piétons généreux pour officialiser les déplacements de la population piétonne à travers les zones opérationnelles et autour de celles-ci. Redimensionner et réaménager les allées de la capitale, les stationnements et les zones réservées aux véhicules afin de réduire leur largeur et les surfaces pavées, tout en améliorant la priorité accordée à la population piétonne et en renforçant le caractère digne du paysage patrimonial.
 - a** Réduire dans la mesure du possible les surfaces de circulation pavées et améliorer les surfaces pavées traditionnelles par des aménagements paysagers et terrestres (p. ex. pavés, arbres, arbustes, places assises et zones d'ombrage).
 - b** Tirer parti des installations de stationnement dans les secteurs situés au sud de la rue Wellington pour répondre aux exigences fonctionnelles et réduire les surfaces pavées dans la mesure du possible.
 - c** Optimiser et concevoir des aires de stationnement souples de grande qualité pouvant servir à de multiples fonctions (p. ex. pour un rassemblement public lorsque le Parlement ne siège pas).
- d** Explorer les options de conception qui regroupent le stationnement dans des endroits discrets sur les côtés des bâtiments et loin de la vue des emprises publiques ou des voies d'accès publiques, avec des raccordements sécuritaires pour la population piétonne vers les immeubles et les réseaux de passerelles à proximité, ainsi que des dégagements pour les véhicules d'urgence.
 - e** Concevoir les bâtiments auxiliaires et de service de taille modeste, discrètement intégrés dans leur contexte et visuellement non obstructifs, en utilisant une conception, une architecture, des matériaux et des dispositifs réfléchis afin de réduire au minimum leur incidence sur l'environnement visuel et le domaine public.
- iv** Optimiser et coordonner l'accès des véhicules à la Cité parlementaire afin d'assurer la sécurité et la fonctionnalité tout en minimisant les répercussions visuelles et physiques sur le caractère cohésif du plateau de la capitale.
 - a** Limiter l'accès au plateau de la capitale aux véhicules autorisés.
 - b** Regrouper et reconfigurer les allées de la capitale et les voies d'accès aux structures de stationnement et aux points de contrôle afin d'améliorer l'efficacité et de réduire leur empreinte.
 - c** Coordonner la sécurité ainsi que l'accès et la sortie des véhicules aux principaux points d'entrée, comme les rues Bank et Kent, afin de répondre aux exigences fonctionnelles des campus de la Cité parlementaire et de la Cité judiciaire.

C Zone de la triade parlementaire

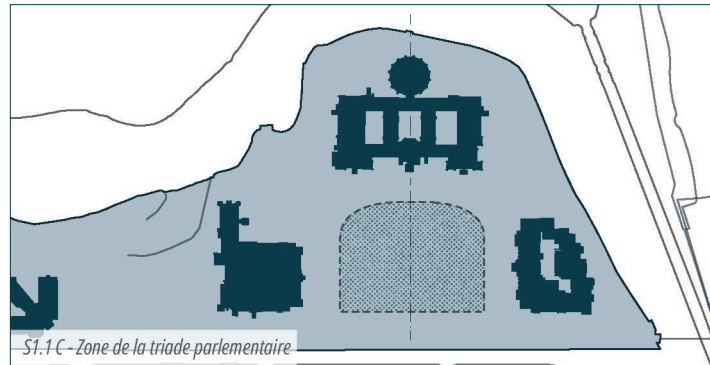
La triade parlementaire est à la fois le lieu de travail du Parlement canadien et un symbole national de beauté architecturale et d'importance historique. La colline du Parlement est un lieu historique national, l'un des lieux patrimoniaux les plus visités au Canada, avec plus de 1,5 million de visites chaque année.



- i** Préserver et renforcer l'importance de la pelouse et de l'avant-cour du Parlement en tant qu'élément de premier plan caractéristique et espace de rassemblement public d'importance nationale devant la triade parlementaire.
- ii** Affirmer le rôle à long terme de la Colline du Parlement en tant que lieu des célébrations nationales, des rassemblements publics et des cérémonies officielles, et concevoir les terrains de manière à soutenir ces fonctions.
- iii** Préserver les caractéristiques emblématiques du bâtiment, la maçonnerie de qualité, les ouvrages métalliques et les détails architecturaux des édifices Centre, Est et Ouest.
 - a** Préserver et restaurer les murs et les portes historiques le long de la rue Wellington pour renforcer le périmètre du site.



S1.1 Nord de Wellington



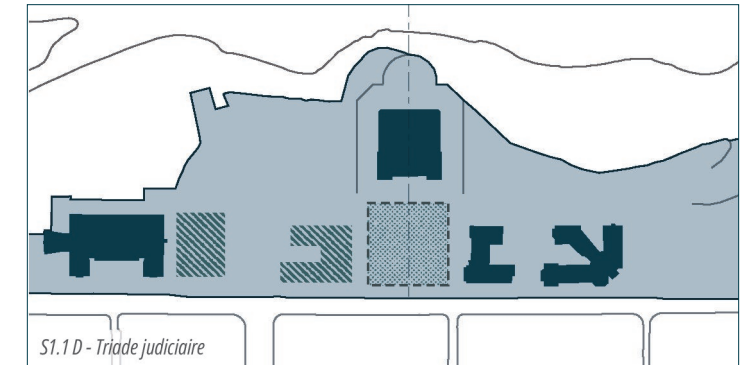
- iv Concevoir et implanter tout projet d'aménagement à l'intérieur et à proximité immédiate de la zone de la triade de manière à respecter le cadre existant.
 - a S'assurer que tout projet d'aménagement demeure subordonné ou intégré à l'empreinte actuelle des bâtiments existants, soit principalement situé sous terre ou intégré à l'escarpement ou au relief de la vallée.
 - b Pour préserver l'intégrité visuelle de la Colline du Parlement, limiter les interventions architecturales visibles à la remise en état des bâtiments existants, au remplissage des cours intérieures et à l'ajout d'entrées au Centre d'accueil du Parlement sous l'avant-cour de la tour de la Paix.
- v Regrouper les installations de manutention des matériaux pour la triade parlementaire à la vallée de la rue Bank, en abandonnant les quais de chargement individuels au niveau des bâtiments (à l'exception d'un quai de chargement en surface à l'édifice du Centre et à l'édifice de l'Est, qui sera utilisé en cas d'urgence).

D Triade judiciaire

La zone de la triade judiciaire est centrée autour de la Cour suprême du Canada et de sa pelouse, qui en est la pièce maîtresse. Encadrée par l'édifice de la Justice et un édifice anticipé pour les cours fédérales, la zone forme un ensemble symbolique et architectural représentant le système juridique du Canada.



- i Renforcer le bord du plateau tout au long du promontoire judiciaire.
 - a Enlever le stationnement de surface pour respecter et renforcer l'importance symbolique et patrimoniale de la Cour suprême du Canada et rehausser le domaine public de la Cité judiciaire.
 - b Prolonger et améliorer la promenade existante le long du plateau périphérique (bord) de l'escarpement, de la Cité parlementaire à la Cité judiciaire, et établir un lien entre l'édifice de la Cour suprême du Canada et le parc Cliff.
 - c Améliorer les raccordements pour la population piétonne à destination et en provenance de la rue Vittoria et du centre d'accueil du Programme d'acquisition de services énergétiques (PASE) adjacent et des terrasses de toit.
- ii Terminer la triade judiciaire en construisant un nouveau bâtiment à l'ouest de la Cour suprême, avec un sens approprié de l'asymétrie équilibrée et de la proportionnalité par rapport à l'édifice de la Justice.



- a Encadrer la pelouse centrale et le bord de la rue Wellington et réorganiser le paysage environnant grâce à la conception des bâtiments.
- b Utiliser des aménagements paysagers sur les façades nord-ouest du nouveau bâtiment de la triade judiciaire pour interagir avec l'axe de la rue Vittoria, créer un raccordement avec le domaine public environnant et fournir des voies d'accès aux installations du PASE.
- iii Concevoir un axe public lisible et cohérent, en harmonie avec la rue Lyon, en équilibrant l'expérience piétonne avec un accès des véhicules coordonné.
 - a Créer un axe piétonnier et un espace public accueillants et dignes pour renforcer les liens avec la rue Vittoria et le bord du plateau de la capitale.
 - b Officialiser, contrôler et coordonner les itinéraires des véhicules pour répondre aux exigences d'accès de la Cité judiciaire dans son ensemble, en intégrant les exigences du PASE.
- iv Préserver l'espace adjacent à l'édifice des Archives nationales et de la Bibliothèque nationale pour un futur édifice fédéral qui complétera et renforcera le cadre urbain de la rue Wellington et améliorera la continuité du tissu urbain le long de ce tronçon du boulevard de la Confédération.
 - a Aligner les nouveaux bâtiments futurs avec l'édifice de la Justice ou les placer plus près du trottoir et situer l'entrée principale active sur la rue Wellington.

S1.1 Nord de Wellington

E Rue Vittoria

La rue Vittoria est un lien important entre l'est et l'ouest qui relie les promontoires parlementaires et judiciaires. Il s'agit également d'une importante route de soutien opérationnel pour les bâtiments du plateau de la capitale.

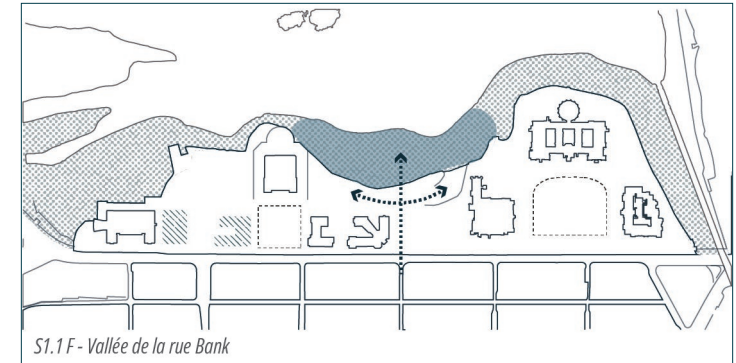
- i** Établir une voie piétonnière de grande qualité, lisible et continue est-ouest alignée sur la rue Vittoria afin de combler les lacunes existantes en matière de connectivité et d'étendre la voie périphérique à la Cité parlementaire et à la Cité judiciaire.
 - a** Relier la nouvelle voie piétonnière le long de la rue Vittoria, de la triade parlementaire à la Cour suprême du Canada.
 - b** Prolonger la voie piétonnière est-ouest au-delà du terminus ouest de la rue Vittoria, officialisant ainsi une liaison piétonnière avec la rue Wellington, à l'ouest de l'édifice des Archives nationales et de la Bibliothèque nationale.
 - c** Créer un lien visuel solide et bien cadré entre la tour Mackenzie de l'édifice de l'Ouest et l'édifice de la Cour suprême du Canada.
 - d** Établir un bord de plateau formel comprenant des rampes et des escaliers afin d'améliorer le lien avec les zones adjacentes en terrasse.
- ii** Faire de la rue Vittoria et du prolongement nord de la rue Bank une voie de desserte opérationnelle et une voie de cérémonie officielle, en améliorant l'aménagement paysager et l'infrastructure piétonne.
 - a** Envisager un nouvel aménagement paysager pour la rue Vittoria avec de nouvelles plantations et une meilleure intégration des aires de stationnement.
 - b** Explorer les possibilités de réduire les surfaces pavées tout en soutenant les activités du Parlement, dont l'accès aux installations de contrôle des véhicules et de manutention du matériel ainsi que leur sortie.

- c** Maintenir l'accès au stationnement souterrain par le côté est de la Cour suprême du Canada et sa sortie, dont toute exigence nécessaire en matière de contrôle de l'accès.

F Vallée de la rue Bank

La rue Bank est un point d'accès essentiel à la Cité parlementaire et la Cité judiciaire. Il s'agit du principal accès pour les véhicules à la Colline du Parlement, dont l'installation de contrôle des véhicules existante et les nœuds pour la manutention du matériel de la triade prévus. À ce titre, la rue est très fréquentée par les véhicules et est essentielle au maintien des activités parlementaires. Elle permet également à la population piétonne d'accéder au site lui-même et à la rive. Elle a une influence topographique importante sur la composition, les promontoires et les qualités pittoresques de l'escarpement.

- i** Faire de l'entrée de la rue Bank le principal point d'accès des véhicules à la triade parlementaire, en répondant aux exigences opérationnelles et de sécurité tout en améliorant l'expérience des piétons.
- ii** Mettre en place une installation centralisée de contrôle des véhicules à l'entrée de la rue Bank.
 - a** Concevoir toute modification ou expansion future de l'installation de contrôle des véhicules de façon à ce qu'elle soit de taille modeste, visuellement discrète et pleinement intégrée dans le contexte architectural et paysager environnant.
- iii** Rehausser l'expérience de la population piétonne à l'entrée de la rue Bank, notamment en améliorant le raccordement avec le bord de la rivière.
 - a** Intégrer un domaine piétonnier de haute qualité et un point d'observation à l'extrémité de la vallée de la rue Bank, en assurant la continuité du paysage et en reliant la rue Vittoria au plateau de la triade parlementaire, au plateau de la triade judiciaire et à la rivière des Outaouais.



- iv** Protéger la possibilité d'un raccordement au Sentier de la capitale reliant la rue Wellington à la rive dans ce secteur.
- v** Protéger la possibilité de concevoir une nouvelle installation centralisée de manutention du matériel pour la triade parlementaire, qui serait située à l'intérieur de la pente à l'ouest de l'édifice de l'Ouest et discrètement nichée dans celle-ci.
 - a** Permettre l'accès à l'installation de manutention du matériel à l'entrée de la rue Bank d'une manière qui préserve la qualité du domaine public et maintient la continuité des raccordements publics.
 - b** Affiner les détails importants relatifs au cadre exact, à la masse, aux hauteurs, à l'empreinte bâtie, à l'articulation, à la ligne de toit, à la fenestration, à la matérialité, aux entrées, à l'accès et à la sortie.
 - c** Fournir une analyse détaillée de l'incidence sur les vues clés du projet et protéger le caractère interrompu du paysage de l'escarpement vu de l'autre côté de la rivière des Outaouais.
 - d** Minimiser l'impact visuel depuis la zone de la triade, dont le belvédère de Victoria et le futur site du Monument national sur les pensionnats indiens.

S1.1 Nord de Wellington

- vi Poursuivre l'écologisation et la renaturalisation de la vallée inférieure de la rue Bank, en s'attaquant à l'assainissement de l'environnement, à la stabilisation des pentes et à la restauration de la nature.
 - a Étudier la possibilité de déplacer progressivement les aires de stationnement.
 - b Intégrer de nouvelles terrasses et de nouveaux espaces publics dans le bas de la vallée de la rue Bank afin d'améliorer l'accès à la rivière et de renforcer le domaine public.
 - c Créer des occasions d'expériences uniques à l'intérieur de l'escarpement, avec la possibilité d'observer les paysages et les belvédères pittoresques.
 - d Intégrer des espaces pour de nouveaux monuments commémoratifs nationaux dans le paysage restauré.
- vii Explorer les possibilités d'un nouveau nœud riverain et d'un nouvel espace public au pied de la vallée de la rue Bank, avec de nouveaux raccordements potentiels à la rivière et aux environs.

G Archives nationales et Bibliothèque nationale

Les Archives nationales seront relocalisées dans le nouvel édifice combiné Ádisōke aux plaines LeBreton. La structure actuelle est un édifice du patrimoine classé et un point d'intérêt important à l'extrémité ouest de la Cité judiciaire.



Archives nationales et Bibliothèque nationale

- i Renforcer le rôle emblématique de l'édifice des Archives nationales et de la Bibliothèque nationale au sein de l'ensemble des institutions nationales bordant la rue Wellington.
 - a Envisager la réutilisation adaptative appropriée de l'édifice existant des Archives nationales et de la Bibliothèque nationale conformément aux qualités architecturales des autres bâtiments en cercle dans la Cité judiciaire.
 - b Concevoir toute future addition ou modification de manière à démontrer une approche sensible de la conception, avec une silhouette distinctive et reconnaissable, visible sous tous les angles.
 - c Assurer l'accès du public aux rez-de-chaussée et aux aires d'accueil, et promouvoir un accès public visible et intuitif à l'édifice.
- ii Réaménager la façade ouest et le domaine public de l'édifice des Archives nationales et de la Bibliothèque nationale pour créer une entrée invitante dans les cités.
 - a Réduire le stationnement en surface autour du périmètre et coordonner le paysage dans le domaine public de la Cité judiciaire environnante.
 - b Réduire au minimum l'accès à l'entrée et l'empreinte du point de jonction de la manutention du matériel de l'édifice des Archives nationales et de la Bibliothèque nationale pour l'intégrer dans la conception d'aménagement paysager de la rue Wellington.
 - c Utiliser de généreux raccordements publics pour relier le boulevard de la Confédération aux terrasses et aux escaliers riverains le long de la façade nord.
 - d Créer un grand lien piétonnier à travers la zone de manutention du matériel de l'Ouest afin d'offrir un accès public invitant au secteur riverain.

H Centrale Cliff du PASE

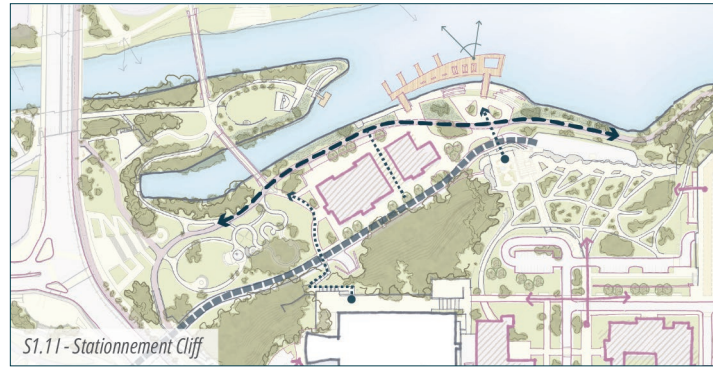
Construite en 1918 pour la Cité parlementaire d'Ottawa, la centrale de chauffage Cliff est la première installation de ce genre au Canada. Le bâtiment, qui fait actuellement l'objet d'une transformation majeure dans le cadre du Programme d'acquisition de services énergétiques (PASE), deviendra un fleuron de l'infrastructure énergétique verte au Canada. La nouvelle centrale Cliff comprendra un centre d'accueil, des terrasses surélevées pour l'observation, un accès à la rive par un ascenseur public et un écran architectural moderne pour imiter l'escarpement.

- i Intégrer de manière respectueuse la centrale Cliff du PASE dans l'enceinte de la Cité judiciaire et tirer parti des ascenseurs qui relient le haut et le bas de l'escarpement.
 - a Définir un axe principal d'arrivée du public nord-sud aligné sur la rue Lyon et consolider les ruelles, les passerelles et les voies de desserte pour fournir des liens clairs et coordonnés vers le centre d'accueil des visiteurs.
 - b Traiter la terrasse du toit comme un espace paysager important du plateau de la capitale, avec des plantations organisées et un domaine public qui s'inscrivent dans le style Beaux-Arts traditionnel des terrains de la Cour suprême.
 - c Raccorder la terrasse de toit au promontoire judiciaire par d'éventuels escaliers et rampes pour faciliter les déplacements le long du périmètre du plateau.
- ii Fournir les accès et les voies de desserte nécessaires à la centrale du PASE de manière à contribuer à la cohérence et à la qualité d'ensemble du plateau de la capitale.
- iii Renforcer les liens publics à destination et en provenance du parc de stationnement de la falaise afin d'améliorer l'accès à la rive et l'expérience du public.

S1.1 Nord de Wellington

I Parc de stationnement Cliff

Située au bord de la rivière, au premier plan des vues importantes sur le Parlement et la Cour suprême, cette zone est un site de basse altitude en périmètre d'inondation, au sein de la plaine inondable de 20 ans.



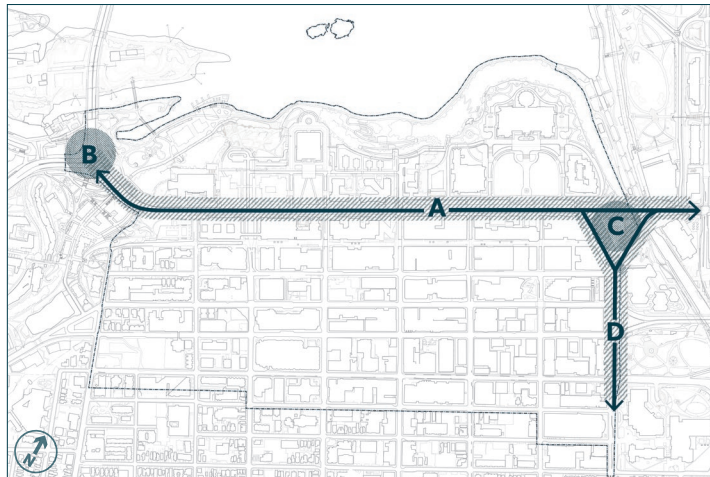
- i** Transformer le stationnement existant en un parc riverain résilient aux inondations, avec des possibilités de développement futur, d'installations récréatives et de commodités au bord de l'eau.
 - a** Veiller à ce que les caractéristiques et les équipements du parc soient conçus pour résister aux inondations, en prévoyant des programmes ou des installations saisonnières.
 - b** Fournir des équipements temporaires et saisonniers, comme un pavillon ou des kiosques pour animer et activer le parc en dehors des périodes d'inondation.
 - c** Prévoir des éléments construits sur le rivage, comme une promenade publique et des quais, afin d'établir un lien avec le bord de la rivière et d'accueillir des services de location et de bateaux-taxis.

- ii** Reconfigurer les allées et les voies d'accès pour optimiser les schémas de circulation de l'espace utilisable.
 - a** Réaligner le sentier de la Rivière-des-Outaouais pour créer un nouvel espace public riverain.
 - b** Construire de nouvelles passerelles reliant le débarcadère Richmond et l'île Victoria.
 - c** Aménager une rampe de mise à l'eau d'urgence pour utilisation autorisée, en assurant un accès efficace et sécuritaire qui tient compte des opérations d'urgence.
 - d** Maintenir les voies d'accès aux installations du PASE à la base de l'escarpement.
- iii** Protéger la possibilité de regrouper une installation centralisée de manutention du matériel pour la Cité judiciaire à la base de l'escarpement et au nord de l'édifice des Archives nationales et de la Bibliothèque nationale (accessible par la rue Commissioner).
 - a** Préserver la santé, la stabilité et les qualités naturelles du paysage de l'escarpement.
 - b** Réduire au minimum l'empreinte du bâtiment et des voies d'accès ou aires de service associées.
 - c** Concevoir ces installations de manière à atténuer les effets physiques et visuels négatifs et à protéger la vue d'avant-plan des symboles nationaux et du paysage riverain pour le domaine public ou les perturbations visuelles du milieu riverain de premier plan.
- iv** Protéger la possibilité d'établir une installation centralisée de contrôle des véhicules pour la Cité judiciaire dans ce secteur, en veillant à ce qu'elle reste d'une taille modeste, visuellement discrète et intégrée de manière sensible dans le contexte architectural et paysager environnant.
 - a** Prévoir les voies d'accès et de sortie vers les futures installations de manutention et de contrôle des véhicules de la Cité judiciaire.

- v** Étudier les possibilités d'ajouter des structures permanentes (telles que des possibilités de développement futur, des services commerciaux et des équipements publics) afin de renforcer le dynamisme, l'animation et la permanence de la présence et de l'activité publiques dans ce pôle, à condition qu'elles soient :
 - a** conçues pour résister aux inondations régulières et extrêmes dans un contexte de zone inondable, avec des hauteurs de plancher fini appropriées au-dessus des inondations centennales;
 - b** adaptables aux projections futures des changements climatiques et à la dynamique des plaines inondables et adaptées à la durée de vie de la structure;
 - c** sensibles à l'important front de rivière et aux vues emblématiques vers la Colline du Parlement et la Cour suprême.

S1.2 Boulevard de la Confédération

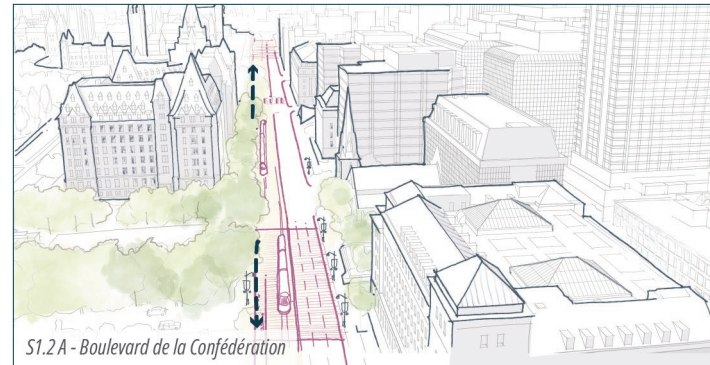
Le boulevard de la Confédération est l'itinéraire cérémoniel et de découverte de la capitale, qui entoure les secteurs du centre-ville d'Ottawa et de Gatineau. C'est la route que les dignitaires étrangers et la famille royale empruntent pour les processions et les visites d'État.



- A - Rue Wellington
- B - Carrefour Portage-Wellington
- C - Place de la Confédération
- D - Rue Elgin

A Rue Wellington

La rue Wellington est le tronçon le plus important du boulevard de la Confédération. Elle relie deux ponts provinciaux dans la région de la capitale nationale et est considérée comme l'épine dorsale des campus de la Cité parlementaire et de la Cité judiciaire.



- i Réimaginer la rue Wellington en tant qu'espace urbain multifonctionnel avec des installations pour la population piétonne, les cyclistes et le transport en commun intégrées dans un paysage de rue de haute qualité sur le boulevard de la Confédération.
 - a Maintenir les normes de qualité élevées des éléments du paysage de rue du boulevard de la Confédération et de l'esplanade piétonnière le long de la bordure nord de la rue.
 - b Intégrer une piste cyclable bidirectionnelle le long du côté nord de la rue Wellington et installer des liens logiques avec le réseau du Sentier de la capitale.
 - c Étudier l'intégration du transport en commun par tramway pour offrir des options de transport en commun efficaces et durables, dont des stations à quai et des bornes de recharge, tout en évitant l'encombrement visuel.
- d Protéger les arbres existants et planter de nouveaux arbres de rue pour mettre en valeur l'esplanade et encadrer les espaces publics, en veillant à ce que le volume et la qualité du sol soient suffisants pour favoriser leur croissance et leur longévité.
- ii Améliorer les passages pour piétons nord-sud et créer des liens visuels et physiques dans la rue Wellington afin d'améliorer les liens entre le domaine de la capitale et le domaine urbain.
 - a Renforcer le seuil aux deux extrémités du plateau de la capitale (l'édifice des Archives nationales et de la Bibliothèque nationale et l'édifice de l'Est) afin d'améliorer l'interface entre le paysage de rue et le terrain public.
 - b Concevoir un espace public ouvert au niveau de la Porte de la reine pour soutenir la notion de campus unifié et intégré de la Cité parlementaire, en particulier l'espace national pour les peuples autochtones.
 - c Mettre l'accent sur les expériences des gens lors de la traversée de la triade judiciaire et de l'arrivée à celle-ci devant la pelouse de la Cour suprême. Améliorer les points de passage secondaires et les points d'entrée sur le plateau de la capitale, à la rue Bay, à la rue Lyon et à la rue Bank.
- iii Étudier les possibilités de contrôle d'accès des véhicules le long de la rue Wellington afin de permettre une gestion logique et efficace des véhicules accrédités conformément aux exigences de sécurité et opérationnelles des campus des cités parlementaire et judiciaire.
 - a Assurer une expérience piétonnière ouverte et sécuritaire le long du boulevard.
 - b Intégrer le plus possible les mesures de sécurité physique dans la conception, l'ameublement et les éléments du paysage de rue.

S1.2 Boulevard de la Confédération

B Carrefour Portage–Wellington

Le carrefour Portage–Wellington est une intersection importante le long du boulevard de la Confédération, reliant le pont du Portage à la rue Wellington.

- i** Réaménager le carrefour Portage–Wellington pour donner la priorité aux transports actifs et aux transports en commun.
 - a** Intégrer le tramway de surface de la STO (TramGO) dans l'intersection repensée.
 - b** Améliorer les liens piétonniers et cyclables et les liens entre les pistes cyclables dans la rue et les passages inférieurs du Sentier de la capitale.
- ii** Créer une nouvelle place principale ou un pôle commémoratif qui servira de point d'intérêt pour le boulevard de la Confédération.
 - a** Redéfinir l'intersection comme un espace de rassemblement public, de célébration et d'engagement civique.
 - b** Réserver un espace pour un futur monument important ou une installation commémorative.
 - c** Reconfigurer l'intersection pour réduire la vitesse des véhicules. Transformer certaines parties du paysage de rue en une place publique dont l'accès aux véhicules est limité, afin d'améliorer les aménagements du domaine public et de créer un espace plus accessible et plus attrayant pour les résidents et les visiteurs.
- iii** Renforcer les liens visuels avec la rive, grâce à des vues et à des sentiers qui attirent l'attention sur la zone riveraine et encouragent l'interaction du public avec le bord de l'eau.
 - a** Fournir un accès piétonnier amélioré et sans obstacle, ainsi que des correspondances directes et pratiques avec la zone riveraine.

C Place de la Confédération

Située au cœur de la capitale nationale, la Place de la Confédération abrite le Monument commémoratif de guerre du Canada et la Tombe du Soldat inconnu. La Place de la Confédération a été désignée lieu historique national du Canada en 1984 et est considérée comme le deuxième centre cérémoniel le plus important de la capitale nationale après la Colline du Parlement.



- i** Préserver le caractère emblématique de la Place de la Confédération et la silhouette distincte du Monument commémoratif de guerre du Canada, et renforcer son rôle d'espace de rassemblement public et de point d'intérêt important.
- ii** Prévoir des aménagements piétonniers clairs et des points d'entrée accueillants qui relient la Place de la Confédération au tissu urbain environnant (boulevard de la Confédération, rue Sparks, canal Rideau et Centre national des arts [CNA]).
- iii** Collaborer avec les parties prenantes concernées et les forces de sécurité afin de trouver des solutions de rechange au stationnement de véhicules à long terme à la Place de la Confédération et en bordure des trottoirs qui l'entourent.

D Rue Elgin

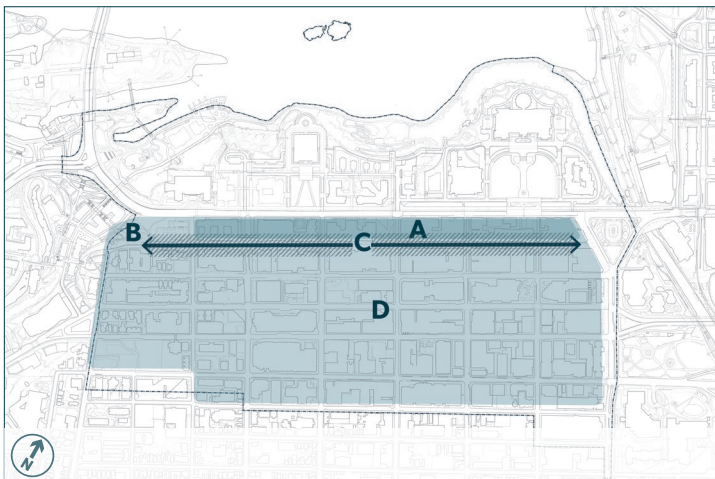
La rue Elgin est un segment important du boulevard de la Confédération et une passerelle menant à la Place de la Confédération et à la rue Wellington. Elle joue un rôle important en reliant le caractère traditionnel de la rue principale au sud de l'avenue Laurier Ouest aux sites les plus importants de la capitale.

- i** Renforcer l'expérience d'arrivée dans la capitale à l'intersection Elgin–Laurier ainsi que l'interface du parc de la Confédération.
 - a** Réimaginer la conception des passerelles du boulevard de la Confédération, dont leurs éléments d'éclairage.
 - b** Entretenir de grands arbres matures dans le parc de la Confédération qui contribuent au caractère bordé d'arbres du boulevard.
 - c** Améliorer l'arrivée et l'expérience de la population piétonne par l'avenue Laurier et la rue Nicholas.
 - d** Créer une transition entre les espaces verts du canal Rideau et le caractère urbain du quartier central des affaires dans l'aménagement paysager de la rue Elgin.
- ii** Améliorer la transition entre le caractère de la rue principale et celui du boulevard de la Confédération.
 - a** Améliorer les liens piétonniers entre la Place de la Confédération, le parc de la Confédération et le Monument des droits de la personne.
- iii** Explorer les possibilités d'insérer des infrastructures cyclables sécuritaires, comme des pistes cyclables et des intersections protégées, pour relier les pistes cyclables du centre-ville au boulevard de la Confédération et au Sentier de la capitale, sans nuire au caractère du boulevard.
- iv** Réaménager l'intersection du pont Mackenzie-King et de la rue Elgin afin d'améliorer les liens piétonniers est–ouest et d'ajouter un petit pôle commémoratif.



S1.3 Sud de la rue Wellington

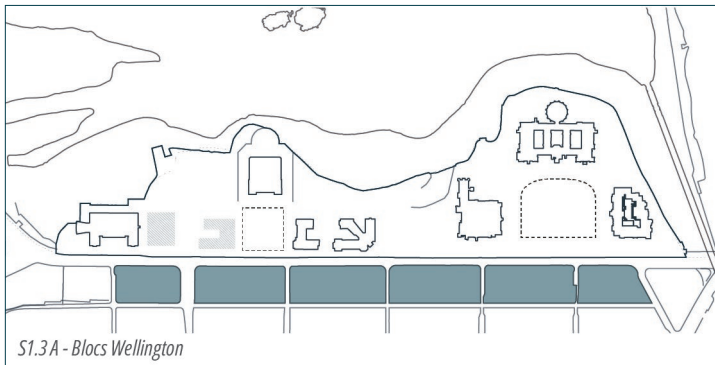
La zone située au sud de la rue Wellington sert de transition entre le quartier central des affaires et les campus de la Cité parlementaire et de la Cité judiciaire. Il s'agit d'un espace à plusieurs niveaux qui peut accueillir de multiples fonctions, dont les transports et les connexions à destination et dans les zones environnantes.



- A - Édifices de la rue Wellington
- B - Jardin des provinces et des territoires
- C - Rue Sparks
- D - Quartier central des affaires

A Édifices de la rue Wellington

Les édifices situés le long de la rue Wellington font partie des cités parlementaire et judiciaire. Ce secteur comprend le bureau du premier ministre, l'espace pour les peuples autochtones et d'autres fonctions exécutives, législatives et administratives.



- i Établir et entretenir un front bâti entre les îlots au sud de la rue Wellington avec des motifs et des styles architecturaux cohérents qui complètent le bureau du premier ministre et le Bureau du Conseil privé, les édifices commémoratifs de l'Est et de l'Ouest et d'autres structures importantes.
- ii Maintenir des hauteurs de bâtiment cohérentes dans tous les nouveaux aménagements intercalaires et ajouts le long de la rue Wellington, en assurant un profil horizontal constant le long de la rue.
- iii Protéger l'intégrité visuelle de la composition de la pelouse des cités parlementaire et judiciaire en veillant à ce que les bâtiments opposés aux triades respectent la conception globale et montrent clairement que la pelouse de la triade est la pièce maîtresse.
- iv Construire des bâtiments à l'avant et sur les côtés le long des rues Wellington et Sparks afin de maintenir un alignement cohérent des façades.

- v Donner la priorité à l'accès aux bâtiments situés au sud de la rue Wellington à partir des rues adjacentes nord-sud de la capitale (rue Metcalfe, rue O'Connor, rue Bank, etc.).
- vi Dans la mesure du possible, éviter l'accès aux services directement à partir de la rue Wellington afin de créer un paysage de rue cohérent.

B Jardin des provinces et des territoires

Le Jardin des provinces et des territoires est situé à l'extrémité ouest du boulevard de la Confédération, au coin des rues Wellington et Bay, au cœur de la capitale du Canada. Construit en 1962, le site a été décrit par le premier ministre de l'époque, le très honorable John Diefenbaker, comme « un symbole de la place légitime des provinces dans la Confédération ».



- i Préserver et améliorer les caractéristiques existantes du parc, dont la représentation symbolique des provinces et des territoires.
- ii Envisager l'animation et l'activation dans le Jardin des provinces et des territoires pour améliorer les services publics et les commodités.

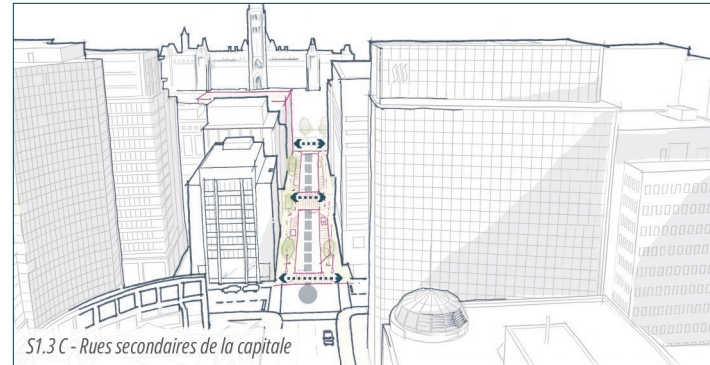
S1.3 Sud de Wellington

C Rue Sparks

La rue Sparks est le premier centre commercial piétonnier au Canada (1967). La rue est une destination touristique et un lieu de rassemblement. Il s'agit d'une transition importante entre la Cité parlementaire et la Cité judiciaire au nord et les îlots urbains et le domaine civique au sud.



- i** Réanimer et revitaliser la rue Sparks en tant que principale destination d'espace public et lieu de festivals et d'activités.
 - a** Promouvoir de nouveaux points d'importance publics et commerciaux ainsi que des activités artistiques, culturelles et de divertissement diversifiées au rez-de-chaussée afin d'étendre les heures d'activité et d'améliorer le dynamisme de la zone pour la population locale et les personnes qui visitent.
 - b** Introduire de nouvelles utilisations et activités externes dans les grands immeubles à vocation interne, comme le 240, rue Sparks, afin de contribuer à la vitalité des rues.
 - c** Améliorer l'aménagement des rues, la verdure et les équipements pour la population piétonne afin d'encourager la détente publique et les interactions sociales le long de la rue Sparks.
 - d** Renforcer l'application des interdictions relatives aux véhicules automobiles en dehors des heures de livraison autorisées en toutes saisons, tout en évitant la présence prolongée des véhicules sur la rue piétonnière.



- e** Fournir des aires de stationnement à court terme et des aires d'attente pour la livraison sur les rues adjacentes de la capitale afin de soutenir les opérations commerciales, l'entretien, les entrepreneurs et d'autres véhicules de soutien logistique.
- ii** Trouver un équilibre entre l'accès du public et les exigences de sécurité des bâtiments situés le long de la rue Sparks qui accueillent des parlementaires.
- iii** Préserver et encourager les utilisations publiques et commerciales au niveau du sol dans le cadre du réaménagement des bâtiments fédéraux existants de la rue Sparks, afin de soutenir et d'améliorer les fonctions culturelles, de divertissement et d'activité de la rue et de renforcer la revitalisation de la rue en tant qu'espace urbain actif.
 - a** Embellir et animer la façade de la rue Sparks par la réhabilitation et la restauration des édifices de la rue Wellington Sud afin d'encourager les petites entreprises commerciales.
 - b** Maintenir des hauteurs de bâtiment cohérentes dans tout nouvel aménagement intercalaire et dans les ajouts le long de la rue Sparks, et fournir un profil de bâtiment en étages en s'éloignant de la rue Wellington.

- iv** Encourager le renforcement des liens entre la rue Sparks et les zones avoisinantes, dans la mesure du possible, dont des liens piétonniers au milieu des îlots et des aménagements aux intersections.
 - a** Prolonger les aménagements paysagers de rue du domaine public de la rue Sparks vers l'ouest, au-delà de la rue Lyon, pour relier le parc Bronson et le Jardin des provinces.

D Quartier central des affaires

Le QCA d'Ottawa est le principal centre d'activité de l'emploi et de l'activité économique dans la région de la capitale du Canada, les bureaux et la vente au détail étant les principales utilisations des terres. Le QCA est situé directement au sud des cités parlementaire et judiciaire et des secteurs de la rue Sparks, et il continuera d'offrir un soutien parlementaire et judiciaire ainsi que des fonctions administratives.

- i** Appuyer l'initiative et contribuer à l'augmentation de la population locale et diversifier le centre-ville en convertissant les espaces de bureaux excédentaires ou sous-utilisés en logements à usage mixte et en commerces au rez-de-chaussée dans la mesure du possible.
- ii** Renforcer les liens piétonniers et la qualité du paysage de rue des rues nord-sud de la capitale (Metcalf, O'Connor, Bank, Kent et Lyon) entre le QCA et le domaine de la capitale (boulevard de la Confédération et les cités parlementaire et judiciaire).
 - a** Encourager les mini-parcs, les cours, les places et les espaces publics dans l'ensemble du QCA et introduire et améliorer l'art public, la signalisation, les espaces verts, les arbres urbains, l'éclairage, les fontaines et d'autres caractéristiques de conception pour rehausser le domaine public.
 - b** Améliorer l'orientation et l'intégration du secteur du QCA avec des parties du secteur central à l'est de la rue Elgin et à l'est du canal Rideau.

S1.3 Sud de Wellington

- iii Renforcer la rue Bank en tant que principale rue commerciale du secteur et soutenir les commerces de détail au rez-de-chaussée et les utilisations commerciales qui animent le front de rue.
- iv Étudier la possibilité de contrôler l'accès des véhicules le long des rues secondaires de la capitale afin de répondre aux exigences de sécurité et de fonctionnement des cités parlementaire et judiciaire.
 - a Assurer un accès continu et ininterrompu aux services, au chargement et à la livraison pour les entreprises et les activités commerciales sur les rues secondaires de la capitale et les avenues urbaines adjacentes.





S2. PLAINES LEBRETON ET AQUEDUCS

Contexte

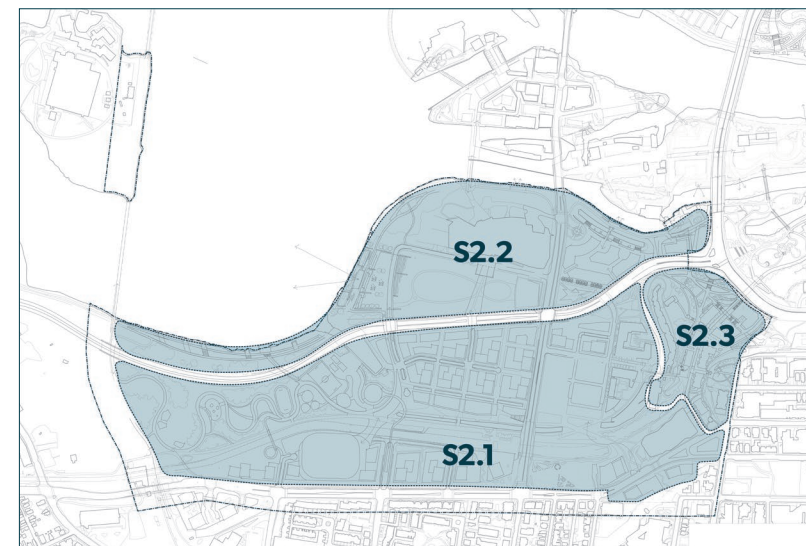
Les plaines LeBreton constituent un important site de réaménagement situé à l'extrémité ouest du cœur et le long de la rivière des Outaouais. Elles possèdent une histoire humaine complexe et variée, marquée par le commerce, le transport, l'industrie et la communauté, ainsi que par des catastrophes et des tentatives de renouvellement. Ce secteur comprend également le Musée canadien de la guerre, des monuments et des monuments commémoratifs, des aménagements à usage mixte, des terrains de festivals, des sentiers polyvalents et plusieurs parcs distinctifs.



Musée canadien
de la guerre



Pont Pooley



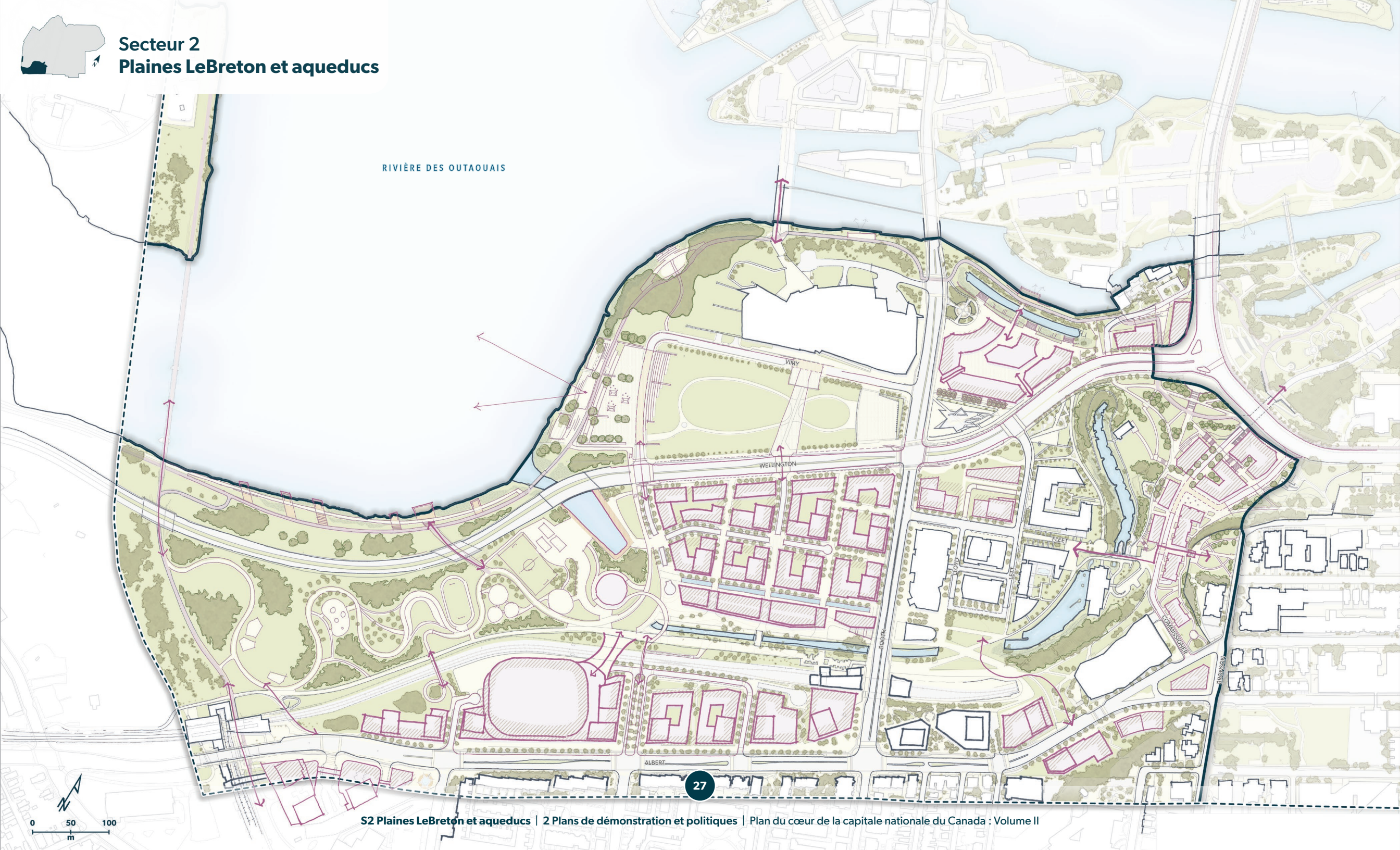
Le secteur est divisé en trois zones :

- **S2.1** Les plaines LeBreton
- **S2.2** Les terrains riverains
- **S2.3** Le plateau et la vallée de la rue Commissioner

Monument national
de l'Holocauste



Secteur 2
Plaines LeBreton et aqueducs



RIVIÈRE DES OUTAOUAIS

VIRY

WELLINGTON

FLEET

COMMISSIONER

BRANSON

ALBERT

S2

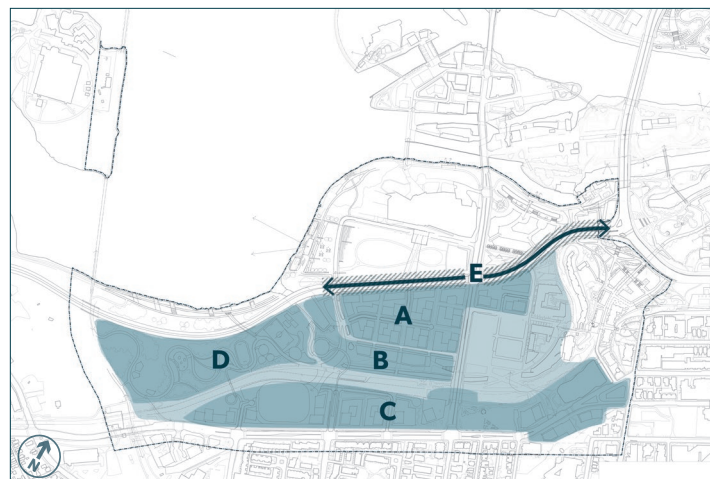
POLITIQUES ET RECOMMANDATIONS

Les objectifs de ce secteur sont les suivants :

- Renforcer le sentiment d'arrivée, de solennité et de grandeur à l'entrée du cœur depuis le corridor Kichi Zibi Mikan (prolongement du boulevard de la Confédération) en créant une lisière urbaine affirmée avec des façades animées et en intégrant une expression architecturale officielle.
- Soutenir une communauté diversifiée et agréable grâce à des occasions de commerce de détail et d'emploi, en tirant parti de l'accès direct à deux stations de l'O-Train.
- Renforcer les liens de ce secteur vers la rue Wellington et le centre-ville, la rivière, le réseau routier et les îles.
- Mettre en valeur les liens entre la culture, le patrimoine et l'environnement au moyen de la conception, de l'art public, de l'interprétation (comme l'exposition d'artéfacts archéologiques et la toponymie), de l'orientation, ainsi que des espaces et des lieux animés qui soutiennent les activités culturelles.

S2.1 Les plaines LeBreton

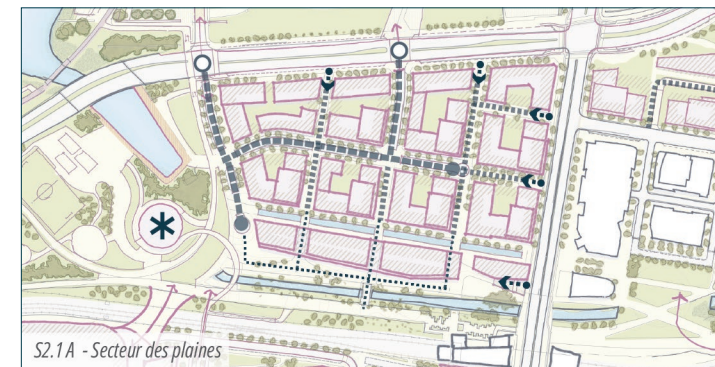
Les plaines LeBreton comprennent une vaste étendue de terrains qui deviendront un nouveau quartier à Ottawa et une importante destination pour l'accueil d'événements. Ce nouveau quartier offre une occasion rare de créer une communauté polyvalente avec des liens au transport en commun rapide et un accès à des parcs de haute qualité.



- A - Secteur des plaines
- B - Secteur des aqueducs
- C - Secteur de la rue Albert
- D - Secteur des parcs
- E - Rue Wellington

A Secteur des plaines

Le secteur des plaines sera une communauté principalement résidentielle, caractérisée par des rues intimes et piétonnières et divers types de logements.

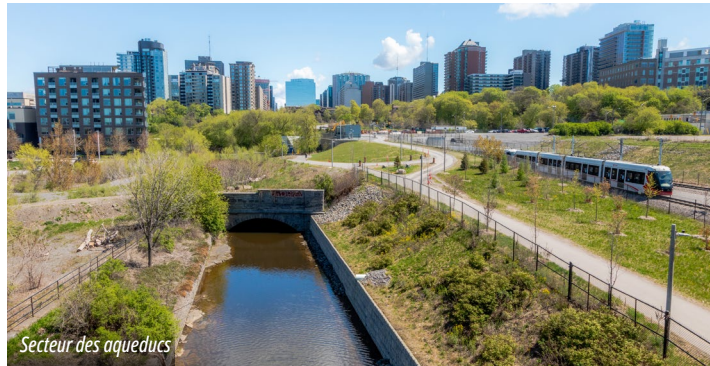


- i Autoriser la construction de bâtiments qui offrent une pente en hauteur, du plus bas à la rue Wellington au plus haut dans les îlots intérieurs du secteur des aqueducs.
- ii Exiger que tous les bâtiments situés le long de la rue Wellington comportent des façades actives, avec leurs entrées principales sur la rue Wellington et des retraits minimaux.
- iii Respecter les lignes directrices de protection des vues afin de préserver les principaux points de vue et les axes d'insolation.
 - a Protéger l'axe d'insolation du 11 novembre menant à la salle du Souvenir du Musée canadien de la guerre.
 - b S'assurer que les enveloppes de bâtiments respectent les règles de protection des vues établies vers la Colline du Parlement le long du Kichi Zibi Mikan.
- iv Élaborer un réseau de rues qui donne la priorité à la mobilité active et réduit la prépondérance des véhicules motorisés.
- v Offrir un accès au niveau de la rue aux bâtiments situés le long de la rue Booth pour compenser la différence de niveau entre la rue Booth et les plaines.

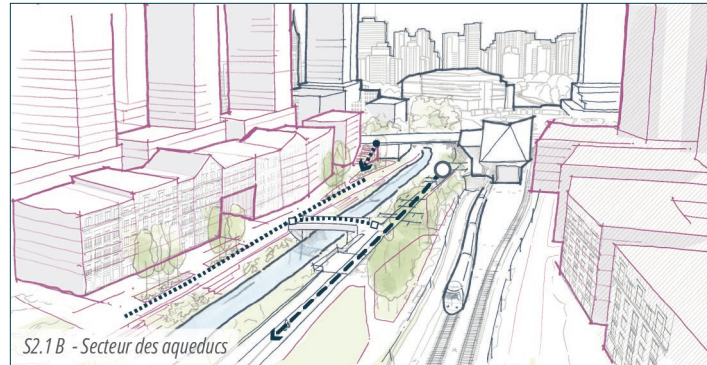
S2.1 Plaines LeBreton

B Secteur des aqueducs

Élément central des plaines LeBreton, le secteur des aqueducs sera un centre culturel dynamique; un quartier de divertissement débordant dans les espaces publics, le long des deux aqueducs historiques.



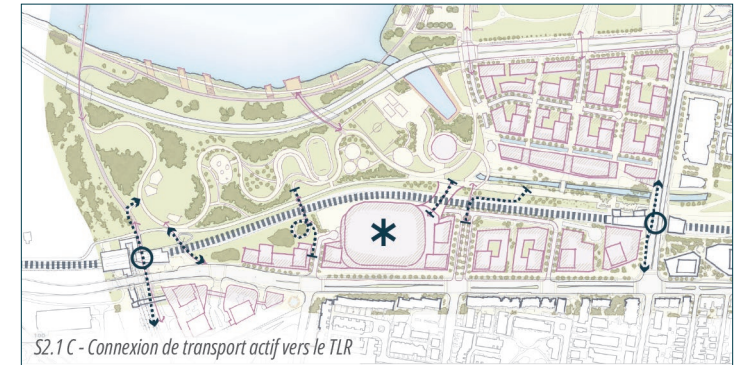
- i Autoriser des bâtiments le long des aqueducs qui contribuent au maintien d'un domaine public axé sur les piétons.
- ii Créer une promenade urbaine vibrante et unique le long de l'aqueduc qui privilégie les piétons.
 - a Mettre en place des éléments qui célèbrent et favorisent l'appréciation du réseau historique de distribution d'eau d'Ottawa en améliorant et en mettant en valeur le paysage et l'infrastructure uniques de la région grâce à la toponymie, à l'orientation et à l'interprétation.
 - b Offrir un espace généreux pour des terrasses, des places assises, de l'art public, des arbres et des programmes.
 - c Créer un grand escalier avec un grand espace de rassemblement à sa base, qui assure un lien piétonnier entre la rue Booth et le secteur des aqueducs.
 - d Créer des bordures de rue vibrantes en offrant des possibilités d'installation de commerces de détail de petite taille, ainsi que des cafés et des restaurants animés au rez-de-chaussée, qui tirent parti à la fois des espaces intérieurs et extérieurs.



- iii Concevoir, à l'extrémité ouest du secteur des aqueducs, un bâtiment d'importance architecturale et emblématique pour un établissement de divertissement, une institution culturelle ou un autre usage distinctif au cœur des plaines LeBreton, au carrefour de canal d'amenée Nepean.

C Secteur de la rue Albert

Le secteur de la rue Albert sera délimité par la future installation commune de la Bibliothèque publique d'Ottawa et de Bibliothèque et Archives Canada, à l'est, et par un éventuel centre d'événements majeurs ou une autre grande installation, à l'ouest. Dans ce secteur à usage mixte sont prévus, le long de la rue Albert, des logements, des bureaux, des commerces et des services.

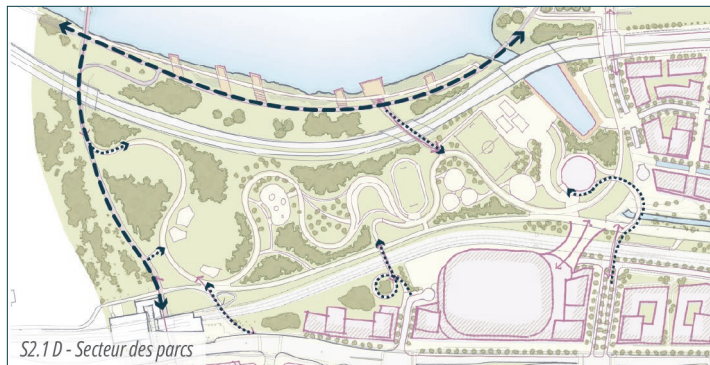


- i Autoriser des bâtiments à podium de hauteur moyenne avec des tours de grande hauteur en retrait de la rue Albert afin de permettre une transition vers le quartier bas existant situé au sud.
- ii Construire un pont de mobilité active pour relier les plaines LeBreton au nord et au sud du corridor du train léger sur rail, au-dessus des voies de l'O-Train, le long de l'axe de la rue Preston.
- iii Soutenir l'aménagement d'un grand centre d'événements du côté nord de la rue Albert comme nouvelle institution et pilier entre les stations Bayview et Pimisi de l'O-Train.

S2.1 Plaines LeBreton

D Secteur des parcs

Le secteur des parcs combine le patrimoine industriel des lieux et les éléments naturels caractéristiques qui s’y trouvent, créant une expérience unique qui attirera les visiteurs de toute provenance à l’extrémité ouest du quartier.

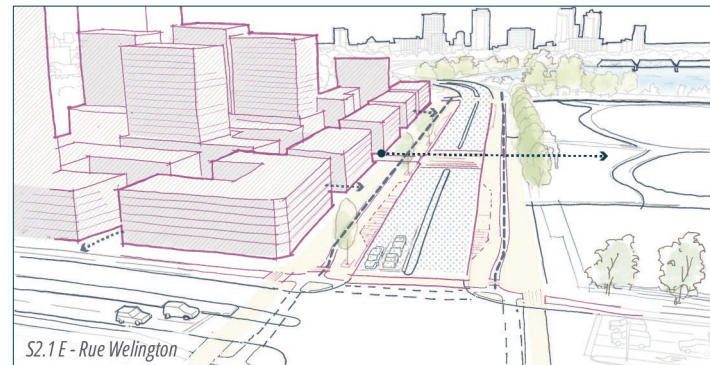


- i** Créer une expérience unique et continue en concevant trois parcs reliés, mais aux programmations distinctes, soit un parc de la capitale, un parc actif et un parc riverain.
- ii** Concevoir le parc de la capitale comme un grand espace modulable contenant des éléments de conception inspirés des vastes paysages du Canada.

- iii** Concevoir le parc actif qui relie les plaines LeBreton à des réseaux de sentiers et de rivières plus larges servant de pont entre le quartier et la ville et offrant des terrains de jeux, des activités récréatives toute l’année, des services publics et des commodités.
- iv** Assurer une liaison directe à la rivière des Outaouais au canal d’amenée Nepean et soutenir cette région comme pôle récréatif.
- v** Offrir une transition amusante et accessible vers l’aqueduc sud en concevant un terrain de jeu urbain à la station Pimisi.

E Rue Wellington

Cette section de la rue Wellington relie le Kichi Zibi Mikan au boulevard de la Confédération. Elle fait face au Musée canadien de la guerre et sera la limite nord du quartier des plaines LeBreton.

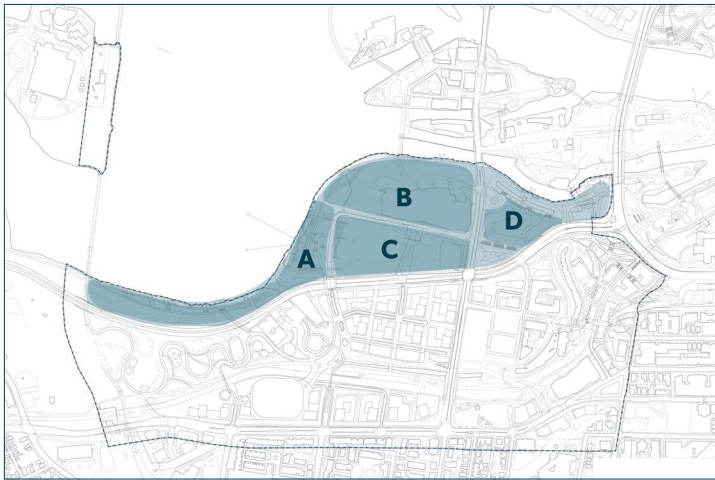


- i** Soutenir l’établissement de liaisons de mobilité active claires vers le centre-ville, y compris de nouvelles infrastructures cyclables améliorées ainsi que des liaisons par des voies piétonnières.
- ii** Améliorer l’expérience d’arrivée dans la capitale et encourager un aménagement de boulevard urbain de haute qualité entre la promenade et le boulevard de la Confédération, grâce à des arbres de rue, à un éclairage et à un mobilier urbain appropriés.

- iii** Redimensionner la surface de la chaussée et reconfigurer les aires de stationnement, les pistes cyclables et l’environnement des trottoirs afin de créer un paysage de rue urbain propice à la circulation piétonne.
- iv** Renforcer les passages piétonniers vers les terrains riverains et les terrains du musée au nord.

S2.2 Les terrains riverains

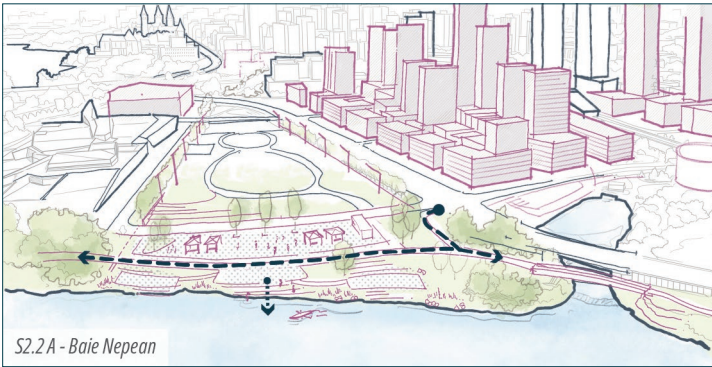
Cette zone était autrefois un terrain industriel dominé par des gares de triage. Elle comprend maintenant le sentier de la rivière des Outaouais, le Kichi Zibī Mikan et le Musée canadien de la guerre.



- A - Baie Nepean
- B - Musée canadien de la guerre
- C - Parc des plaines LeBreton
- D - Terrains du canal Bronson

A Baie de Nepean

La baie située dans la rivière des Outaouais se trouve immédiatement en amont des chutes des Chaudières. Cette zone présente un caractère paysager naturel et offre une occasion d'attirer plus de gens vers l'eau.



- i Aménager la baie de Nepean comme une berge urbaine dynamique et un grand espace public polyvalent qui servirait de transition entre le parc riverain et le parc et secteurs des plaines LeBreton.
- ii Transformer le bord du rivage à l'ouest des plaines LeBreton pour offrir un accès à la rivière et profiter des panoramas spectaculaires sur la baie de Nepean jusqu'au pont Chef-William-Commanda et à l'île Lemieux.
- iii Évaluer le potentiel de la zone comme espace événementiel modulable et d'y installer d'autres commodités et équipements d'animation compatibles en dehors des périodes d'événements.
- iv Profiter de la pente abrupte entre la promenade et le sentier lors de la conception des vues et des panoramas, comme des espaces riverains en terrasses et des lieux de repos.
- v Ajouter un point de portage à la baie de Nepean pour contourner les chutes des Chaudières et offrir une orientation facilitant la liaison à la section inférieure de la rivière des Outaouais.

B Musée canadien de la guerre

Le Musée canadien de la guerre est le musée militaire national du Canada et un lieu de commémoration et de cérémonie.

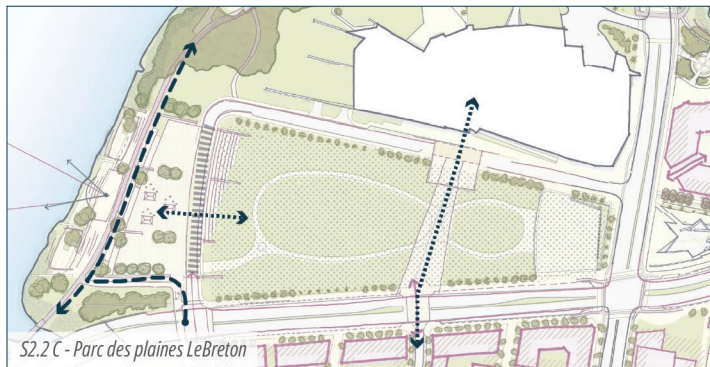


- i Améliorer les liaisons de mobilité active vers les terrains du musée et à l'intérieur de ceux-ci afin de les intégrer aux futurs réaménagements.
- ii Réduire au minimum la circulation des véhicules et maintenir la place Vimy comme une expérience axée sur les piétons.
- iii Préserver les grands espaces ouverts symboliques entourant le Musée canadien de la guerre, qui contribuent à son caractère architectural en tant que structure dans le paysage.
- iv Aménager des espaces publics et des commodités de qualité, surtout le long du secteur riverain, afin d'améliorer l'expérience du public sur les terrains du musée.

S2.2 Terrains riverains

C Parc des plaines LeBreton

Ce parc très fréquenté lors des festivals a une superficie d'environ 3,5 hectares et peut accueillir plus de 40 000 personnes.

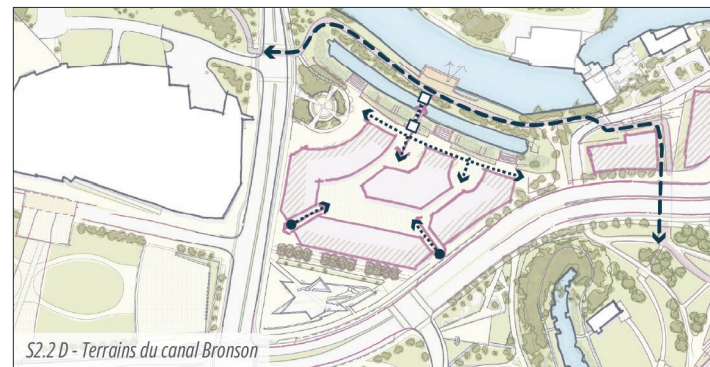


- i Maintenir le parc des plaines LeBreton comme lieu d'accueil d'événements de grande envergure.
- ii Repenser l'aménagement et les surfaces du parc pour qu'ils soient plus flexibles et résilients pour une large gamme d'usages, sans nuire au cadre hautement symbolique du Musée canadien de la guerre adjacent.

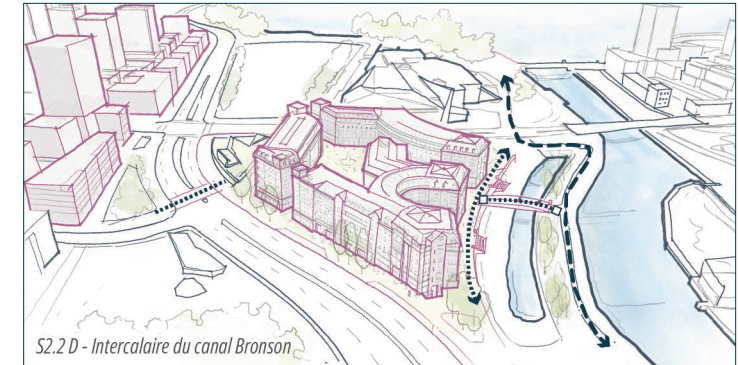
- iii Envisager des installations, des commodités ou des usages saisonniers pour animer l'espace du parc entre les périodes d'événements, tout en demeurant compatibles avec le parc.
- iv Envisager des moyens de relier le parc à la place Vimy et au rivage de la baie de Nepean.

D Terrain du canal Bronson

Cet îlot a été créé à la suite du réaménagement de la promenade visant à accueillir le Musée canadien de la guerre. Il est délimité par la rue Wellington, la rue Booth et un jeu d'eau construit parallèle au canal Bronson.



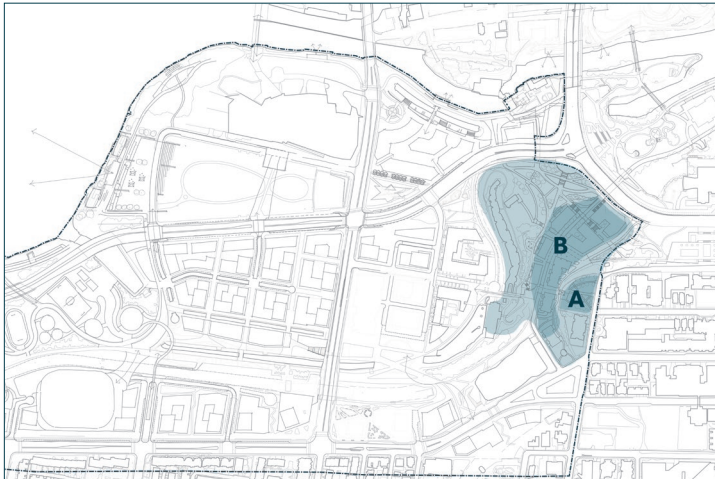
- i Établir de nouveaux îlots d'habitation qui cadrent les rues Booth et Wellington et animer leurs façades et sentiers publics.
 - a Créer une limite de construction de caractère urbain parallèle au canal Bronson pour le cadrer et l'animer.
 - b Élaborer des normes de conception, avec une expression bâtie unique, qui soutiendraient une approche officielle du boulevard de la Confédération et l'intention de créer élégance, sens et contexte, en reconnaissant l'importance de ce secteur comme lien avec le boulevard de la Confédération.



- ii Cadrer les quatre bordures d'espaces publics de cette zone, soit le Monument national de l'Holocauste, le canal Bronson, le Musée canadien de la guerre et le Monument commémoratif national de la mission du Canada en Afghanistan.
 - a Respecter la solennité des monuments adjacents en utilisant des éléments d'aménagement urbain appropriés pour intégrer adéquatement les espaces commémoratifs au domaine public animé.
- iii Améliorer les liaisons de mobilité active vers le site.
 - a Établir des liens piétonniers nord-sud depuis la rue Lett et le pont Pooley à travers la rue Wellington.
 - b Établir des liaisons de mobilité active vers l'île Victoria à travers le barrage à la station électrique près du moulin Thompson-Perkins et les ruines de l'usine de pâte à papier Bronson.
- iv Établir de nouveaux îlots d'habitation au coin nord-ouest de l'intersection du pont du Portage et la rue Wellington.
 - a Autoriser la construction de bâtiments de faible à moyenne hauteur, dont les entrées principales donnent sur la rue Wellington ou le pont du Portage.

S2.3 Le plateau et la vallée de la rue Commissioner

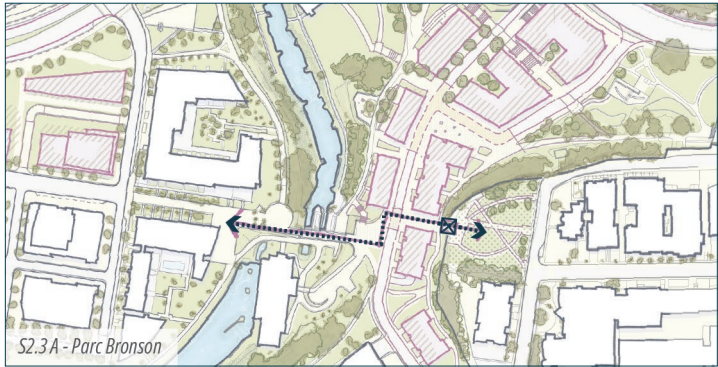
La topographie dramatique et unique sépare le centre-ville d'Ottawa des plaines LeBreton. Le secteur comprend le parc Bronson, offrant un point de vue sur la rivière des Outaouais, ainsi que les rapides du canal de fuite situés après le poste de pompage de la rue Fleet.



A - Parc Bronson
B - Rue Commissioner

A Parc Bronson

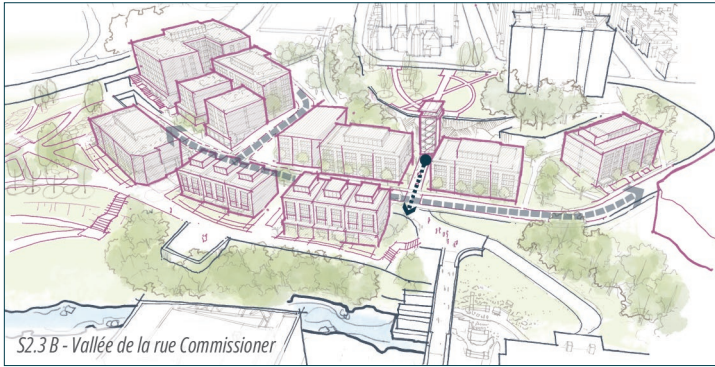
Le parc Bronson se trouve au sommet de l'escarpement, à l'extrémité ouest des rues Sparks et Queen.



- i Réaménager le parc Bronson pour offrir un point focal solide pour le district de conservation du patrimoine de la colline de la Cathédrale et un point de vue surplombant les plaines LeBreton et les terrains riverains.
- ii Établir un lien vertical est-ouest entre la rue Sparks ou la rue Queen et la rue Fleet, du sommet de l'escarpement du parc Bronson jusqu'aux plaines LeBreton, afin d'étendre et d'aligner la grille à travers l'escarpement et de tirer parti du terrain vallonné pour créer des vues.

B Rue Commissioner

La rue Commissioner se divise en deux branches, dont l'une donnant accès au stationnement situé derrière l'édifice des Archives nationales et de la Bibliothèque nationale, et l'autre à la rue Wellington. La large chaussée est également utilisée par les autobus touristiques accédant à la rue Wellington.



- i Explorer le réaménagement du réseau de sentiers et de rues pour créer une nouvelle structure d'îlots urbains et de parcs, offrant de l'espace pour de nouveaux bâtiments, commodités et points d'intérêt.
 - a Explorer un réaménagement de l'intersection des rues Wellington et Commissioner pour simplifier le schéma d'îlots et créer des possibilités pour la construction et l'espace public.
 - b Envisager l'aménagement futur d'un tramway dans la conception et l'emplacement des infrastructures et des bâtiments.
 - c Soutenir la reconfiguration de la rue Commissioner pour la réduire à une largeur de rue locale et la réaménager afin d'améliorer la connectivité entre la Haute-Ville et les plaines LeBreton.

S2.3 Plateau et vallée de la rue Commissioner

- ii Optimiser l'espace sous-utilisé pour permettre la création de nouveaux îlots urbains destinés aux possibilités résidentielles et aux possibilités d'aménagement intercalaire à usage mixte.
 - a Concevoir des bâtiments pour contribuer à l'intégration du centre-ville historique avec les plaines LeBreton en développement, assurant une forte continuité du tissu urbain, particulièrement entre l'escarpement de l'avenue Bronson, les plaines LeBreton et la rue Wellington.
 - b Concevoir les toitures des nouveaux bâtiments le long de l'escarpement pour qu'ils s'alignent sur l'élévation du parc Bronson, intégrant la structure à la topographie de l'escarpement et prolongeant l'expérience du parc.
 - c Explorer des possibilités de mettre en valeur le contraste entre les éléments bâtis et naturels dans la conception des bâtiments près de l'escarpement afin de représenter et de célébrer son importance naturelle et culturelle, intégrant ces éléments à la topographie unique de la région.
- iii Améliorer les parcs adjacents afin de créer un espace public de qualité et de renforcer la liaison entre le Jardin des provinces et des territoires et les plaines LeBreton.
 - a Soutenir l'utilisation des rapides du canal de fuite comme installation urbaine de navigation en eaux vives.
 - b Mettre en place d'importantes améliorations dans l'espace public et récupérer l'escarpement comme un bien communautaire et une destination qui tire parti de la topographie naturelle du site.
 - c Concevoir un espace ouvert à la base de l'escarpement comme point d'entrée principal vers les plaines LeBreton.
 - d Protéger et mettre en valeur, le cas échéant, le patrimoine naturel et culturel de l'escarpement.





S3. LES CHAUDIÈRES ET LES ÎLES

Contexte

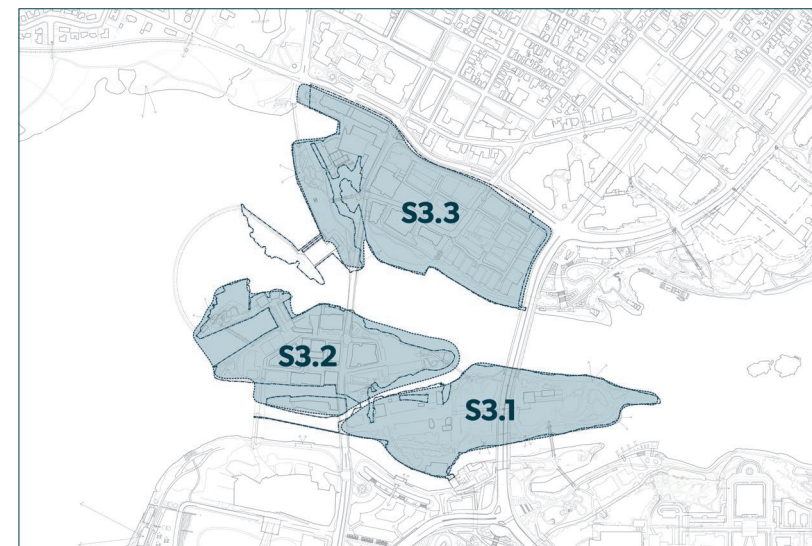
Ce secteur comprend l'île Victoria, l'île Albert, l'île des Chaudières, les chutes des Chaudières et le quartier Zibi. Le secteur possède une riche histoire et comprend un lieu revêtant une importance particulière pour les peuples autochtones de la région de la capitale nationale. Autrefois un important carrefour commercial animé, le secteur des chutes des Chaudières avait également une importance cérémonielle. L'île Victoria est ensuite devenue un pôle industriel et se caractérise par un ensemble d'îles et de terres continentales, des paysages urbains et naturels imbriqués, ainsi qu'une combinaison de terrains publics et privés. Grâce à ses deux ponts interprovinciaux et aux vestiges d'importantes infrastructures industrielles, Zibi relie deux provinces et deux villes, offrant une occasion rare de réimaginer un quartier dynamique à usages mixtes qui célèbre son patrimoine autochtone, industriel et écologique.



Chutes de la
Chaudière



Pont du Portage

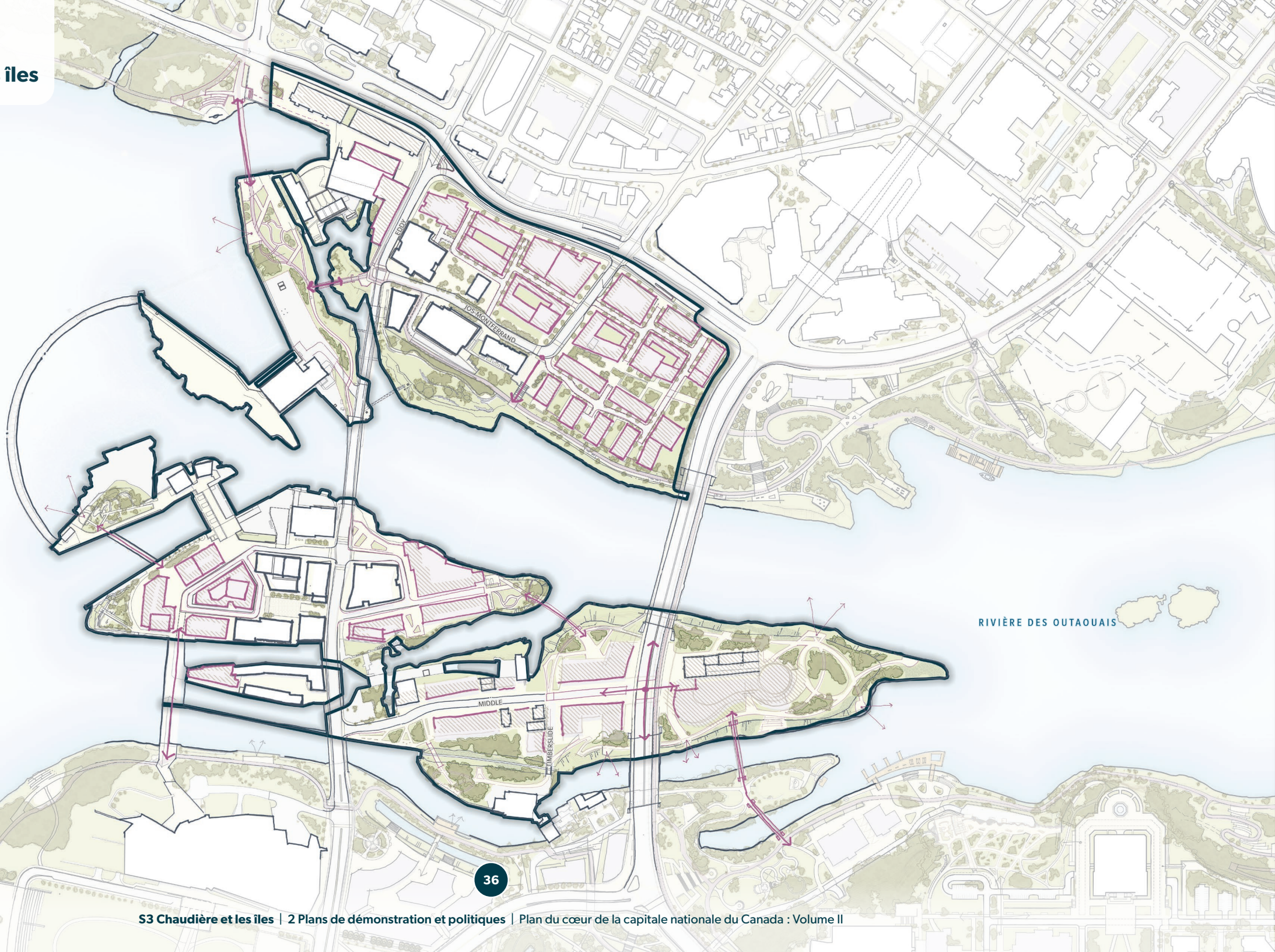


Le secteur est divisé en trois zones :

- **S3.1** Île Victoria
- **S3.2** Chutes des Chaudières et île Albert
- **S3.3** De la rue Eddy au pont du Portage



Secteur 3 Chaudière et les îles



S3

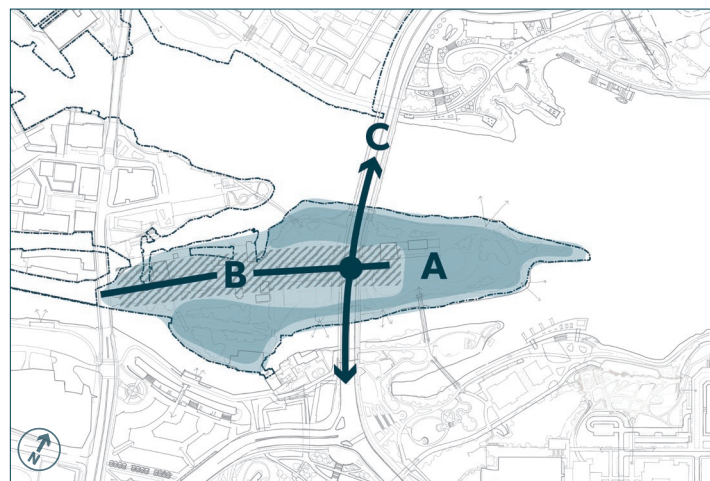
POLITIQUES ET RECOMMANDATIONS

Les futures interventions dans ce secteur viseront à :

- Renforcer les liens entre les îles et les rives de la rivière des deux villes;
- Donner la priorité à la reconnaissance des peuples autochtones par l'intégration de la toponymie autochtone dans l'ensemble du secteur, particulièrement sur l'île Victoria;
- Intégrer le réaménagement de l'île Victoria aux efforts plus larges de réconciliation dans le secteur de l'île des Chaudières et de l'île Albert;
- Améliorer les sentiers et les liens de mobilité active;
- Intégrer des espaces commerciaux orientés vers les berges;
- Créer des espaces publics dynamiques offrant des vues sur les principaux repères naturels et historiques.

S3.1 Île Victoria

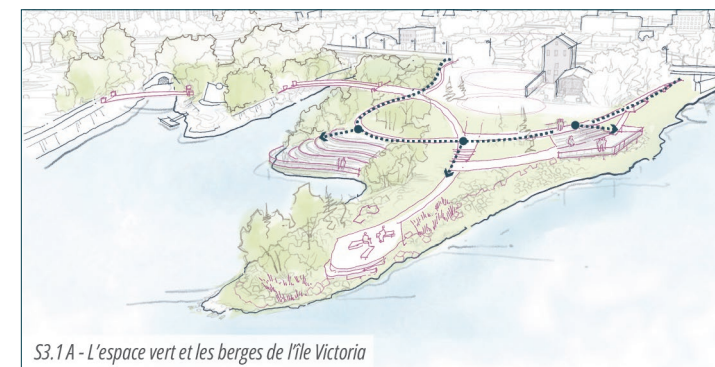
L'île Victoria est un site d'importance historique et culturelle sur la rivière des Outaouais, utilisé depuis longtemps par les peuples autochtones pour le commerce, les cérémonies et les rassemblements. Située à l'ouest de la Colline du Parlement, l'île a récemment fait l'objet de travaux d'assainissement visant à enlever les sols contaminés hérités de décennies d'activités industrielles. La Commission de la capitale nationale s'est engagée à collaborer avec la Nation algonquine afin de faire progresser le plan Kabenishinân Minitig pour le réaménagement de l'île Victoria.



A - Promontoire et rivage
B - Rue Middle
C - Pont du Portage

A Promontoire et berges

Le promontoire et les berges de l'île s'étendent dans le canal d'évacuation des crues et les forts courants de la Kichi Zibi (rivière des Outaouais). En raison de l'emplacement et de la topographie du site, une grande partie des terrains riverains de l'île est inondée chaque année lors de la crue printanière.

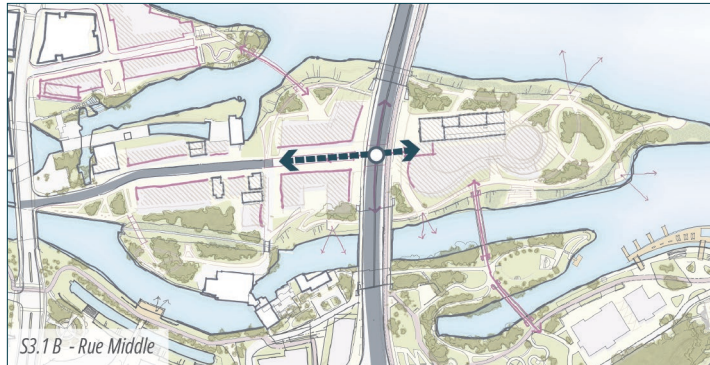


- Stabiliser les berges et créer de vastes espaces riverains contribuant à la beauté, à la valeur culturelle, à la qualité environnementale et à l'usage public de l'île.
 - Étudier des options visant à réduire l'étendue de la plaine inondable sur l'île Victoria au moyen de terrasses, de techniques de biostabilisation et, au besoin, de différents types d'aménagements de berges.
- Veiller à ce que les nouveaux ouvrages de protection contre les inondations, ou ceux remplacés (murs de soutènement ou autres), le long des berges de l'île Victoria permettent les usages et l'aménagement souhaités, notamment en créant des possibilités de rapprocher les personnes de l'eau.
- Réimaginer les aires de stationnement et les espaces autour des ruines historiques afin de permettre l'aménagement de nouveaux bâtiments culturels ou emblématiques au-dessus de la plaine inondable.

S3.1 L'île Victoria

B Rue Middle

La rue Middle est la voie historique reliant les extrémités est et ouest de l'île Victoria. Elle a été coupée par la construction du pont du Portage dans les années 1970. La chaussée est actuellement reliée par un passage inférieur sujet à d'importants épisodes d'inondation.



- i** Rétablir le tracé central de la rue Middle, y compris les raccordements au pont du Portage, afin d'améliorer l'accès à l'île et de permettre le réaménagement de secteurs situés au-dessus de la plaine inondable.
 - a** Conserver le tracé actuel de la rue Middle comme sentier polyvalent sous le pont.
 - b** Permettre l'aménagement de nouveaux îlots bâtis le long du tracé réaligné de la rue Middle.
 - c** Optimiser le découpage et l'aménagement des parcelles afin d'atténuer les effets des inondations, de créer des secteurs constructibles et de préserver des espaces ouverts.
- ii** Favoriser l'intégration et la mise en valeur des éléments patrimoniaux bâtis de l'île dans les projets à venir.
- iii** Exiger que la construction de nouveaux bâtiments présentant des façades animées le long de la rue Middle ou du pont du Portage afin de contribuer à un espace piétonnier dynamique sur l'île Victoria.

C Pont du Portage

Le pont du Portage est un segment important de l'anneau de liaison du boulevard de la Confédération, qui relie Ottawa et Gatineau en passant par l'île Victoria. Il comprend une voie cyclable protégée qui constitue un élément important du Sentier de la capitale. Il s'agit actuellement d'un corridor routier austère qui sépare les portions est et ouest de l'île.

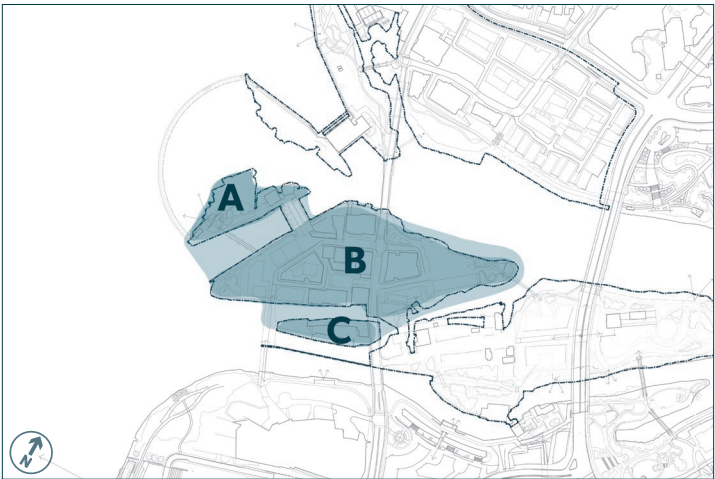


- i** Améliorer les éléments du paysage de rue du boulevard de la Confédération le long du pont du Portage et en assurer une meilleure intégration à l'île Victoria.
 - a** Intégrer des arbres de rue, du mobilier urbain et des aménagements de boulevard reliant le pont à l'aménagement futur et au domaine public de l'île.
 - b** Accorder la priorité à l'expérience piétonne et aux liens vers l'île et à travers celle-ci.
 - c** Créer une intersection ou une traversée à niveau dans l'axe de la rue Middle, avec une signalisation appropriée et des accès routiers permettant de desservir l'île.
- ii** Appuyer l'utilisation du pont comme futur corridor de transport en commun de niveau supérieur, pouvant accueillir, par exemple, un tramway, avec possibilité de service et de connexions vers l'île.



S3.2 Chutes des Chaudières et île Albert

Ce secteur comprend les chutes des Chaudières, dotées d'un barrage hydroélectrique. Les îles des Chaudières et Albert comprennent des bâtiments neufs et rénovés dans le cadre du nouveau quartier Zibi. Les sites insulaires offrent des points de vue et des expériences uniques.



A - Chutes de la Chaudière
B - L'île Chaudière
C - L'île Albert

A Chutes des Chaudières

Les chutes des Chaudières, lieu sacré de rassemblement et de cérémonie depuis des temps immémoriaux, constituent l'un des éléments les plus marquants du patrimoine naturel du secteur du cœur.

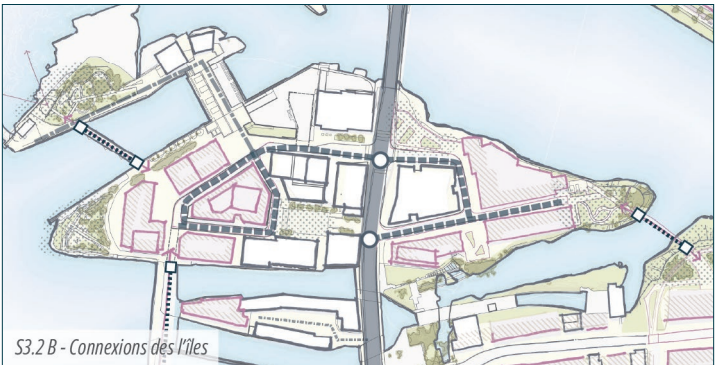


- i Continuer d'assurer et d'améliorer l'accès public et l'expérience des visiteurs autour des chutes.
- ii Soutenir l'entretien et la construction d'installations, d'ouvrages et d'infrastructures industriels.

B Île des Chaudières

L'île des Chaudières, située entre les chutes des Chaudières et l'île Victoria, a principalement constitué un site d'activités manufacturières lourdes depuis l'essor de l'industrie du bois au début du XIX^e siècle. Elle a maintenant été transformée en quartier riverain qui reconnecte les anciens terrains et bâtiments industriels situés le long de la rivière des Outaouais à la région de la capitale nationale.

- i Veiller à ce que les initiatives de programmation et d'aménagement préservent l'intégrité et la santé des berges, des habitats insulaires, des chenaux et des chutes des Chaudières.
- ii Soutenir la création de nouveaux liens entre les axes de transport actif et les parcs situés aux deux extrémités de l'île.



- a Soutenir la création d'une passerelle de transport actif reliant l'île des Chaudières à l'île Victoria.
- iii Mettre en valeur les histoires autochtone et industrielle uniques de l'île des Chaudières.
- iv Encourager l'aménagement de vastes places publiques de différentes échelles, de parcours piétonniers et de connexions riveraines afin d'améliorer l'accessibilité et l'expérience du public.

C Île Albert

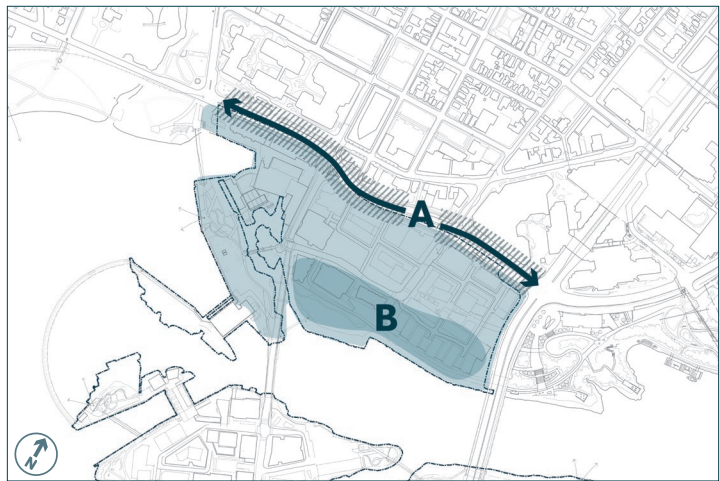
L'île Albert est une petite île au sud de l'île des Chaudières.

- i Maintenir l'accès public à travers l'île afin de relier l'île des Chaudières au sentier de la rivière des Outaouais près du Musée canadien de la guerre.



S3.3 De la rue Eddy au pont du Portage

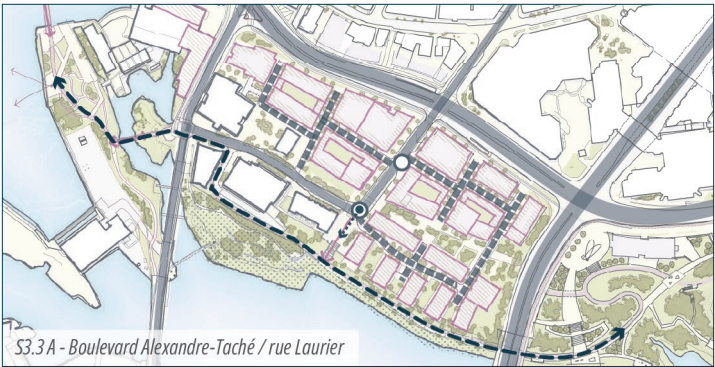
La rive nord de la rivière des Outaouais, dans ce secteur, relie plusieurs secteurs distincts du cœur de la capitale. Ce secteur offre l'occasion d'attirer davantage de personnes du centre-ville de Gatineau vers les berges.



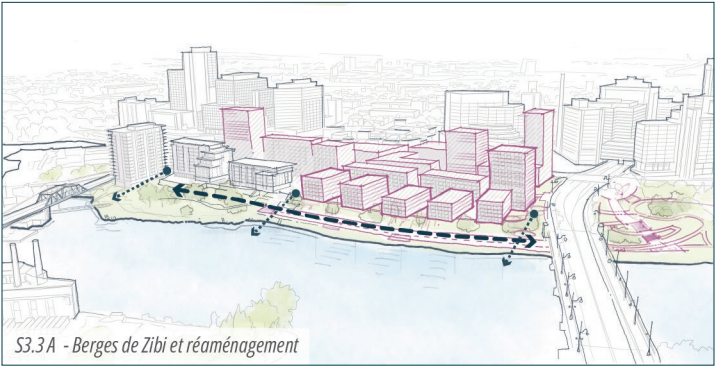
A - Rue Laurier
B - Rive-Nord

A Rue Laurier

La rue Laurier prolonge le boulevard Alexandre-Taché, un important corridor de transport accueillant le transport en commun, la circulation automobile et les modes de déplacement actifs.



- i Accorder la priorité au rôle du corridor comme axe de transport structurant, notamment comme tracé du futur tramway.
- ii Renforcer le lien entre le centre-ville de Gatineau, le quartier Zibi et les plaines LeBreton au moyen de composantes du domaine public de grande qualité créant une expérience piétonne conviviale et de l'animation le long du corridor.
- iii Aménager de nouvelles parcelles constructibles adjacentes au niveau de la rue afin de créer une interface perméable entre le trottoir public et les futurs aménagements.
 - a Remblayer le sentier existant et le passage inférieur sous le pont du Portage, et remplacer cette liaison par des aménagements de paysage de rue à niveau.
- iv Encourager une architecture de grande qualité représentant le patrimoine industriel du secteur et favorisant des aménagements attrayants et animés sur les façades extérieures donnant sur les espaces publics et les paysages de rue adjacents, tout en intégrant une diversité d'usages.



- v Assurer un accès public entre les îlots d'habitation afin de garantir une connectivité et une perméabilité fréquentes à travers le quartier.

B Rive Nord

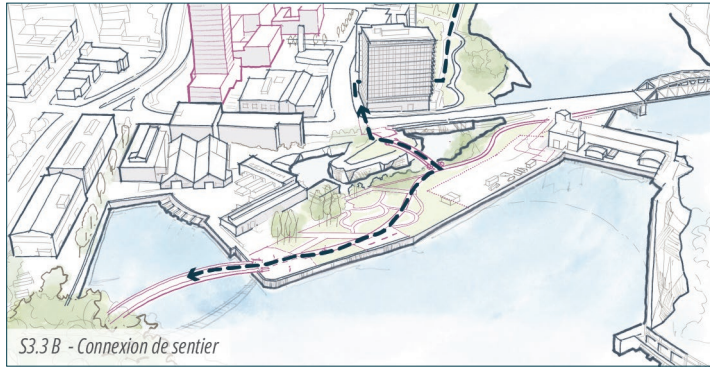
Le secteur riverain comprend le nouveau parc Terasini, qui borde la rivière des Outaouais et a été conçu comme un espace résilient interagissant avec l'eau. Le parc deviendra une destination principale le long du Sentier de la capitale lorsque la liaison sous le pont du Portage sera terminée.



- i Mettre en valeur le parc Terasini comme parc urbain riverain distinctif de la capitale offrant une combinaison d'éléments naturels et aménagés.



S3.3 De la rue Eddy au pont du Portage



S3.3B - Connexion de sentier

- ii Améliorer la connectivité et l'accès au parc Terasini et le long des berges grâce à des liens vers l'est avec le parc Jacques-Cartier, vers l'ouest avec le parc des Voyageurs et vers le nord avec le centre-ville de Gatineau.
- iii Étudier les possibilités d'animer le site au moyen d'activités et d'équipements.
- iv Assurer la continuité du réseau riverain de sentiers polyvalents en terminant le lien entre le pont du Portage et le parc des Portageurs.
- v Améliorer l'expérience de la promenade riveraine grâce à un sentier séparé, à un éclairage adéquat et à des espaces de repos permettant de s'arrêter et de profiter des lieux.
- vi Veiller à ce que les aménagements adjacents contribuent à une expérience publique accueillante au bord de l'eau par un traitement architectural et paysager soigné et un équilibre entre les espaces publics et privés. Lorsque possible, les bâtiments devraient présenter des façades actives orientées vers l'eau en plus de celles donnant sur la rue.
- vii Définir des liens piétonniers clairs entre l'extrémité ouest du pont du Portage, le quartier Zibi et les espaces publics riverains.
- viii Appuyer les efforts visant à animer le quartier grâce à des espaces publics et à des activités dynamiques, en veillant à créer des paysages de rue vivants et attrayants menant vers les berges.





S4. RUISSEAU DE LA BRASSERIE

Contexte

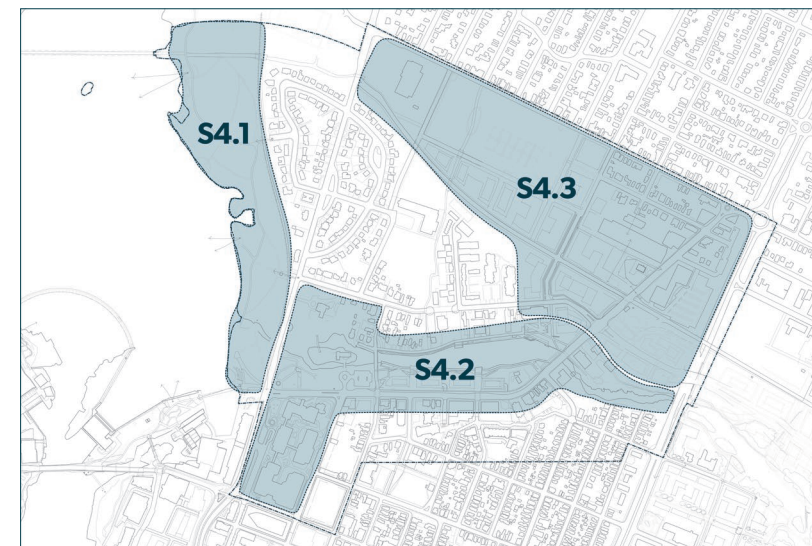
Ce secteur du centre-ville de Gatineau est riche en éléments culturels et historiques liés à l'aménagement urbain et industriel de Hull au cours des 19^e et 20^e siècles. Il a par ailleurs été épargné de la dévastation causée par le Grand feu de Hull et d'Ottawa, survenu en 1900. Ce quartier historique qui entoure le ruisseau de la Brasserie a vu le jour sur des terres associées au fondateur de Hull, Philemon Wright. L'industriel E. B. Eddy y a ensuite aménagé des logements pour les employés de ses usines. Bordé par le boulevard Saint-Joseph et la rivière des Outaouais, il comprend des lieux publics clés comme le parc des Portageurs et le ruisseau de la Brasserie, de même que des lieux historiques comme la maison Wright-Scott et le manège militaire de Salaberry, deux édifices fédéraux du patrimoine.



Maison Wright-Scott



Parc des Portageurs



Le secteur est divisé en trois zones :

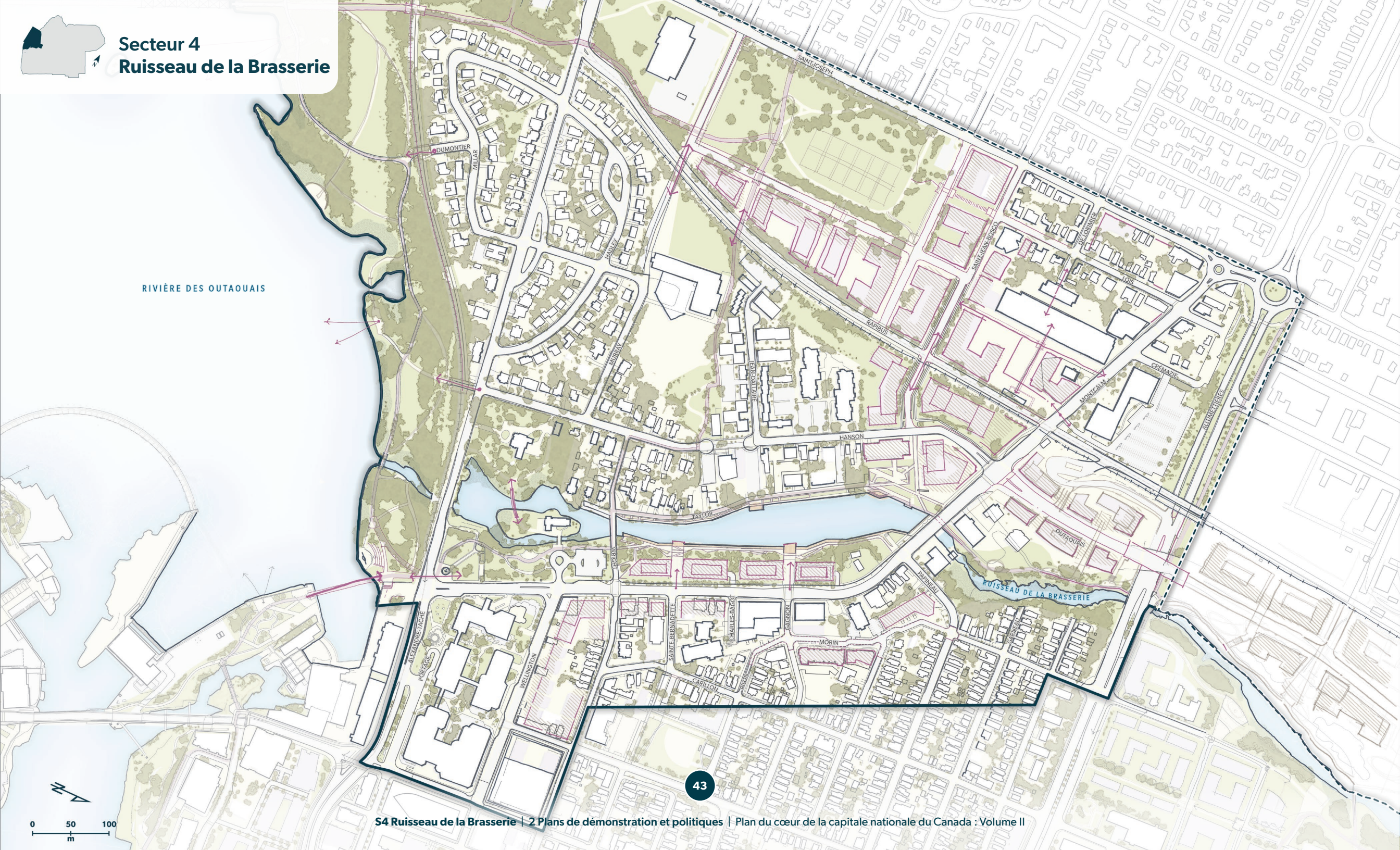
- **S4.1** Terrains riverains
- **S4.2** Corridor du ruisseau
- **S4.3** Corridor Saint-Joseph/Rapibus

Ruisseau de la Brasserie



Secteur 4 Ruisseau de la Brasserie

RIVIÈRE DES OUTAOUAIS



S4

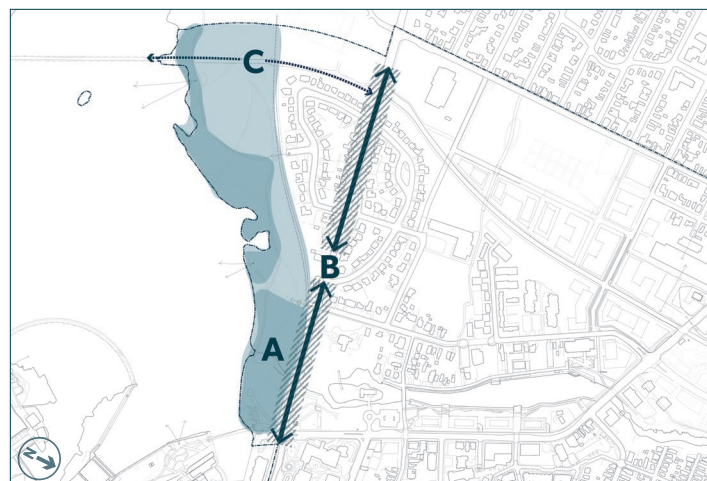
POLITIQUES ET RECOMMANDATIONS

Principales interventions dans ce secteur

- Nettoyer et remettre en état les terres contaminées pour favoriser l'aménagement futur.
- Offrir à la population un meilleur accès au rivage et intégrer de nouveaux espaces ouverts.
- Embellir les parcs existants, améliorer l'aménagement paysager et intégrer des caractéristiques naturelles.
- Conserver et mettre en valeur des biens patrimoniaux clés dans le cadre du site patrimonial Hanson-Taylor-Wright, y compris la maison Wright-Scott et le Théâtre de l'Île.
- Ajouter de nouveaux logements, commerces de détail et espaces culturels le long de la rue Montcalm pour créer un corridor urbain dynamique.
- Resserer les liens entre le ruisseau de la Brasserie, la rivière des Outaouais et les quartiers environnants afin de créer un tissu urbain plus solide.

S4.1 Terrains riverains

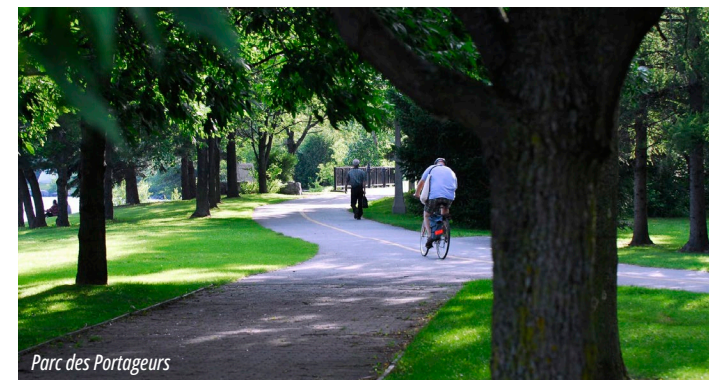
Ce secteur est constitué des terres qui longent le boulevard Alexandre-Taché, là où celui-ci traverse le ruisseau de la Brasserie et croise la rue Montcalm. Le parc des Portageurs et le parc Montcalm-Taché forment une aire de verdure luxuriante à un endroit d'où l'on peut commencer à apercevoir les éléments caractéristiques de la capitale, comme les édifices du Parlement et la rivière des Outaouais. C'est là que se croisent plusieurs sentiers du réseau reliant les îles, le sentier des Voyageurs et le ruisseau de la Brasserie.



A - Parc des Portageurs
B - Boulevard Alexandre-Taché
C - Pont Chief William Commanda

A Parc des Portageurs

Le parc des Portageurs marque la transition entre le centre urbain et la promenade naturelle pittoresque qui va jusqu'aux rapides Deschênes.



- Protéger l'habitat riverain et les ressources archéologiques tout en préservant la vue sur la rivière en certains endroits.
 - Planter une végétation riveraine appropriée et créer des ouvertures visuelles au besoin.
 - Encourager l'installation d'une passe à poissons dans le ruisseau pour faciliter le contournement des barrages durant les migrations saisonnières.
- Soutenir l'intégration d'un tramway dans le secteur tout en réduisant au minimum les répercussions sur le caractère existant et les caractéristiques des parcs riverains.
 - Assurer la connectivité continue du parc près du boulevard Alexandre-Taché.

S4.1 Terrains riverains

- iii Reconnaître le rôle de ce secteur en tant que carrefour au sein du réseau du Sentier de la capitale, et améliorer la connectivité entre les sites et avec la rivière.
 - a Améliorer la conception de l'entrée du parc, près de l'intersection de la rue Montcalm et du boulevard Alexandre-Taché, afin de rehausser la visibilité et de rendre le parc plus accueillant.
 - b Améliorer l'expérience piétonnière entre le parc des Portageurs et le quartier Zibi, le long du boulevard Alexandre-Taché.
- iv Soutenir l'amélioration de l'expérience dans le secteur du parc riverain entre le parc des Portageurs et le pont Chef-William-Commanda grâce à des aménagements publics comme des bancs, des points d'observation et un accès au rivage.

B Boulevard Alexandre-Taché

Le boulevard Alexandre-Taché est une voie de transport principale qui relie l'ouest de Gatineau et Aylmer au cœur de la capitale, où sont concentrées les fonctions administratives et politiques. La rue sépare le parc des Portageurs (au sud) du parc Montcalm-Taché (au nord, à côté du ruisseau de la Brasserie).

- i Améliorer l'expérience d'arrivée dans la capitale, notamment en rehaussant le traitement du boulevard et en améliorant sa connexion avec le domaine public et les parcs adjacents pour souligner la transition vers le cœur de la capitale.
- ii Soutenir l'intégration d'un réseau structurant de transport en commun, comme un tramway, le long du paysage de rue ou des terrains adjacents.
- iii Améliorer l'expérience piétonnière le long du boulevard et promouvoir une traversée sûre et pratique pour relier les parcs adjacents et les lieux historiques situés au nord et au sud du boulevard.
- iv Maintenir un habitat naturel et verdoyant là où le boulevard traverse l'embouchure du ruisseau.

C Pont Chef-William-Commanda

Le pont Chef-William-Commanda relie le réseau du Sentier de la capitale des deux côtés de la rivière des Outaouais par un ancien pont ferroviaire.

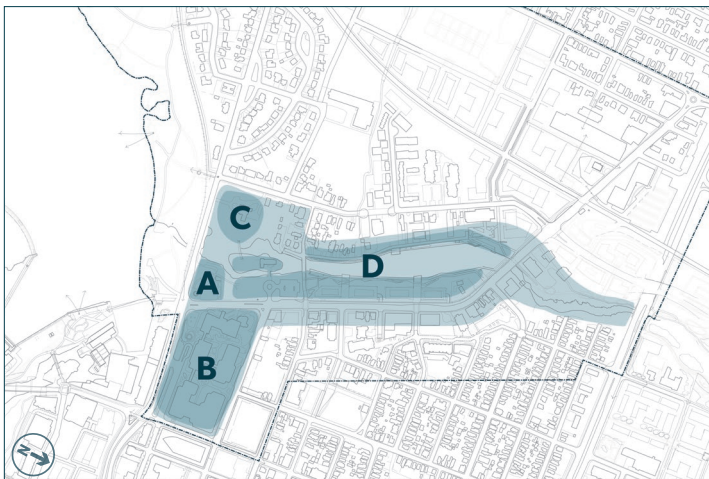


- i Assurer la continuité du réseau de mobilité active.
 - a Trouver des solutions pour offrir un accès à l'année au pont Chef-William Commanda.
- ii Renforcer les connexions entre le secteur riverain et des destinations comme le boulevard Alexandre-Taché et le campus de l'Université du Québec en Outaouais.
- iii Soutenir le prolongement du Sentier de la capitale le long du corridor ferroviaire historique pour le relier à d'autres des tronçons ainsi qu'au corridor Rapibus et au parc des Chars-de-Combat, au nord.



S4.2 Corridor du ruisseau

Le ruisseau de la Brasserie entoure l'île Hull; il coule des chutes des Chaudières jusqu'à sa décharge, passé le pont Macdonald-Cartier. Les terres adjacentes au ruisseau, dans ce secteur, sont intensément aménagées et urbanisées, ce qui crée la possibilité de donner aux gens un accès à l'eau dans un contexte urbain.



- A** - Parc Montcalm-Taché
B - Les Terrasses de la Chaudière
C - Maison Wright-Scott / Théâtre de l'Île
D - Ruisseau de la Brasserie

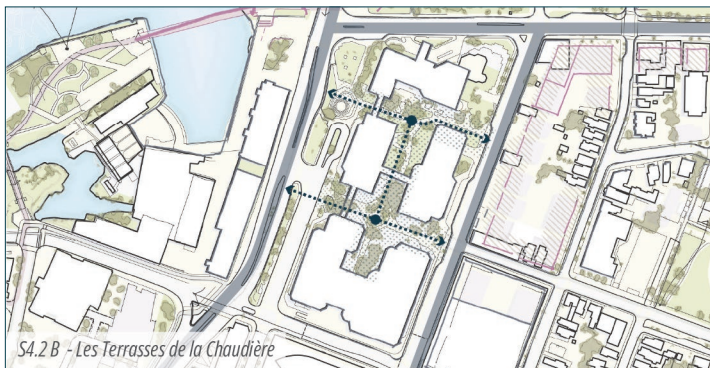
A Parc Montcalm-Taché

Le petit parc Montcalm-Taché est situé à l'angle nord-est du boulevard Alexandre-Taché et de la rue Montcalm.

- i** Préserver une aire de loisirs pittoresque favorisant la détente près de l'embouchure du ruisseau.
- ii** Réaménager l'éclairage et créer un milieu confortable et sûr la nuit.
- iii** Permettre la tenue d'activités de petite et moyenne envergure dans le parc pour rehausser le dynamisme du secteur.
- iv** Soutenir le rétablissement de l'accès piétonnier en aménageant un trottoir traversant le ruisseau du côté nord du boulevard Alexandre-Taché.

B Terrasses de la Chaudière

Le complexe des Terrasses de la Chaudière est un immeuble du gouvernement fédéral datant des années 1970.



- i** Soutenir l'amélioration du domaine public au rez-de-chaussée du site des Terrasses de la Chaudière.
 - a** Améliorer les interfaces entre le site et les secteurs adjacents pour encourager davantage de gens à fréquenter les terrains.

- b** Reconfigurer les ruelles accessibles aux véhicules, les voies de service, les aires de stationnement et les espaces résiduels autour des bâtiments, et limiter leur empreinte dans la mesure du possible afin de créer des places, des cours et des espaces publics confortables et agréables.
- c** Encourager les connexions entre les bâtiments par les cours intérieures et au milieu de l'îlot afin de fournir des itinéraires clairs et accueillants au cœur du site, ainsi que des liens directs et une visibilité depuis les trottoirs adjacents.

C Maison Wright-Scott/Théâtre de l'Île

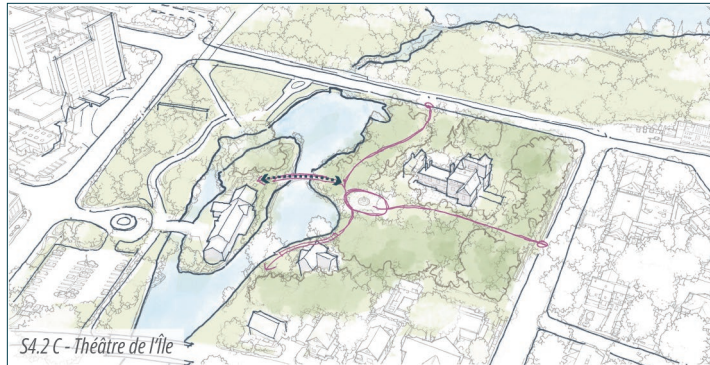
La maison Wright-Scott est un édifice fédéral du patrimoine classé dont la construction s'est achevée en 1875. Le Théâtre de l'Île est situé sur une petite île dans les eaux d'amont du ruisseau de la Brasserie. En plus du théâtre, l'île abrite également un parc paisible.



- i** Renforcer les fonctions culturelles et patrimoniales du Théâtre de l'Île en veillant à ce qu'il continue d'être utilisé et demeure un repère visuel et un bien historique.
- ii** Améliorer l'accès public et la connexion entre le Théâtre de l'Île et la maison Wright-Scott en aménageant une passerelle piétonnière.



S4.2 Corridor du ruisseau

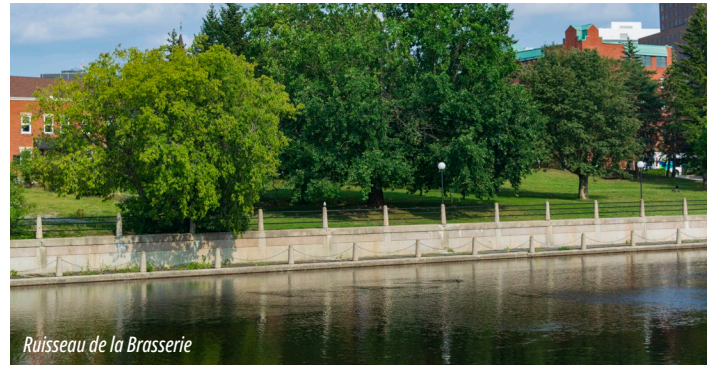


- iii Mettre en valeur la propriété historique Wright-Scott en rendant le bâtiment et les terrains environnants accessibles au public.
 - a Accorder la priorité aux utilisations publiques des terrains et du rez-de-chaussée qui préservent et honorent les valeurs patrimoniales et les éléments caractéristiques.
 - b Envisager un ajout au bâtiment et/ou le site, au besoin, afin de rendre réalisable la vision énoncée aux points i à iii.

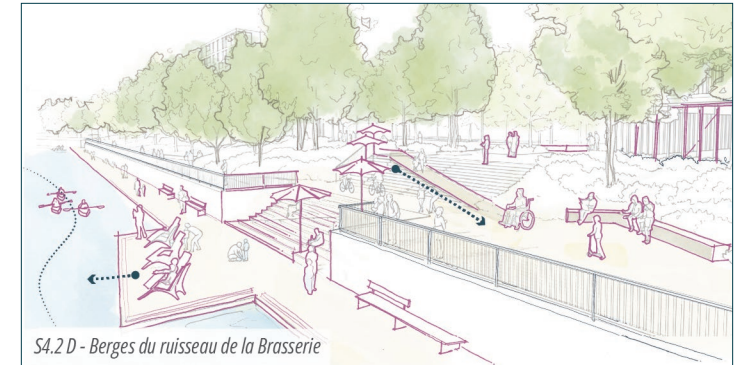
D Ruisseau de la Brasserie – Montcalm

L'étroite bande de terres située entre le ruisseau de la Brasserie et la rue Montcalm est surélevée de trois mètres au-dessus du niveau de l'eau. Les utilisateurs peuvent accéder au ruisseau par une promenade qui a besoin d'être remise en état. Le secteur comprend quatre arbres désignés comme remarquables par la Commission de la capitale nationale (CCN).

- i Décontaminer et réaménager les terrains longeant le ruisseau pour rétablir une composition équilibrée entre les bâtiments et le secteur riverain public.



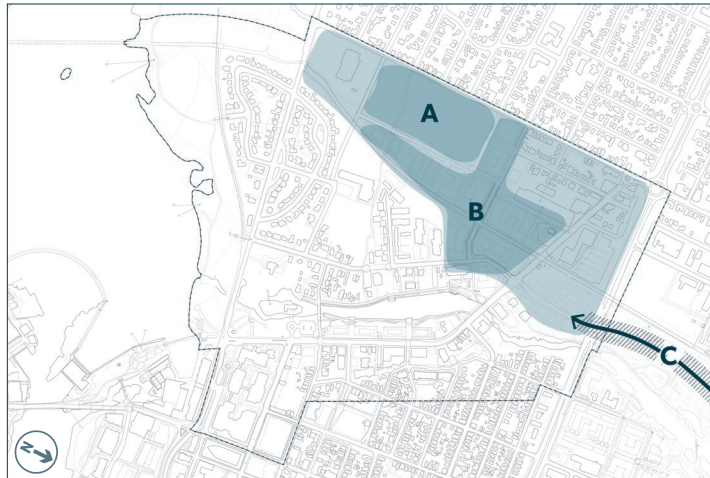
- ii Contribuer à la vitalité de la rue Montcalm en créant des possibilités d'utilisation mixte du côté ouest de la rue.
 - a Permettre, le long de la rue Montcalm, une utilisation mixte qui respecte les dimensions et l'échelle de l'endroit.
 - b Exiger que les bâtiments comportent des façades actives et bien aménagées de tous les côtés, et créer des liaisons piétonnières régulières entre les bâtiments pour améliorer la perméabilité et l'accès public au secteur riverain.
- iii Inclure des espaces commerciaux et des locaux de vente au détail au rez-de-chaussée des immeubles afin de promouvoir des devantures animées sur la rue Montcalm et le littoral du ruisseau de la Brasserie.
- iv Offrir des possibilités d'activités le long du ruisseau et dans l'eau.
 - a Aménager un parc public et des espaces ouverts le long du ruisseau avec une couverture végétale à plusieurs niveaux, et fournir un accès au ruisseau de même qu'une infrastructure adaptée aux activités pratiquées.
 - b Veiller à ce que les interventions améliorent les interactions entre le ruisseau et le quartier.
 - c Établir des partenariats pour offrir des aménagements aux utilisateurs dans des installations permanentes (p. ex. vestiaires, toilettes, casse-croûte).



- d Soutenir les travaux visant à maintenir l'eau du ruisseau à un niveau assez élevé pour qu'il continue de servir de point de passage pour la faune.
- e Créer des points de vue sur le ruisseau depuis la rue Montcalm.
- f Sensibiliser la population au rôle et à l'histoire du ruisseau en installant des éléments d'interprétation.
- v Consolider le réseau de sentiers en reliant le site aux couloirs de mobilité active existants par des connexions sûres.
 - a Intégrer un sentier continu et polyvalent au paysage de rue le long de la rue Taylor.
 - b Améliorer la connectivité entre les espaces publics, les bords du ruisseau et la rue Montcalm en incluant des allées piétonnes.
- vi Soutenir les efforts municipaux visant à aménager une promenade urbaine au bord du ruisseau du côté de la rue Taylor.

S4.3 Corridor Saint-Joseph/Rapibus

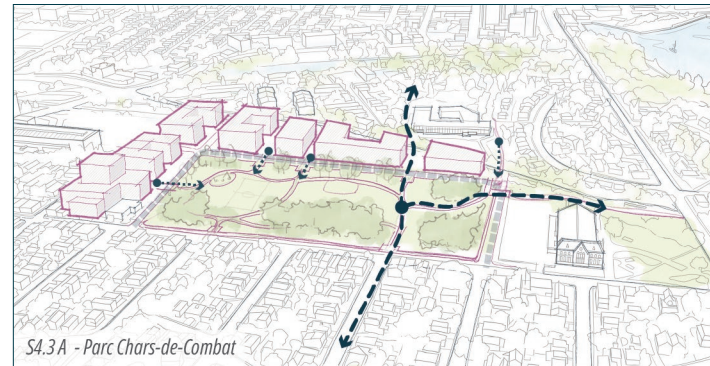
Ce secteur comprend le terminus de l'autoroute 50, le corridor Rapibus, le complexe sportif La Fonderie et le parc des Chars-de-Combat. Il serait possible d'y créer de nouvelles connexions pour la mobilité active, d'y construire de nouveaux logements et d'y améliorer le domaine public.



A - Parc Chars-de-combat
B - Terrains de la Fonderie
C - Autoroute 50

A Parc des Chars-de-Combat

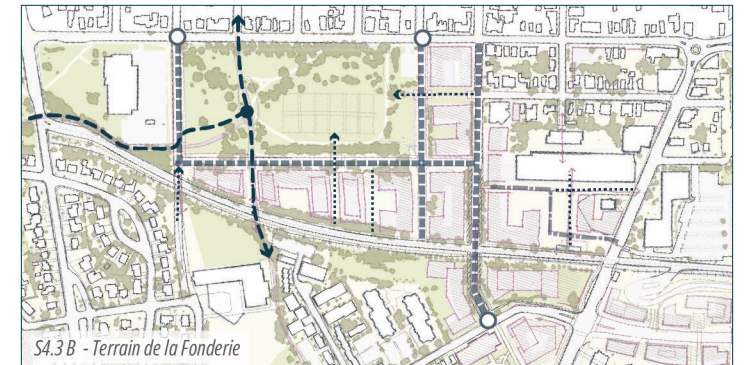
Le parc des Chars-de-Combat est un grand parc situé entre le boulevard Saint-Joseph et le corridor Rapibus.



- i Maintenir le rôle du parc en tant qu'espace vert urbain offrant des possibilités de loisirs et de repos, et agissant comme pôle principal du réseau de mobilité active.
 - a Envisager des possibilités de vente ou de location à long terme de la masse de terrains d'intérêt régional pour les activités de la Ville de Gatineau.
 - b Trouver comment les terrains adjacents de La Fonderie pourraient être aménagés, et officialiser les paysages de rue, les bords et les devantures du parc pour créer un parc de quartier central.

B Terrains de La Fonderie

Les terrains situés au sud de l'immeuble La Fonderie forment un vaste secteur post-industriel le long de l'ancienne voie ferrée. Il a été établi qu'ils conviendraient à des travaux d'aménagement.



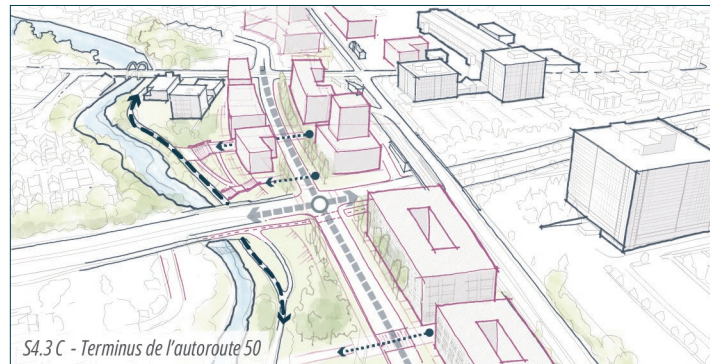
- i Soutenir les efforts visant à transformer le secteur en une collectivité polyvalente donnant accès à des espaces verts et à des connexions avec le réseau de transport actif.
- ii Aménager des rues locales et des bâtiments intercalaires en un réseau dense à échelle humaine, relié aux rues et aux espaces adjacents, et offrant aux piétons une connexion claire et logique vers le transport en commun rapide et les destinations urbaines environnantes.
- iii Soutenir le prolongement de la rue Saint-Jean-Bosco pour relier la promenade du Lac-des-Fées à la rue Hanson en traversant le corridor Rapibus.
- iv Aménager les bâtiments de manière à créer un lotissement compact favorisant la marche, avec des habitations basses et des façades donnant sur le corridor Rapibus, le parc des Chars-de-Combat et les nouvelles rues locales et cours.
 - a Exiger que les nouveaux bâtiments établissent un cadre urbain solide et un front de rue continu face au parc, et que leurs entrées principales actives fassent face au parc.

S4.2 Corridor Saint-Joseph / Rapibus

- b** Établir de nouvelles rues locales et cours.
- c** Envisager des habitations individuelles accessibles par le rez-de-chaussée avec des façades actives.
- v** Soutenir la connectivité du corridor avec différents modes de transport en commun et de transport actif.
 - a** Terminer un tronçon clé du Sentier de la capitale qui relierait la promenade du Lac-des-Fées à la rue Taylor en traversant le corridor Rapibus.
 - b** Tenir compte des besoins futurs en matière de réseau structurant de transport en commun le long du corridor Rapibus et intégrer les installations auxiliaires ou l'infrastructure requise dans un réaménagement urbain coordonné.

C Autoroute 50

Le terminus de l'autoroute 50 à Gatineau est adjacent aux terrains de La Fonderie et au ruisseau de la Brasserie. L'autoroute, parallèle au ruisseau de la Brasserie, permet une circulation rapide vers les rues du centre-ville de Gatineau.



- i** Envisager une éventuelle conversion du corridor de l'autoroute 50 en un boulevard urbain bordé de pâtés de maisons, ce qui permettrait le lotissement et l'aménagement des espaces résiduels en plus d'améliorer la perméabilité ainsi que l'accès public au corridor et aux rives du ruisseau.
 - a** Étudier différents scénarios visant à adapter la taille de la chaussée et à augmenter le nombre d'intersections et de croisements.
 - b** Voir également les améliorations proposées au secteur 8 le long de la rive sud du ruisseau, sur l'île Hull.
- ii** Étudier la possibilité de reconfigurer les bretelles de sortie du terminus pour favoriser l'intensification urbaine centrée autour de la station Rapibus.

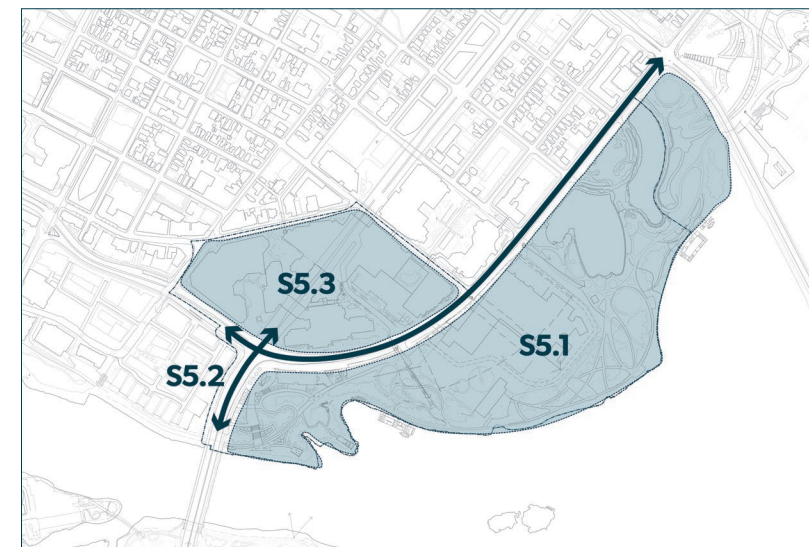


S5. DU PIC AU MUSÉE

Contexte

Ce secteur a fait partie d'un ancien itinéraire de portage qui longeait la rive nord de la Kichi Zibi; ce fut un lieu de rencontre et d'échange pour les Autochtones pendant des milliers d'années. Les rives ont été industrialisées, et des usines ainsi que des exploitations forestières y ont été aménagées au cours du 19^e et au début du 20^e siècles. Dans la seconde moitié du 20^e siècle, le gouvernement fédéral a créé des parcs le long des rives et aménagé le complexe de la Place du Portage pour héberger des ministères fédéraux. Cela s'est fait en expropriant des milliers de personnes et en transformant complètement le caractère du secteur. Les paradigmes architecturaux des années 1970 ont laissé en héritage des bâtiments brutalistes ayant peu ou pas de lien avec la rue et le domaine public. Les renouvellements prévus en fonction du cycle de vie permettront de corriger cette situation et de rendre ce tronçon du boulevard de la Confédération plus dynamique.

Ce secteur abrite des points de repère importants, notamment le Musée canadien de l'histoire, l'usine de produits Kruger, la Place du Portage et le Pic. Il est bordé par la rivière des Outaouais, que longe le sentier des Voyageurs, lequel relie Zibi au sud-ouest au parc Jacques-Cartier au nord-est.



Ce secteur est divisé en trois zones :

- **S5.1** Les terrains riverains
- **S5.2** Boulevard de la Confédération
- **S5.3** Place du Portage



Usine de
Produits Kruger

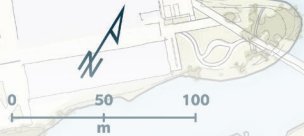


Le Pic

Musée canadien de l'histoire



Secteur 5
Du Pic au Musée



S5

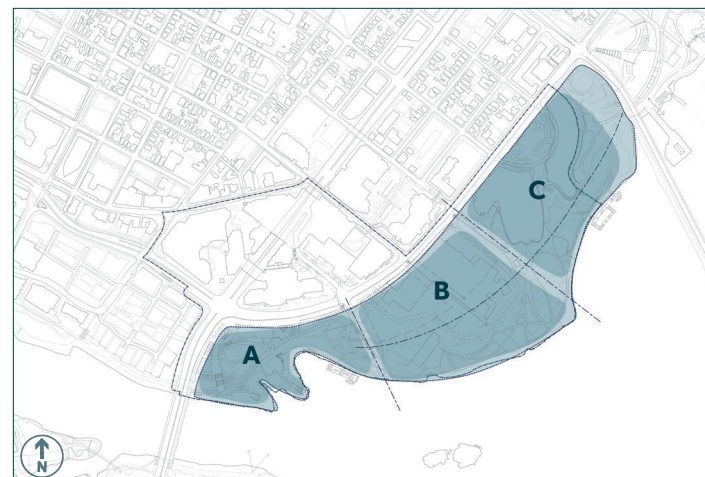
POLITIQUES ET RECOMMANDATIONS

Principales interventions dans ce secteur

- Collaborer avec la Nation algonquine aux projets et aux aménagements proposés, y compris la planification des terrains qui ne sont actuellement pas accessibles au public dans le secteur riverain.
- Préserver et améliorer les vues emblématiques sur la Colline du Parlement le long de la rivière.
- Maintenir un secteur riverain dynamique comportant à la fois des caractéristiques naturelles et construites, des bâtiments, des espaces de rassemblement et des espaces ouverts, et garantissant la fluidité et la diversité des utilisations.
- Renforcer les liens entre le centre-ville de Gatineau et le secteur riverain, et intégrer des promenades favorisant les déplacements, l'accès et l'exploration.
- Encourager fortement tous les projets fédéraux de rénovation d'immeubles situés le long de la rue Laurier à prévoir la reconfiguration des rez-de-chaussée de manière à créer des façades actives et animées, lorsque la structure le permet.

S5.1 Secteur riverain

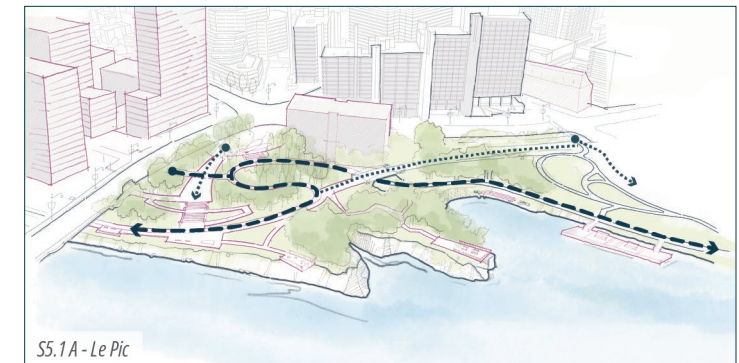
Les terres riveraines de ce secteur consistent en un mélange de terrains publics et industriels contenant des bâtiments de grande envergure, des sentiers polyvalents et des parcs. Le secteur riverain est la pièce maîtresse du paysage de la capitale; il offre les vues les plus exceptionnelles vers l'autre côté de l'eau et l'escarpement de la Colline du Parlement.



A - Le Pic
B - Site du Produits Kruger
C - Terrain du Musée canadien de l'histoire

A Le Pic

Le Pic est un affleurement rocheux qui surplombe la rivière des Outaouais. Cette caractéristique géologique importante délimite la formation des chutes des Chaudières sur la rive à Gatineau et reflète le caractère de l'escarpement sur la rive opposée.



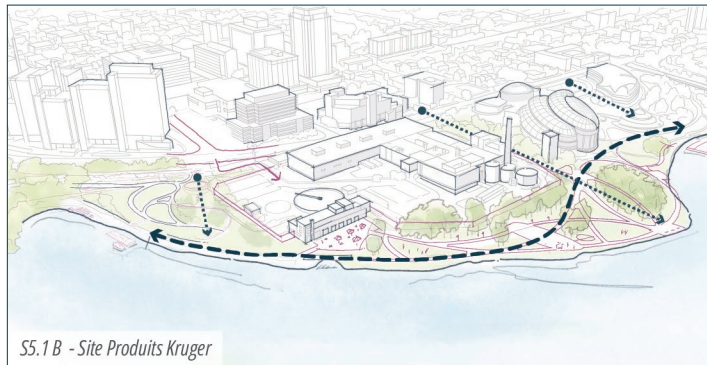
- Consolider le réseau du Sentier de la capitale et améliorer les connexions vers le boulevard de la Confédération.
 - Créer un grand escalier et un lien accessible à tous entre la culée du pont du Portage et la promenade riveraine du Sentier de la capitale.
- Aménager un belvédère officiel au Pic pour mettre en valeur les principales vues sur la rivière des Outaouais et la Colline du Parlement, et relier clairement ce belvédère au réseau du Sentier de la capitale et au boulevard de la Confédération.
- Convertir la voie de service et la structure du pont inutilisées en un espace public dynamique reliant les gens entre le boulevard de la Confédération et la rive, tout en maintenant un accès contrôlé au pont du Portage pour les véhicules d'entretien afin de soutenir les opérations et la maintenance continues tout au long du cycle de vie.

S5.1 Les terrains riverains

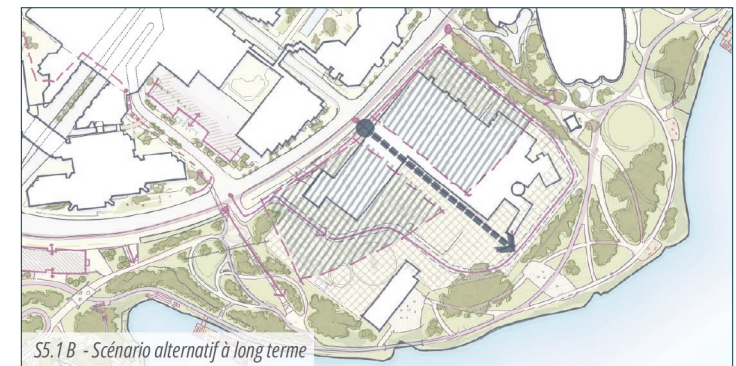
- iv Maintenir végétalisée la majorité du secteur pour préserver son caractère paysage.
 - a Adapter la végétation existante pour ouvrir sélectivement les vues et les lignes de vue vers la Colline du Parlement ainsi que la rivière depuis la rue Laurier, à l'ouest du pont du Portage, sans nuire au paysage verdoyant.
- v Envisager l'aménagement d'un nouveau pôle riverain dans les remous protégés en aval de l'affleurement du Pic, qui pourrait inclure des quais, des possibilités de baignade ou de taxi et d'amarrage.

B Site des produits Kruger

Ce site abrite actuellement une usine de papier industriel exploitée en vertu d'un bail foncier conclu avec la CCN, et dont les modalités et la durée seront respectées. Les bâtiments de fabrication existants, situés le long de la rivière, séparent celle-ci du tissu urbain. L'endroit offre des vues spectaculaires sur la rivière, la Colline du Parlement et la Cité judiciaire. Un sentier récréatif très fréquenté longe le site et relie le secteur du Musée au pont du Portage; il comporte peu d'arrêts adjacents.



- i Agrandir l'espace public riverain et en faciliter l'accès en étudiant la possibilité de reconfigurer le secteur adjacent à l'usine, le long du rivage, pour en faire un parc, notamment en voyant à l'aménagement paysager et en installant un mobilier urbain propice à la détente et à l'utilisation publique.
 - a Créer un lien piétonnier invitant entre le secteur riverain et la place Aubry par la rue Courcelette et la terrasse extérieure de la Place du Portage afin de créer une connexion parfaitement intégrée avec le rivage.
 - b Étudier la possibilité de donner accès à l'eau au moyen d'installations telles que des escaliers ou des quais.
- ii Protéger le corridor récréatif riverain des effets du courant et de l'érosion.
 - a Saisir les occasions de déplacer le sentier vers le haut de la rive, loin des endroits sujets aux inondations.
 - b Stabiliser le rivage au moyen de techniques de bio-ingénierie et prendre des mesures de prévention de l'érosion.
 - c Étudier la possibilité d'offrir une expérience hivernale en rendant le sentier riverain praticable lorsqu'il neige.
- iii Favoriser l'amélioration de la qualité visuelle des bâtiments de l'usine et des aménagements paysagers que l'on peut voir depuis la rue Laurier et la rive de la rivière des Outaouais.
 - a Aménager une couverture végétale suffisante pour que l'on ne puisse pas voir l'activité et les installations industrielles depuis la rivière, si possible.
 - b Trouver des façons de construire des ajouts le long de la rue Laurier pour créer des façades actives et de l'animation, adossés au mur vide existant.
 - c Soutenir l'harmonisation des matériaux de revêtement lors de la rénovation de l'enveloppe du bâtiment.
- iv Collaborer avec des partenaires pour améliorer la conception du site afin de refléter l'utilisation par la communauté algonquine de même que le passé industriel du secteur.
 - a Étudier les environs de la tour Digester, où pourrait se trouver l'ossuaire découvert en 1843.
 - b Poursuivre les discussions avec la communauté algonquine pour décider des améliorations à apporter afin de refléter son utilisation du site, y compris son rôle sacré comme lieu de sépulture.
- v Mettre en valeur les utilisations industrielles et en embellir l'image en améliorant les périmètres, les façades et les caractéristiques du site.
- vi Envisager la possibilité de retirer, à long terme, les structures industrielles existantes en cas de déménagement des installations de fabrication.
 - a Aménager le site en concevant un réseau de rues publiques interreliées encadrant des pâtés de maisons et un parc riverain.
 - b Permettre des utilisations diverses, y compris résidentielles, commerciales et institutionnelles.
 - c Utiliser des éléments d'aménagement paysager pour encadrer les vues vers l'eau depuis la rue Victoria, la rue de l'Hôtel-de-Ville et la rue Courcelette.
 - d Inclure des espaces de rassemblement publics et réserver certains lieux aux activités nationales et multiculturelles.



S5.1 Les terrains riverains

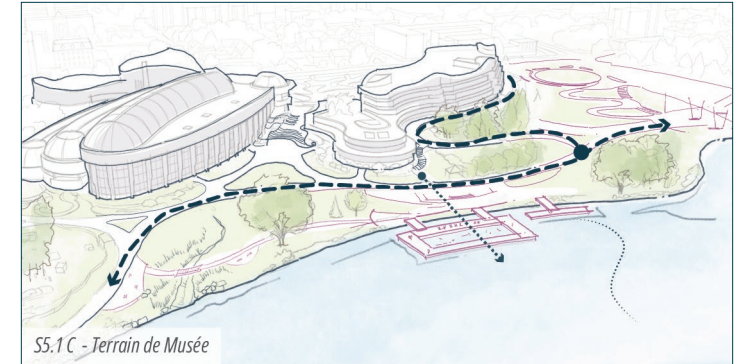
- vii Envisager la possibilité, à long terme, d'entretenir et de réutiliser les structures industrielles existantes.
 - a Aménager le site en réutilisant et en mettant en valeur le patrimoine industriel à des fins principalement destinées au public.
 - b Permettre des utilisations diverses, y compris résidentielles, commerciales et institutionnelles.
 - c Revoir le tracé des rues en prolongeant la rue de l'Hôtel-de-Ville et en encadrant le prolongement des rues Victoria et Courcellette vers l'eau.
 - d Créer un nouvel espace ouvert au bord de l'eau à l'est de la nouvelle rue nord-sud.
 - e Établir des façades à usage actif au rez-de-chaussée des bâtiments, sur la rue, pour les réintégrer au tissu urbain.
 - f Concevoir une place en bordure du parc offrant des utilisations connexes, comme des restaurants et des patios au rez-de-chaussée des bâtiments donnant sur le parc.

C Terrains du Musée canadien de l'histoire

Conçu par l'architecte autochtone Douglas Cardinal, le Musée canadien de l'histoire, à Gatineau, est une des grandes attractions de la capitale; il enregistre plus d'un million de visites chaque année. En bordure du boulevard de la Confédération, il est directement relié à d'autres sites importants du centre-ville par divers réseaux de transport. Le terrain riverain du Musée, qui se trouve en face de la Colline du Parlement, fait partie intégrante des caractéristiques reconnaissables du paysage de la capitale, et il est encadré par un sentier qui permet aux visiteurs de l'admirer.



- i Préserver le cadre visuel et les vues emblématiques du site.
 - a Préserver le panorama et les lignes de vue au premier plan entre les deux bâtiments du Musée, en direction des édifices du Parlement.
 - b Reconnaître l'importance symbolique du site pour les Anishinabe (lieu de peuplement, lieux de sépulture), le cas échéant.
- ii Collaborer avec la Nation algonquine pour l'encourager à contribuer à la conception de sites autochtones importants.
 - a Protéger les ressources archéologiques le long des rives.
- iii Mettre en valeur et protéger la tour Digester et les environs, de même que l'ancien débarcadère de Hull.
 - a Envisager des moyens d'intégrer la tour à l'expérience du domaine public.
 - b Trouver des façons de mettre en valeur la tour grâce à un éclairage unique.



- iv Concevoir des espaces publics et des secteurs d'activité bien délimités au bord de l'eau, et aménager une infrastructure permanente et temporaire facilitant les activités publiques sans nuire à la qualité du paysage du site ou à la qualité architecturale du musée.
 - a Réaménager le sentier pour créer une séparation plus fonctionnelle entre le terrain du Musée et l'espace riverain activé, et éviter la fermeture inutile du sentier riverain.
 - b Permettre des installations riveraines qui donnent accès à l'eau.
- v Assurer la grande qualité visuelle des aménagements requis pour les opérations muséales.
 - a Dissimuler les zones de chargement du Musée par des améliorations paysagères appropriées.



S5.2 Boulevard de la Confédération

Cette partie du boulevard de la Confédération comprend la rue Laurier et ses accès aux ponts du Portage et Alexandra. Elle inclut une large promenade piétonne du côté sud de la rue, bien qu'une grande partie du tronçon soit à côté du bâtiment sécurisé de l'usine de produits Kruger.



A - Pôle du pont du Portage
B - Rue Laurier

A Pôle du pont du Portage

Le coin sud-ouest de l'intersection comporte une place publique, mais celle-ci n'a pas les caractéristiques qui encourageraient les gens à y rester. De plus, les grandes rues passantes qui l'entourent contribuent à renforcer l'impression d'un milieu convenant mal aux piétons.

- i Enlever le passage inférieur de raccordement en l'élevant au niveau de la rue.
- ii Créer un nouveau pôle, la place du boulevard de la Confédération, comportant un vaste espace public en terrasse et des liens optimisés vers le secteur riverain.
 - a Fournir un vaste espace public ouvert accessible et interconnecté le long des voies navigables à partir de l'intersection de la rue Laurier avec le pont du Portage.
- iii Maintenir et améliorer les connexions à différents niveaux de ce pôle, y compris les liens avec le sentier et l'accès aux aires de stationnement fédérales de la Place du Portage.
- iv Améliorer l'expérience du visiteur et créer une nouvelle destination en offrant des services et des aménagements, y compris des possibilités commerciales.
- v Autoriser l'aménagement d'un ou plusieurs bâtiments offrant des services au public le long de la rue Laurier.
 - a Fournir des structures de hauteur moyenne comportant des façades actives le long de la rue Laurier, et aménager une structure en estrade au-dessous, face à l'eau, pour relier les différents niveaux.
 - b Créer un lien entre le bâtiment et la rive.

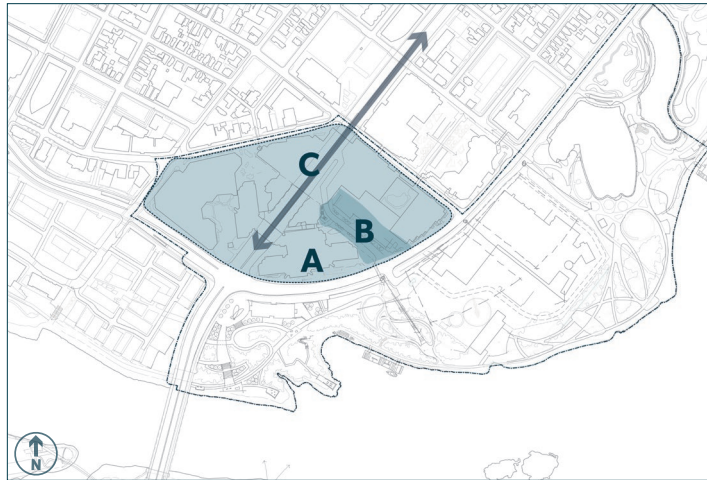
B Rue Laurier

Ce tronçon de la rue Laurier est principalement bordé d'édifices institutionnels, dont la Place du Portage, le palais de justice de Gatineau, la Maison du citoyen et le Musée canadien de l'histoire. On y trouve peu d'activations au niveau du sol, mais il serait possible d'en créer.

- i Encourager les interventions qui favorisent un paysage de rue actif et dynamique le long de la rue Laurier grâce à des façades actives et à une conception de haute qualité.
 - a Intégrer des voies cyclables bidirectionnelles le long de la rue Laurier entre le pont du Portage et le pont Alexandra pour compléter la boucle cyclable du boulevard de la Confédération.
 - b Améliorer la qualité du paysage de rue pour les portes d'entrée du site grâce à des initiatives telles que l'art public, l'amélioration de la signalisation et l'aménagement paysager.
 - c Veiller à ce que la conception de tout réaménagement le long de l'avenue Laurier crée des liens à la fois avec le boulevard de la Confédération et avec la rivière, et à ce que l'ensemble présente un mélange d'utilisations reliant la rivière aux rues du centre-ville de Gatineau.
 - d Trouver des possibilités d'intégrer le transport en commun, y compris un tramway, au réseau de transport actif.
 - e Améliorer les liens et les voies piétonnières le long de la rue de l'Hôtel-de-Ville, entre le secteur des bureaux fédéraux et la rivière des Outaouais, en rehaussant l'aménagement des rues, la signalisation et les utilisations au niveau du sol.

S5.3 Place du Portage

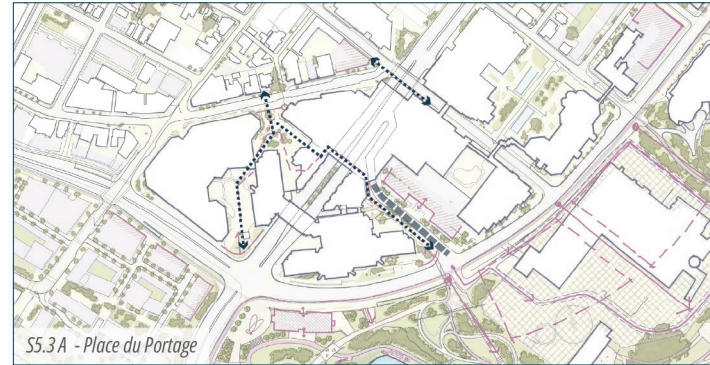
La Place du Portage est un grand complexe de bureaux fédéraux situé dans le secteur de Hull à Gatineau, le long du boulevard Maisonneuve, en surplomb de la rivière des Outaouais.



A - Complexe de la Place du Portage
B - Rue Courcelette
C - Boulevard Maisonneuve

A Complexe de la Place du Portage

Les bâtiments, une mégastructure brutaliste, créent une barrière physique entre le centre-ville de Gatineau et le secteur riverain; la priorité est accordée à la circulation automobile plutôt qu'à la connectivité à échelle humaine.

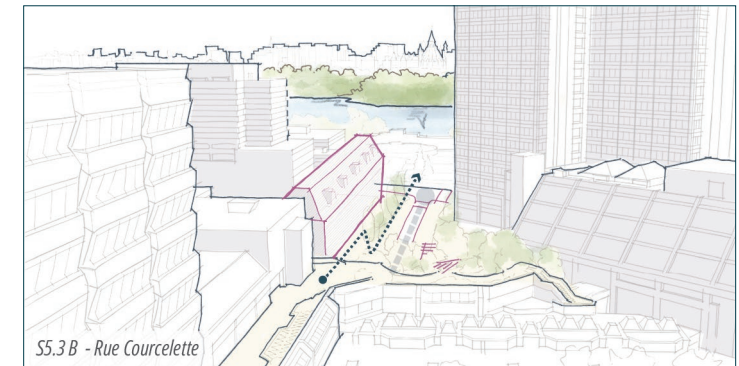


- i Encourager les travaux visant à transformer le complexe de la Place du Portage de manière à ce que cette barrière urbaine monolithique devienne un point d'ancrage civique inclusif et perméable, et à ce que la priorité soit accordée à la connectivité à l'échelle humaine et à la santé environnementale.
- ii Rénover les bâtiments de manière à activer les rez-de-chaussée et améliorer l'expérience piétonnière.
 - a Permettre d'autres utilisations des bâtiments, y compris l'intégration de logements.
- iii Améliorer l'interface avec le boulevard de la Confédération et envisager l'intégration aux secteurs urbains environnants et à l'aire de stationnement souterrain.
- iv Supprimer ou atténuer les barrières paysagères entre les bâtiments et les trottoirs, et urbaniser l'interface de ces bâtiments avec le domaine public.
- v Relier les bâtiments au quartier environnant en améliorant le domaine public en ajoutant de nouveaux espaces verdoyants.

- vi Créer de nouveaux points d'entrée au rez-de-chaussée sur la rue Laurier et le boulevard Maisonneuve afin d'améliorer la perméabilité des bâtiments.
- vii Envisager des modifications à la Place du Portage pour en améliorer le caractère architectural.
 - a Tenir compte de l'échelle humaine et faire en sorte que l'immeuble devienne un milieu de travail contemporain à haut rendement pour les fonctionnaires.
 - b Envisager d'éliminer des éléments de la structure et des façades pour améliorer l'accès à la lumière du jour, redéfinir les espaces intérieurs et extérieurs, et faciliter l'accès à l'extérieur.
 - c Intégrer des éléments structurels verticaux aux bâtiments dans le cadre des rénovations de la façade, par exemple des stratégies de végétation et de plantation, y compris des toits et des balcons verts.

B Rue Courcelette

La rue Courcelette relie l'avenue Laurier à la rivière en direction du centre-ville de Gatineau et de la promenade du Portage, bien que cette connexion ne soit pas attrayante pour les piétons à l'heure actuelle.



- i Améliorer la qualité des installations piétonnières et cyclables sur la rue Courcelette, et créer un nouvel axe public et un parc en direction de la rivière accessible par l'entrée pour véhicules au site de Kruger.

S5.3 Place du Portage

- ii Améliorer les installations cyclables en aménageant des aires de stationnement pour vélos à intervalles réguliers.
- iii Trouver des possibilités d'améliorer les connexions de niveau inférieur vers le boulevard Maisonneuve, de rendre celles-ci plus évidentes et d'améliorer la signalisation dirigeant les piétons vers le centre-ville de Gatineau.
- iv Étudier les possibilités d'aménagement intercalaire donnant sur la rue Courcelette au moyen de façades actives et d'installations pour les piétons.

C Boulevard Maisonneuve

Le boulevard Maisonneuve est une artère importante reliant l'autoroute 5 du Québec et le boulevard Fournier au complexe de la Place du Portage et au pont du Portage. Cette voie n'est pas accueillante pour les piétons ou les autres usagers des transports actifs, et elle crée une division entre la rivière et le centre-ville de Gatineau.

- i Soutenir les travaux de réaménagement du boulevard Maisonneuve entre la rue Élisabeth-Bruyère et le pont du Portage afin de créer un itinéraire accueillant entre Ottawa et Gatineau.
 - a Soutenir les efforts visant à améliorer le potentiel piétonnier du boulevard Maisonneuve en élargissant les trottoirs et en dotant les bâtiments de façades actives.
 - b Soutenir l'amélioration du confort et de la sécurité des piétons et des cyclistes à l'intersection du boulevard des Allumettières et de la rue Laurier.





S6. PARC JACQUES-CARTIER

Contexte

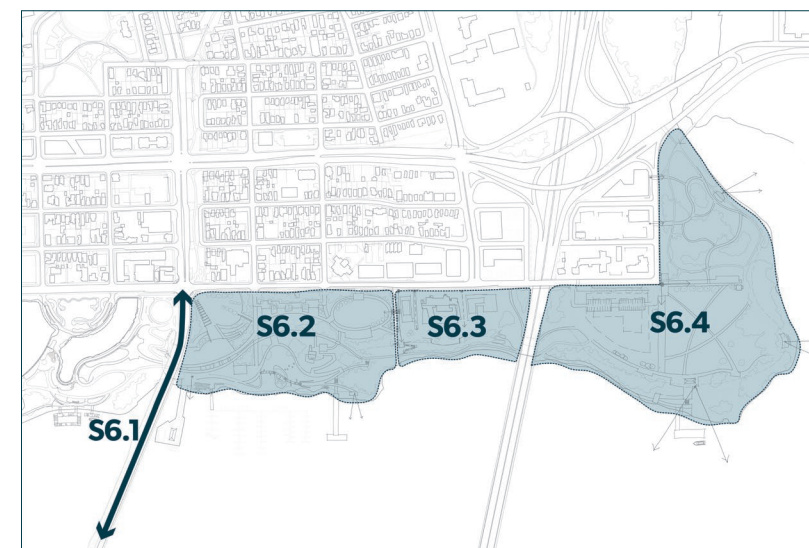
Le secteur du parc Jacques-Cartier s'étend le long de la rive nord de l'île d'Hull, sur la rivière des Outaouais, au niveau de la rue Laurier. Ce secteur comprend deux des plus grands parcs de la capitale situés dans la zone centrale, deux ponts interprovinciaux et les quartiers urbains adjacents. Les espaces verts riverains offrent un accès public continu depuis le Musée canadien de l'histoire jusqu'à l'embouchure du ruisseau de la Brasserie, et leur emplacement permet de profiter d'une vue magnifique sur la rivière, la Colline du Parlement et les chutes Rideau.



Maison
Charron



Rivière
des Outaouais



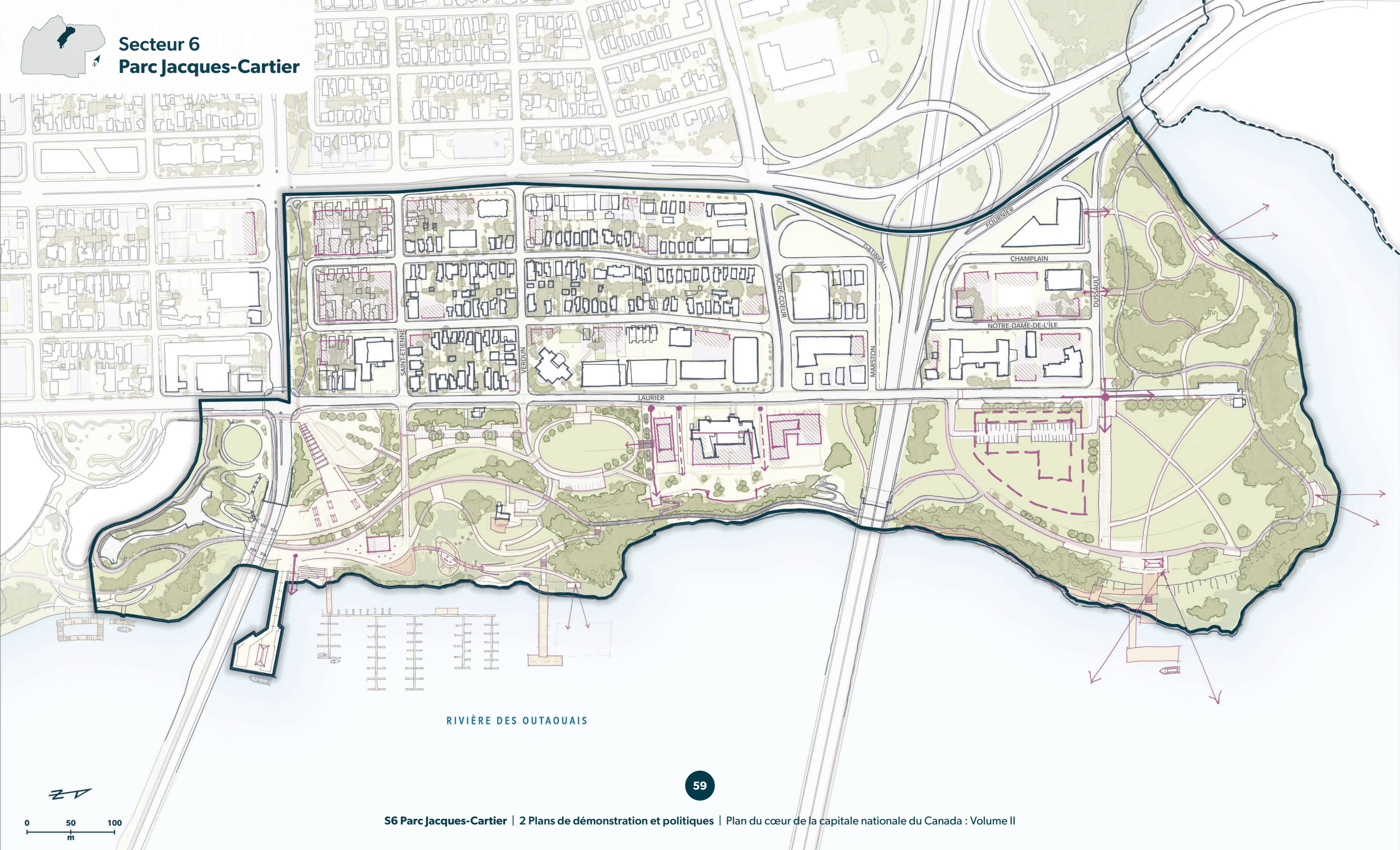
Le secteur est divisé en quatre zones :

- **S6.1** Pont Alexandra
- **S6.2** Parc Jacques-Cartier Sud
- **S6.3** 210 Laurier-Site du monastère
- **S6.4** Parc Jacques-Cartier Nord

Passerelle du pont
des Voyageurs



Secteur 6
Parc Jacques-Cartier



RIVIÈRE DES OUTAOUAIS



0 50 100
m

S6

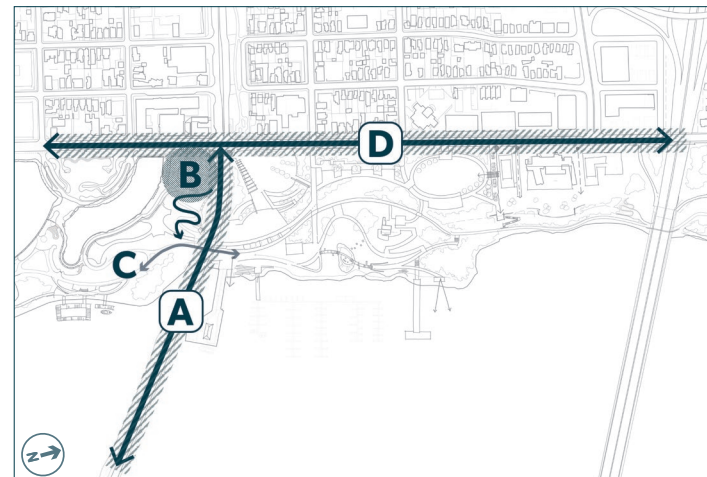
POLITIQUES ET RECOMMANDATIONS

Les interventions menées dans ce secteur s'inscriront dans le cadre des objectifs suivants et y contribueront :

- Promouvoir et mettre en valeur le secteur en tant que destination phare au bord de l'eau.
- Renforcer les liens entre les espaces verts et les zones urbaines adjacentes.
- Soutenir les grands événements organisés dans la capitale.
- Renforcer l'interface avec le boulevard de la Confédération et le Musée canadien de l'histoire situé à proximité.
- Valoriser les propriétés patrimoniales existantes et améliorer les services et les installations destinés aux visiteurs.
- Intégrer un langage paysager cohérent dans les trois zones grâce à une utilisation homogène de la géométrie, des matériaux, des végétaux et des éléments du site afin de renforcer une expérience utilisateur fluide et un fort sentiment d'identité en tant que système de parcs unifié.

S6.1 Pont Alexandra

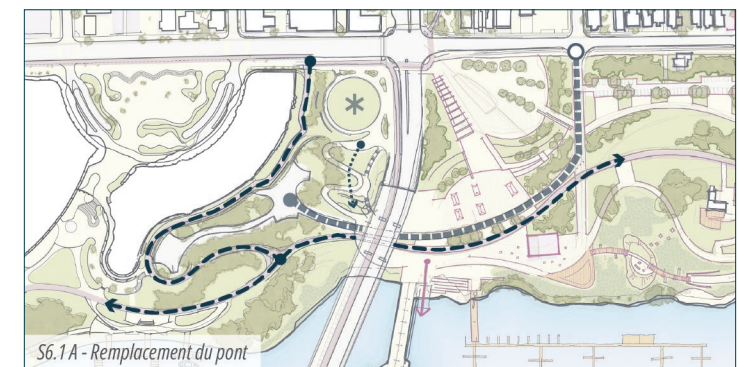
Le pont Alexandra est un élément emblématique du paysage urbain d'Ottawa–Gatineau depuis plus de 120 ans et constitue un lien essentiel entre les quartiers de Hull et de la Basse-Ville. Le pont actuel approche de la fin de sa durée de vie et sera remplacé.



- A - Remplacement du pont
- B - Pôle du boulevard de la Confédération
- C - Berges
- D - Rue Laurier

A Remplacement du pont

Le nouveau pont jouera un rôle clé en tant que symbole et segment important du lien routier du boulevard de la Confédération, reliant les sites et institutions nationaux au cœur de la capitale.



- i Guider le remplacement du pont Alexandra par une nouvelle structure emblématique qui favorise la mobilité active, améliore les liaisons avec le secteur riverain et préserve les possibilités d'une utilisation future par le transport ferroviaire.
 - a Prévoir des zones piétonnes et cyclables spacieuses et séparées en amont du pont.
 - b Aménager de grands espaces de rassemblement le long du pont pour se reposer et admirer la rivière.

S6.1 Pont Alexandra

- c** Intégrer les éléments clés de la conception du boulevard de la Confédération, tels que la palette de matériaux et le mobilier urbain, dans la conception du pont, et conserver le caractère distinctif des lampadaires en forme de globe et des bannières.
 - d** Préserver la possibilité d'un futur transport ferroviaire, notamment en prévoyant un placement discret des câbles de caténaire.
 - e** Chercher à réutiliser les éléments récupérés du pont Alexandra dans des projets à proximité.
- ii** Relier les pistes cyclables du pont aux sentiers existants, notamment les sentiers des Voyageurs et de l'Île.

B Pôle du boulevard de la Confédération

Le pôle Laurier/Allumettières constitue un espace public de premier plan et une porte d'entrée vers et depuis Gatineau, offrant un nouvel emplacement pour un monument symbolique ou un site commémoratif le long du boulevard de la Confédération.

- i** Réaménager l'accès au pont Alexandra à cette intersection afin de transformer le pôle en un espace de rassemblement commémoratif qui renforce les liaisons nord-sud.
 - a** Reconfigurer l'intersection Laurier–Allumettières pour éliminer la bretelle.
 - b** Améliorer les liaisons du Sentier de la capitale depuis le remplacement du pont Alexandra vers le Sentier des Voyageurs.
 - c** Élargir l'espace piétonnier à l'angle sud-est en réaménageant les voies et en supprimant le virage à droite depuis la rue Laurier.
 - d** Intégrer une conception d'intersection protégée pour les cyclistes.
 - e** Maintenir des vues dégagées depuis l'angle de l'intersection vers la Colline du Parlement grâce à une végétation aménagée afin de préserver ces points de vue stratégiques.

- f** Préserver la possibilité de concevoir des espaces personnalisables de part et d'autre du pont.
- ii** Améliorer l'expérience des visiteurs en créant un nouveau pôle de la place du boulevard de la Confédération du côté du musée du pont.
 - a** Créer une nouvelle place et un pôle emblématique avec des espaces publics en terrasses et des liaisons directes par des sentiers s'ouvrant sur la rivière des Outaouais.
- iii** Autoriser des installations d'art public temporaires jusqu'à ce qu'une future commémoration nationale soit choisie pour ce pôle.

C Bord de l'eau

Les zones situées autour et sous le pont Alexandra constituent un lien essentiel entre le parc Jacques-Cartier Sud, le Musée canadien de l'histoire et le pont Alexandra. Elles revêtent une grande importance culturelle et symbolique et offrent une vue imprenable sur la Colline du Parlement.



- i** Aménager un espace riverain en terrasses avec des aires de repos et des améliorations de l'espace public.
 - a** Prévoir des liaisons par des sentiers et des escaliers accessibles à tous vers les rives.
 - b** Concevoir un éclairage, un mobilier et des matériaux pour l'aménagement riverain qui s'harmonisent avec le caractère du parc riverain.

- c** Mettre en place des liaisons de mobilité active afin d'offrir un accès intuitif pour tous les modes de transport, du rivage à l'intersection, en réduisant au minimum les conflits entre les usagers.
- ii** Créer des espaces intéressants de différentes tailles et dimensions afin d'offrir des points de repos publics ainsi que des installations commémoratives et artistiques.
- iii** Renforcer et promouvoir la liaison sous le pont et améliorer son esthétique, notamment entre le parc Jacques-Cartier Sud et le Musée canadien de l'histoire.
 - a** Créer une expérience riveraine continue, de grande qualité et adaptée aux inondations sous le pont afin de relier le parc du musée et le parc Jacques-Cartier.
 - b** Utiliser une végétation appropriée pour masquer le quai de chargement du Musée canadien de l'histoire et améliorer l'expérience offerte au public.
 - c** Fournir un éclairage sûr et confortable pour les zones situées sous le pont.
 - d** Préserver la possibilité de concevoir un espace d'interprétation et personnalisable sous le pont, doté d'une forte composante visuelle ou artistique et d'éléments d'art public, afin de renforcer le lien entre le site du musée et le parc Jacques-Cartier.
 - e** Fournir des services publics actifs ou des aménagements, services ou installations complémentaires au parc.



S6.1 Pont Alexandra

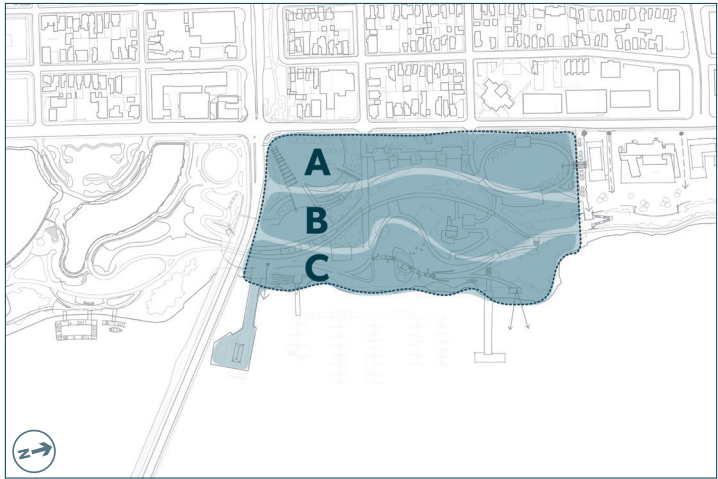
D Rue Laurier

La rue Laurier constitue un tronçon important du boulevard de la Confédération à Gatineau. Ce secteur comprend un prolongement marquant et très visible de l'avenue urbaine qui borde les espaces verts riverains, s'étendant du pôle Laurier/Allumettières jusqu'à la rue Dussault.

- i Préserver et mettre en valeur le caractère et l'intégrité architecturale du Quartier-du-Musée le long de la rue Laurier grâce à des initiatives de programmation, d'animation et de dynamisation.
 - a Encourager l'intégration d'usages commerciaux des deux côtés de la rue Laurier afin d'animer la zone proche de l'entrée du parc.
 - b Améliorer le paysage urbain de la rue Laurier grâce à des initiatives telles que l'art public, une signalisation améliorée et l'aménagement paysager.
 - c Créer des liaisons ouvertes vers les façades actives des bâtiments rénovés le long de la rue Laurier.
- ii Aménager des pistes cyclables des deux côtés de la rue Laurier pour faciliter l'accès aux pôles de transport, avec des pistes cyclables bidirectionnelles le long du côté est de la rue.
- iii Relier les pistes cyclables de la rue Laurier au réseau de sentiers existant.

S6.2 Parc Jacques-Cartier Sud

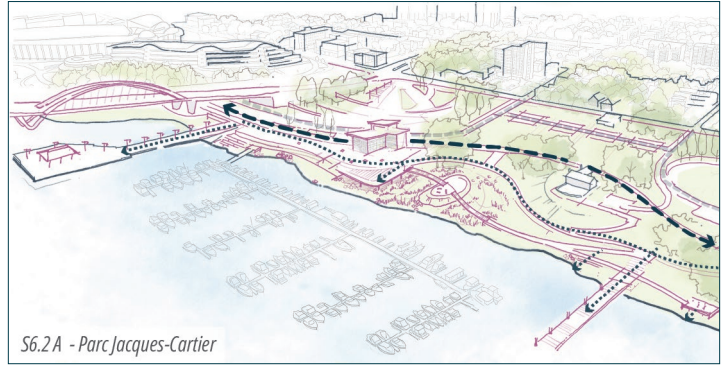
Ancien site forestier et portuaire situé le long de la rivière des Outaouais, qui a brièvement servi de parc d'attractions, le parc Jacques-Cartier Sud est l'un des principaux parcs de la capitale, sur l'île Hull. Il s'agit du parc urbain riverain le mieux aménagé de la capitale, proposant des services nautiques, des excursions ainsi qu'un accès et une vue spectaculaires sur les rives de la rivière.



A - Place d'entrée et bordure de rue
B - Espace du parc
C - Berges

A Entrée de la place et bordure de rue

La bordure du parc le long de la rue Laurier constitue l'interface avec les quartiers urbains environnants et comporte quatre points d'entrée, dont l'accès principal situé sur la rue Laurier, près du pont Alexandra.



- i Créer une grande place accueillante à l'angle sud-est du boulevard des Allumettières et de la rue Laurier.
 - a Réaménager le stationnement en surface existant et reconfigurer l'espace en un lieu public accueillant, doté d'un aménagement paysager et d'équipements de parc appropriés.
 - b Intégrer des éléments permanents animés et ludiques qui attireront les gens vers le parc.
 - c Concevoir l'entrée de manière à ce que les chemins menant de la rue et du pont Alexandra offrent un accès facile et agréable aux berges.



S6.2 Parc Jacques-Cartier Sud

- ii Créer une lisière de parc perméable et accueillante le long de la rue Laurier, grâce à un aménagement urbain amélioré, des trottoirs aménagés, du mobilier urbain et la plantation d'arbres en bordure de rue.
 - a Améliorer la signalisation du parc et les éléments en bordure de rue afin de faciliter l'accès par les rues secondaires de la capitale (c.-à-d. Saint-Étienne et Verdun) et de créer des entrées secondaires dans le parc.
 - b Améliorer la visibilité depuis les points d'arrivée vers le bord de l'eau et les principaux éléments du parc, tels que le quai et la maison Charron (notamment l'éclairage nocturne pour améliorer l'orientation, la sécurité et l'ambiance).
- iii Accorder la priorité au stationnement près de la rue Laurier pour desservir les fonctions liées au parc, en utilisant un aménagement discret qui s'intègre au paysage urbain environnant.

B Espace de parc

La partie centrale du parc est un vaste espace vert légèrement en pente qui descend vers la rivière, offrant un point de vue dégagé qui attire les visiteurs vers les berges.

- i Améliorer les équipements du parc tout au long de l'année afin de créer un espace de parc animé et modulable, propice à une fréquentation quotidienne.
 - a Ajouter des services aux visiteurs, des attractions interactives et des équipements tels qu'un pavillon, des structures de jeux créatives, un jardin pour enfants, une fontaine/pataugeoire et des équipements publics.
 - b Offrir des possibilités de services et d'offres commerciales complémentaires, comme la location de matériel et des services de restauration.

- ii Concevoir un bâtiment principal offrant une variété de possibilités d'animation et d'utilisations.
 - a Concevoir le bâtiment avec les caractéristiques d'un pavillon afin de représenter le caractère d'un parc urbain en bord de rivière.
 - b Inclure une grande zone de prolongement flexible (terrasse/place) pouvant compléter les utilisations intérieures ou fonctionner de manière autonome.
- iii Améliorer les flux de circulation dans l'ensemble de l'espace du parc.
 - a Prévoir un parcours continu pour le sentier des Voyageurs, intégré de manière appropriée à l'espace public situé en dehors de la plaine inondable.
 - b Concevoir des voies de circulation et des voies de service afin de réduire au minimum les conflits entre les usagers du parc et de limiter l'impact au sein des zones piétonnes partagées, telles que les places.
 - c Maintenir l'accès opérationnel à la zone de déchargement du musée sans nuire à l'expérience offerte aux visiteurs du parc.
- iv Créer une série de points d'intérêt à l'intérieur du parc pour divers usagers, en s'appuyant sur les éléments existants et en créant de nouvelles attractions.
- v Valoriser l'espace vert central en tant qu'espace public accueillant pour les usagers quotidiens, en y intégrant des équipements et du mobilier urbain.
 - a Créer des zones et des espaces à échelle humaine.
 - b Délimiter plus clairement ces espaces grâce à l'aménagement paysager, aux revêtements de sol et à l'installation de mobilier.
 - c Planter davantage de végétation pour créer des zones ombragées et des lieux de rassemblement, tout en veillant à ce que les aménagements favorisent l'organisation d'événements et préservent la santé des racines des arbres.
 - d Protéger les arbres matures au sein du parc.

- vi Autoriser des événements de moyenne envergure pouvant s'intégrer dans les espaces à échelle humaine nouvellement délimités.
 - a Aménager le parc de manière à ce qu'il puisse accueillir des activités sans détérioration des sols, tout en préservant la qualité esthétique et en réduisant au minimum l'impact sur la végétation du parc et le ruissellement des eaux.
 - b Encourager la tenue d'événements dans une ou plusieurs zones du parc, tout en maintenant un accès libre à la zone riveraine.
- vii Protéger le caractère patrimonial du bâtiment et du site de la maison Charron, et améliorer l'utilisation du site.
 - a Créer un lieu de rassemblement autour de la maison Charron qui met en valeur le patrimoine et les aspects culturels du bâtiment.
 - b Préserver les points de vue qui mettent en valeur la maison Charron depuis la rue Laurier et le parc.
 - c Soutenir les initiatives visant à améliorer l'interprétation, la programmation et l'animation autour de la maison Charron, notamment l'aménagement potentiel d'un jardin botanique ou d'aménagements floraux.
 - d Préserver et améliorer la zone boisée autour de la maison Charron.



S6.2 Parc Jacques-Cartier Sud

C Bord de l'eau

Situé le long des rives de la rivière des Outaouais, ce secteur abrite actuellement un bureau de la marina et une rampe de mise à l'eau. Il accueille à la fois des activités récréatives et touristiques, mais est confronté à des défis liés aux inondations, à la résilience écologique et à une expérience utilisateur de qualité médiocre et des équipements insuffisants.

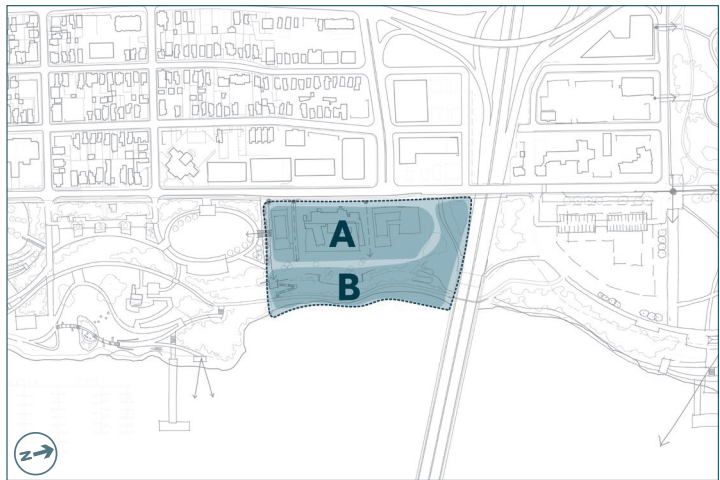


- i** Créer un pôle d'attraction dynamique au caractère urbain riverain, doté d'un vaste espace public s'ouvrant sur la rivière des Outaouais.
 - a** Introduire des attractions permanentes dans l'espace public au bord de l'eau, telles que des aires de jeux et des jeux d'eau.
 - b** Créer une grande place au bord de l'eau avec du mobilier urbain et un espace dédié aux rassemblements.
- ii** Maintenir l'accès public au quai Hull, afin de soutenir les croisières fluviales et les excursions en bateau à partir de cet emplacement.
 - a** Proposer des services et des activités de loisirs compatibles avec les opérations d'excursions en bateau au quai Hull, tels que des installations de location de canots et de kayaks et un stationnement pour vélos.
 - b** Fournir un accès à l'eau pour les petites embarcations non motorisées qui n'interfère pas avec les installations de la marina ou la rampe de mise à l'eau.
- iii** Maintenir la rampe de mise à l'eau à cet emplacement pour les services d'urgence et touristiques uniquement, afin de réduire les conflits entre les manœuvres de mise à l'eau et les usagers du parc.
- iv** Reconfigurer et améliorer les fonctions de la marina et du quai pour faciliter les activités nautiques, les visites guidées et les excursions.
 - a** Regrouper les installations liées à la marina Jacques-Cartier existante pour une utilisation publique plus large, notamment un point d'escale, un restaurant et des services de location de vélos et de canots.
 - b** Fournir des amarrages publics et améliorer le point d'escale et les installations nautiques afin de renforcer la connexion du parc avec d'autres destinations le long de la rivière et d'accueillir les plaisanciers venant de l'extérieur de la région.
 - c** Collaborer avec la société gestionnaire de la marina pour construire un nouveau pavillon de marina qui offrira des installations mixtes publiques/privées, telles que des services de restauration, des toilettes et un espace intérieur polyvalent.
 - d** Implanter le nouveau pavillon de marina à l'écart du rivage afin de mieux l'intégrer aux fonctions du parc et déplacer les quais et les passerelles vers le nord, créant ainsi une zone publique plus vaste au bord de l'eau.
- v** Protéger les sites archéologiques intacts contre l'érosion, le cas échéant.



S6.3 210 Laurier-Site du monastère

Le site est situé au sommet d'un talus escarpé surplombant la rivière des Outaouais. Sa façade sud donne sur le parc Jacques-Cartier Sud, dans un bloc en périphérie, au premier plan de la ligne d'horizon de Gatineau.



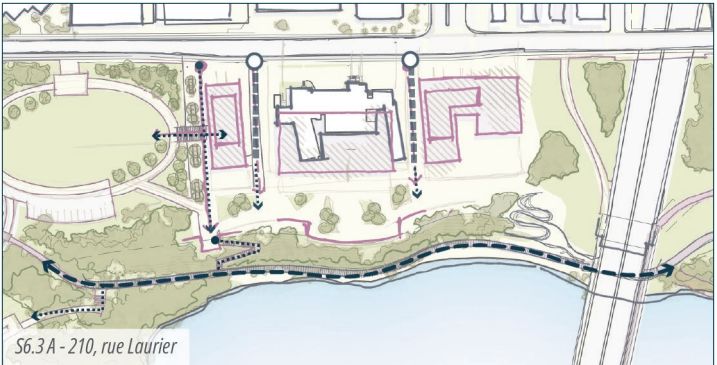
A - Réaménagement
B - Berges

A Réaménagement

Plusieurs parcelles situées entre le parc Jacques-Cartier Nord et Sud ont été ciblées pour des projets de développement, notamment une possibilité de réutilisation adaptative de l'ancien monastère des Servantes de Jésus-Marie.



- i** Concevoir et réaménager le site du 210, rue Laurier afin d'améliorer la qualité de l'espace public et l'expérience récréative du bord de l'eau.
 - a** Assurer l'intégration urbaine entre les usages privés, semi-publics et publics au niveau du rez-de-chaussée.
 - b** Veiller à ce que la réutilisation adaptative du bâtiment historique, ainsi que tout ajout et tout nouveau développement, soutienne la capacité environnementale du site en renforçant ses valeurs symboliques, esthétiques et naturelles grâce à une quantité, une échelle et une composition appropriées des aménagements ajoutés.
- ii** Intégrer la conservation et la réutilisation adaptative du bâtiment historique de l'ancien monastère afin de mettre en valeur son architecture et son histoire.
 - a** Encourager le maintien de parties du rez-de-chaussée ouvertes au public en intégrant des équipements publics et des éléments culturels dans le bâtiment historique.
 - b** Étudier les possibilités d'éclairage architectural afin de mettre en valeur le bâtiment historique.



- iii** Explorer les possibilités d'ajouter des annexes adaptées au contexte à l'ancien monastère.
 - a** Veiller à ce que la conception soit visuellement cohérente avec le volume du bâtiment historique et ne dépasse pas sa hauteur lorsqu'on le regarde depuis n'importe quelle rue publique, notamment la rue Laurier.
 - b** Représenter le même style architectural et le caractère symbolique de la structure d'origine grâce à une conception compatible.
 - c** Intégrer le projet aux caractéristiques naturelles du site, aux espaces verts et au contexte urbain adjacent.
- iv** Concevoir une nouvelle édification sur terrain intercalaire sur la parcelle située au sud du monastère.
 - a** Veiller à ce que le volume, l'empreinte au sol, le profil en hauteur et le style du nouveau bâtiment soient visuellement similaires à ceux du monastère historique ou y fassent clairement référence.
 - b** Créer une lisière urbaine forte le long du parc Jacques-Cartier.
 - c** Intégrer une large voie piétonne bordée d'arbres et éclairée le long de la façade donnant sur le parc afin de relier la rue Laurier à l'intérieur du parc.
 - d** Intégrer des éléments de façade, des matériaux, des motifs de fenestration et des éléments ornementaux similaires à ceux des bâtiments historiques.

S6.3 210 Laurier-Site du monastère

- v** Concevoir une nouvelle édification sur terrain intercalaire sur la parcelle située au nord de l'ancien monastère.
 - a** Autoriser une hauteur de bâtiment supérieure à celle de l'ancien monastère et respectant la typologie du podium et de la tour.
 - b** Concevoir le podium de manière à ce qu'il s'harmonise, soit cohérent ou fasse clairement référence au style du bâtiment du monastère, notamment les éléments de façade, les matériaux, les motifs de fenestration et les éléments ornementaux.
- vi** Réduire au strict minimum les places de stationnement en surface afin de soutenir les fonctions du parc Jacques-Cartier.
 - a** Interdire les aires de stationnement en surface entre toute façade de bâtiment et le trottoir d'une rue publique ou le chemin piétonnier d'un terrain public.
- vii** Prévoir un stationnement souterrain public payant qui soutient les activités du parc Jacques-Cartier.

B Bord de l'eau

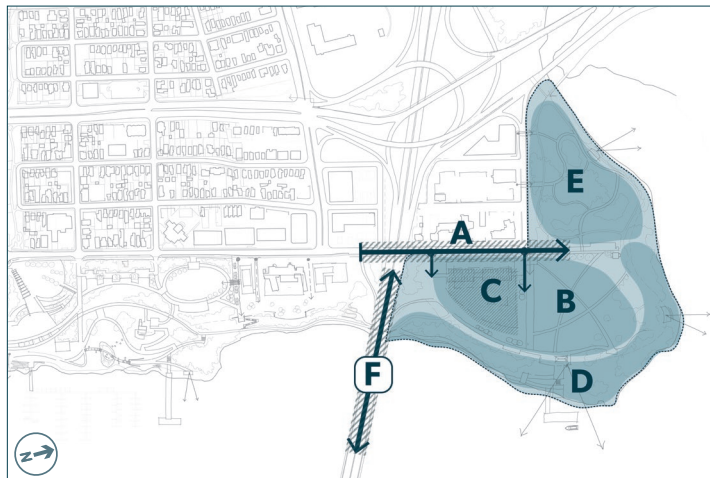
Les parties de ces sites d'aménagement destinées au public devraient s'intégrer aux espaces verts adjacents.

- i** Créer de nouveaux espaces publics et des éléments similaires à des parcs autour des bâtiments afin de les intégrer au parc Jacques-Cartier.
 - a** Réserver une partie du terrain situé derrière le monastère aux activités liées aux fonctions du bâtiment, tout en le rendant aussi accessible que possible au public, grâce à un aménagement intégré.
 - b** Concevoir des espaces publics afin d'améliorer les liens visuels, la perméabilité du site et l'accessibilité universelle au sentier riverain longeant la rivière des Outaouais.
- ii** Aménager un corridor piétonnier reliant le plateau du monastère au sentier riverain.
- iii** Réserver une partie des terrains pour aménager un espace public assurant une liaison entre l'arrière du monastère, la rue Laurier et le trottoir du pont Macdonald-Cartier.
- iv** Créer une liaison riveraine entre le parc Jacques-Cartier Sud et le boulevard Sacré-Cœur.
- v** Maintenir un couvert forestier étendu sur les berges escarpées et le long du sommet de l'escarpement afin de contribuer au paysage pittoresque de la rivière et de prévenir l'érosion.
 - a** Créer une bande riveraine boisée d'au moins 30 mètres de profondeur sur le terrain situé entre l'ancien monastère et la rivière.



S6.4 Parc Jacques-Cartier Nord

Le parc Jacques-Cartier Nord est l'un des principaux parcs de la capitale. Il accueille des événements nationaux majeurs liés à la fête du Canada et au Bal de Neige. Sa vaste superficie se prête à l'organisation de grands événements et à la mise en place d'installations, mais il manque d'aménagements publics, d'équipements et de vocation en dehors des périodes d'événements.



- A - Arrivée et bordure de rue
- B - Espace du parc
- C - Institution culturelle
- D - Berges
- E - L'embouchure du ruisseau de la Brasserie et la zone boisée
- F - Pont Macdonald-Cartier

A Entrée et bordure de rue

Cette zone marque une transition importante entre la rue Laurier et le parc Jacques-Cartier Nord. En tant que point d'arrivée clé, elle offre des possibilités d'améliorer la visibilité, l'accès et la connectivité entre le parc et le tissu urbain environnant.

- i Créer des espaces d'arrivée et des entrées principaux distinctifs dans le parc.
 - a Repenser la route d'accès au parc équipée de feux de signalisation, au nord du viaduc, afin de créer une entrée publique accueillante dotée d'aménagements piétonniers adaptés, notamment un trottoir.
 - b Créer un nouveau point d'arrivée secondaire à l'intersection avec la rue Dussault.
 - c Améliorer l'expérience piétonne le long de l'extrémité nord de la rue Laurier menant au bâtiment Gilmour et Hughson, notamment en prolongeant le paysage urbain bordé d'arbres avec un trottoir.
- ii Améliorer l'accès au parc depuis la rue Laurier.
 - a Défricher et éliminer de manière sélective la végétation dense de conifères le long de la rue Laurier, et aménager des points d'entrée piétonniers pour accroître la visibilité depuis la rue et améliorer les points de vue vers le parc.
 - b Aménager un sentier le long de la périphérie du parc du côté de la rue Laurier afin de créer une boucle piétonne interne au sein du parc.
 - c Créer une zone de débarquement pour les transports en commun afin de mieux faciliter les grands événements, et envisager des moyens de déplacer et de concentrer le stationnement public et les voies d'accès au site afin de libérer de l'espace dans le parc riverain.
- iii Soutenir l'élargissement de la bordure piétonne du viaduc de la rue Laurier afin de renforcer la connexion urbaine entre le 210, rue Laurier et le parc Jacques-Cartier Nord.

B Espace de parc

Situé au cœur du parc, ce vaste espace central et ouvert est fréquemment utilisé pour des événements célébrant la fête du Canada et le Bal de Neige.



- i Concevoir le parc Jacques-Cartier Nord comme un site adapté à l'accueil d'événements nationaux majeurs tout au long de l'année.
 - a Concevoir un vaste espace événementiel évolutif capable d'accueillir un grand nombre de personnes lors d'événements majeurs.
 - b Améliorer la surface du site et installer les infrastructures nécessaires, telles que les télécommunications, les zones d'exploitation du site, les raccordements électriques et les raccordements à l'eau, ainsi que le drainage.
 - c Gérer les programmes et les événements à grande échelle d'une manière compatible avec les usages résidentiels voisins.
 - d Concevoir l'aménagement du parc avec des points d'accès logiques et des périmètres d'événements facilement délimités.
 - e Réserver une zone distincte du parc qui restera accessible au public et ouverte aux loisirs spontanés pendant les périodes d'événements.
 - f Assurer un accès public continu au pôle du secteur riverain et au sentier des Voyageurs pendant les périodes d'événements.

S6.4 Parc Jacques-Cartier Nord

- ii Concevoir l'espace du parc de manière à ce qu'il fonctionne comme un parc polyvalent en dehors des périodes d'événements, au centre du parc Jacques-Cartier Nord, pour des activités non planifiées.
 - a Adapter la conception du site, les équipements et la végétation afin de favoriser l'utilisation quotidienne du parc.
 - b Maintenir une offre diversifiée de services récréatifs sur place et conserver de grands espaces ouverts pour les loisirs passifs.
 - c Créer des points d'intérêt et des structures afin d'offrir des sous-espaces à échelle humaine.
 - d Veiller à ce que les installations du parc et l'esthétique de la conception s'harmonisent avec le cadre naturel et luxuriant des berges.
- iii Préserver et mettre en valeur l'ancien immeuble de bureaux de Gilmour and Hughson Ltd. grâce à une réaffectation qui apporte un intérêt récréatif et public aux usagers du parc.
 - a Optimiser les vues depuis les entrées du parc vers le bâtiment.
 - b Proposer des équipements et des services publics qui favorisent l'utilisation récréative et améliorent l'expérience des visiteurs.
- iv Mettre en place des installations permanentes ou semi-permanentes, le cas échéant, pour animer le parc avec des éléments tels que des zones de repos, des structures ombragées, des jeux ou des petites scènes.
 - a Étudier l'ajout d'un nouveau pavillon de parc comme point central architectural, comprenant des services, des équipements, une structure ombragée et une scène de spectacle.
 - b Autoriser la construction de bâtiments commerciaux saisonniers ou de petite taille, ainsi que des kiosques, afin de soutenir le pôle riverain et d'offrir des services tels que la restauration et la location.

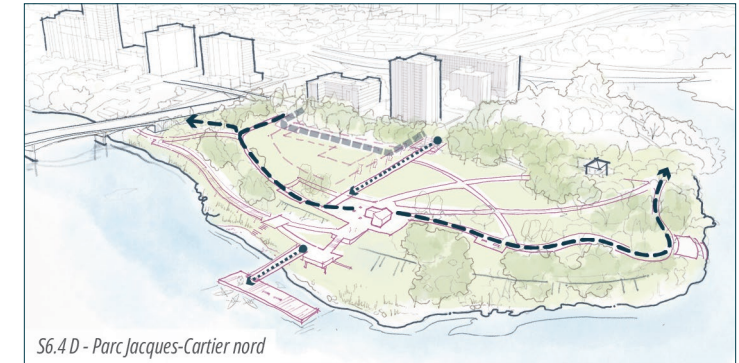
C Institution culturelle

La zone centrale constitue le pôle culturel de la région et abrite plusieurs institutions culturelles nationales. L'espace situé dans cette zone a été désigné comme site potentiel à long terme pour l'implantation d'une autre institution culturelle.

- i Préserver la possibilité de construire une future institution culturelle emblématique à vocation publique, telle qu'un musée, afin de dynamiser et d'animer la partie sud de l'aire du parc, en respectant les exigences de conception suivantes :
 - a Maintenir une large façade sur le parc le long de la rivière, avec un accès public au rivage.
 - b Implanter le bâtiment de manière à encadrer et à mettre en valeur la rue Laurier, et veiller à ce que l'accès public principal se fasse depuis le trottoir de la rue Laurier.
 - c Prévoir des liaisons piétonnes claires et accessibles vers le parc.
 - d Concevoir des zones aménagées et paysagères polyvalentes et flexibles le long de la rive du bâtiment afin de permettre diverses utilisations et animations.
 - e Prévoir un accès de chargement discret et direct depuis la rue Laurier, à l'écart des entrées et des sentiers piétonniers, sans encombrer le secteur riverain.
 - f Si un stationnement souterrain est prévu, situer les points d'accès le long des façades les moins visibles afin de réduire au minimum l'impact visuel depuis la rue Laurier et le secteur riverain.
 - g Concevoir le bâtiment de manière à tirer parti des vues panoramiques sur la rivière et garantir une architecture et des espaces publics de grande qualité qui s'harmonisent avec le cadre riverain et la visibilité depuis la rive de la rivière des Outaouais.

D Bord de l'eau

Cette zone comprend un stationnement pour véhicules et une vaste zone boisée en bordure de rive, avec des talus escarpés qui contribuent au caractère naturel et à l'habitat du parc. La rive escarpée de cette zone a subi une certaine érosion.



- i Repenser et déplacer la route et l'accès au stationnement pour les éloigner de la rive, afin de créer de nouveaux espaces publics en bordure de rivière.
 - a Restreindre l'accès et le stationnement des véhicules privés au bord de l'eau et n'autoriser que l'accès des services nécessaires au bon fonctionnement des équipements et des activités du parc.
 - b Privilégier le stationnement plus près de la rue Laurier pour répondre aux besoins du parc, en utilisant un aménagement discret qui s'intègre au paysage urbain environnant.
- ii Transformer les zones de stationnement et les voies d'accès existantes en espace public, en améliorant notamment la surface de la place et en installant des services d'électricité et des équipements complémentaires.
 - a Privilégier les matériaux perméables pour les nouvelles zones de revêtement ou celles à remplacer.
 - b Concevoir un nouvel espace public pavé donnant sur les berges, pouvant accueillir diverses utilisations saisonnières.

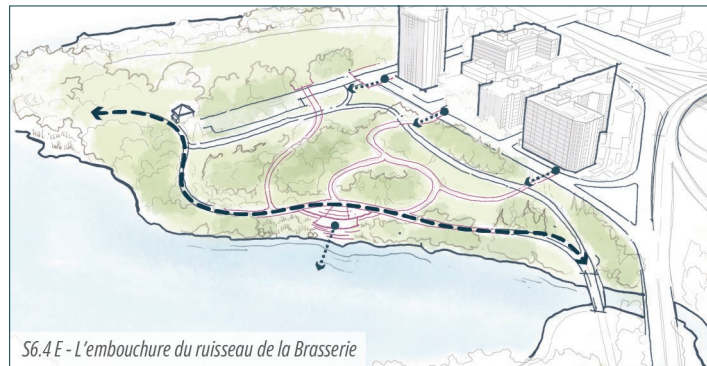
S6.4 Parc Jacques-Cartier Nord

- c Offrir des possibilités de services et d'offres commerciales complémentaires qui enrichissent l'expérience du secteur riverain, notamment des services de restauration et de location d'équipements de loisirs.
- d Créer un belvédère à l'extrémité nord-est du parc afin de tirer parti de la vue en aval sur la rivière des Outaouais et les chutes Rideau.
- iii Explorer de nouvelles infrastructures riveraines adaptées aux inondations, notamment des sentiers, des promenades de bois, des quais, des accès à l'eau, des services et des équipements.
 - a Étudier les possibilités de créer des accès à l'eau, tels que des services de bateau-taxi, la location de kayaks et de canots, ou la baignade publique et les loisirs riverains associés.
 - b Aménager des escaliers, des rampes et des passerelles vers le rivage
 - c Mettre en valeur et encadrer les vues spectaculaires sur la rivière en direction des chutes Rideau.
 - d Étudier les possibilités de prolonger la promenade depuis le secteur du pont Macdonald-Cartier vers la nouvelle zone d'aménagements riverains.

E Embouchure du ruisseau de la Brasserie et zone boisée

Cette zone marque la transition, à l'est, entre le cœur urbanisé et un environnement plus naturel le long de la rivière des Outaouais. C'est l'embouchure du ruisseau de la Brasserie qui délimite la masse terrestre de l'île Hull.

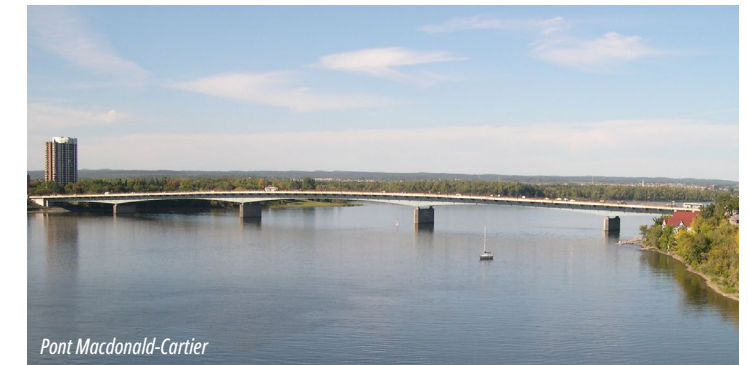
- i Surélever le Sentier de la capitale à l'embouchure du ruisseau de la Brasserie (parallèlement au boulevard Fournier) pour prévenir les inondations.



- ii Augmenter la couverture forestière à l'ouest du bâtiment Gilmour et Hughson et diversifier la végétation du sous-bois afin de rehausser le caractère boisé, de compléter la mini-forêt et d'assurer la transition entre une zone urbanisée et un paysage naturalisé.
- iii Aménager un circuit nautique pour explorer les caractéristiques naturelles et culturelles, notamment les rives à l'extrémité nord du parc, les berges du ruisseau de la Brasserie et le parc du lac Leamy.
- iv Aménager les berges et la végétation de manière à créer des ouvertures et des points de repos le long du sentier des Voyageurs surplombant le ruisseau de la Brasserie.

F Pont Macdonald-Cartier

Le pont Macdonald-Cartier est un axe de transport majeur de la capitale et l'un des principaux points d'accès au centre-ville, reliant Ottawa à Gatineau.



- i Mettre en valeur les terrains entourant le pont Macdonald-Cartier afin d'améliorer la qualité visuelle et l'expérience des usagers à l'arrivée et au départ de Gatineau, notamment en renforçant la végétation et les aménagements paysagers.
- ii Assurer des liaisons directes et pratiques par des sentiers et des trottoirs vers la rue Laurier et les sentiers riverains pour les modes de transport actifs traversant le pont.
- iii Agrandir l'herbier aquatique sous le pont Macdonald-Cartier en reliant les deux herbiers aquatiques existants situés devant l'ancien monastère et le parc Jacques-Cartier Nord.
- iv Entretenir la promenade riveraine sous le pont Macdonald-Cartier, un tronçon important du Sentier de la Capitale et un lien entre le parc Jacques-Cartier Nord et Sud.
- v Mettre en valeur le caractère, la silhouette et le rôle du pont interprovincial en tant que repère riverain reconnaissable dans les futures décisions relatives à son cycle de vie et à son entretien, notamment en ce qui concerne ses matériaux, sa conception et l'expérience des piétons sur le pont.



S7. SENTIER DE L'ÎLE

Contexte

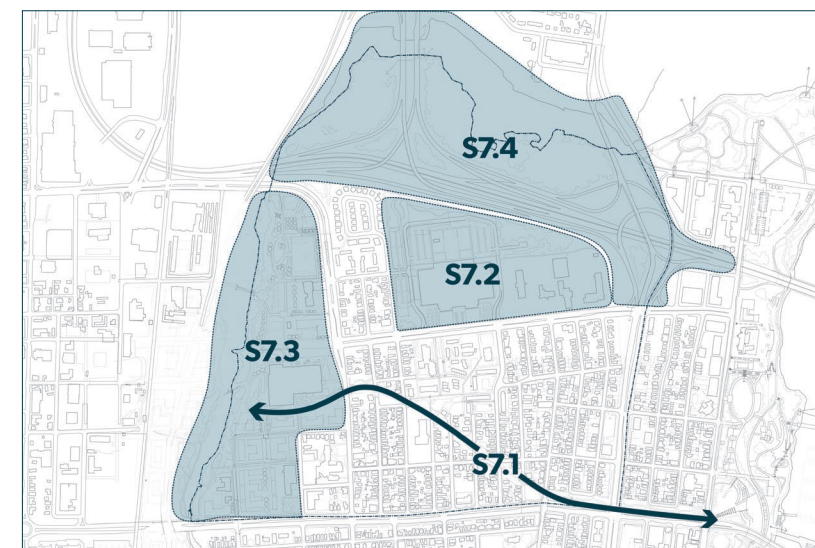
Ce secteur comprend plusieurs enclaves urbaines distinctes comportant des quartiers résidentiels entourés d'artères et de grands complexes institutionnels. Malgré son cadre urbain, l'habitat riverain du ruisseau de la Brasserie sert de voie de migration essentielle permettant à des espèces comme l'anguille d'Amérique et l'esturgeon jaune de contourner les chutes des Chaudières. Cependant, les autoroutes et les larges boulevards fragmentent le secteur riverain et les quartiers, ce qui limite la connectivité et l'accès aux espaces verts, en plus de nuire au potentiel piétonnier et à l'expérience publique en certains endroits.



Sentier de l'Île



L'Imprimerie nationale



Le secteur est divisé en quatre zones :

- **S7.1** Corridor du sentier de l'Île
- **S7.2** Boulevard Sacré-Cœur
- **S7.3** Allumettières-Montclair
- **S7.4** Corridor autoroutier

Ruisseau de la Brasserie



Secteur 7 Sentier de l'Île



S7

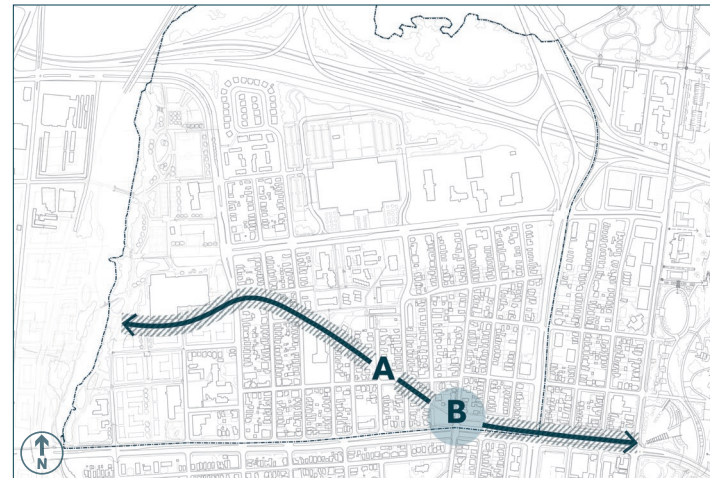
POLITIQUES ET RECOMMANDATIONS

Principales interventions dans ce secteur

- Renforcer l'identité du quartier grâce à une architecture, à des bâtiments intercalaires et à un aménagement urbain distinctifs.
- Mieux relier les terrains fédéraux et les paysages de rue municipaux.
- Réaménager les terrains publics vacants et sous-utilisés pour leur donner des utilisations actives.
- Étendre et relier les réseaux de mobilité active.
- Accroître l'accès du public aux espaces verts.

S7.1 Corridor du sentier de l'Île

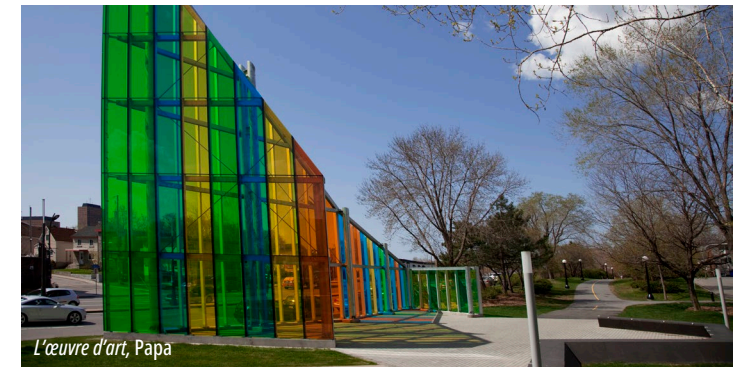
Cet ancien corridor ferroviaire traverse le nord de Hull depuis le pont Alexandra jusqu'au ruisseau de la Brasserie, créant ainsi une importante voie verte traversant l'île.



A - Sentier de l'Île
B - Intersection Laval

A Sentier de l'Île

Le sentier crée un parc linéaire qui relie des quartiers résidentiels, des écoles et des sites d'intérêt national comme le Musée canadien de l'histoire et le parc Jacques-Cartier.



- Aménager, le long du corridor du sentier, un réseau de petits parcs interreliés et un domaine public amélioré qui communique avec la collectivité adjacente en plus de comporter du mobilier d'extérieur et des éléments ludiques.
- Améliorer et officialiser les points d'ancrage aux deux extrémités du sentier en installant des portes d'entrée bien visibles.
- Améliorer les passages routiers et les liens avec les sentiers pour faciliter l'orientation et rehausser la sécurité.

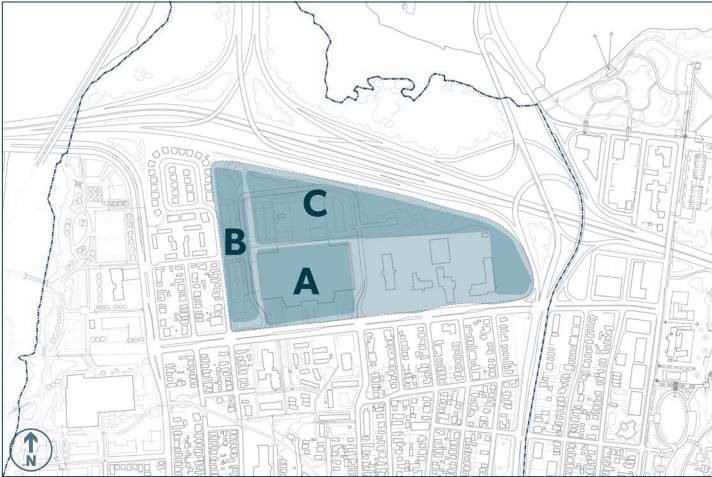
S7.1 Corridor du sentier de l'Île

B Intersection de la rue Laval

- i Renforcer la visibilité et le caractère de couloir de verdure du sentier de l'Île là où celui-ci traverse l'intersection bien en vue.
 - ii Mieux relier le parc Fontaine au sentier par la rue Laval afin de créer un réseau utile et reconnaissable de parcs et de sentiers publics.
 - iii Envisager l'aménagement d'un point d'intérêt audacieux et reconnaissable, par exemple une œuvre d'art public ou une installation commémorative (comme l'œuvre d'art *Papa* à l'intersection du boulevard Maisonneuve).
- a Envisager l'aménagement de mini-parcs ou de places, ou soigner le traitement des rues, pour améliorer le domaine public.

S7.2 Boulevard Sacré-Cœur

Le boulevard Sacré-Cœur est un large boulevard à quatre voies qui relie la rue Saint-Rédempteur à la rue Laurier. Du côté nord, on trouve des bâtiments ayant une vaste superficie au sol, tandis que du côté sud, il y a principalement des bâtiments résidentiels de faible superficie.



A - L'imprimerie nationale
B - Rue Saint-Henri
C - Corridor de l'autoroute 5

A Imprimerie nationale

L'ancienne Imprimerie nationale et Centrale de chauffage et de refroidissement, un complexe monumental construit entre 1949 et 1956, fut le premier grand projet fédéral entrepris pour intégrer la ville de Hull, aujourd'hui devenue Gatineau, à la région de la capitale nationale.



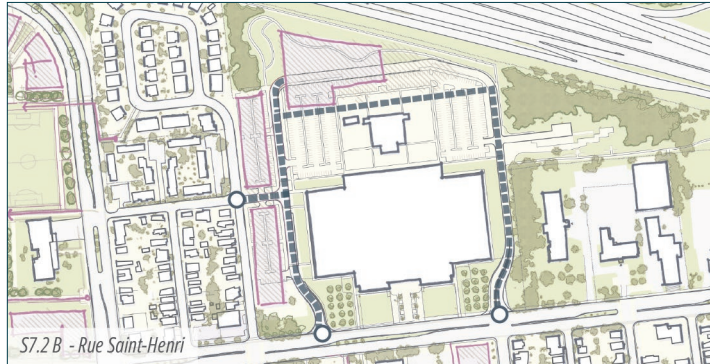
- i Préserver l'ancienne Imprimerie nationale et la Centrale de chauffage, notamment en conservant l'espace ouvert entourant l'édifice afin d'assurer une visibilité dégagée sur la façade principale le long du boulevard Sacré-Cœur.
- ii Renforcer le rôle de l'Imprimerie nationale en tant qu'édifice emblématique tout en transformant celui-ci pour répondre aux besoins contemporains.
- iii Permettre la réutilisation adaptative des bâtiments existants et la conversion de l'aire de stationnement en surface en vue de la construction de nouveaux bâtiments fédéraux.
- iv Améliorer les terrains destinés au public le long du périmètre du site.
- v Placer les installations ou institutions de haute sécurité à un endroit discret du site de manière à favoriser leur intégration avec l'édifice patrimonial et les quartiers adjacents.
- vi Interdire tout stationnement sur l'allée centrale menant à l'entrée principale de l'Imprimerie nationale.



S7.2 Boulevard Sacré-Cœur

B Rue Saint-Henri

La rue Saint-Henri longe le stationnement de l'édifice de l'Imprimerie nationale, dont elle est séparée par une clôture basse à mailles losangées qui rend l'emplacement peu accueillant.



- i Veiller à ce que les futurs projets et investissements fédéraux prévoient l'aménagement d'une façade urbaine convenant au quartier.
- ii Permettre l'aménagement de bâtiments intercalaires donnant sur la rue pour délimiter le bord de la rue.
 - a Aménager des façades actives qui respectent les propriétés résidentielles voisines et interagissent avec elles.
- iii Concevoir les bâtiments ou les paysages de rue de manière à renforcer les périmètres de sécurité, les marges de recul ou les abords du site.
 - a Utiliser un minimum de murs, de barrières ou de clôtures, de manière stratégique, pour contrôler l'accès au besoin, en les concevant selon les normes pour le domaine public de la capitale.

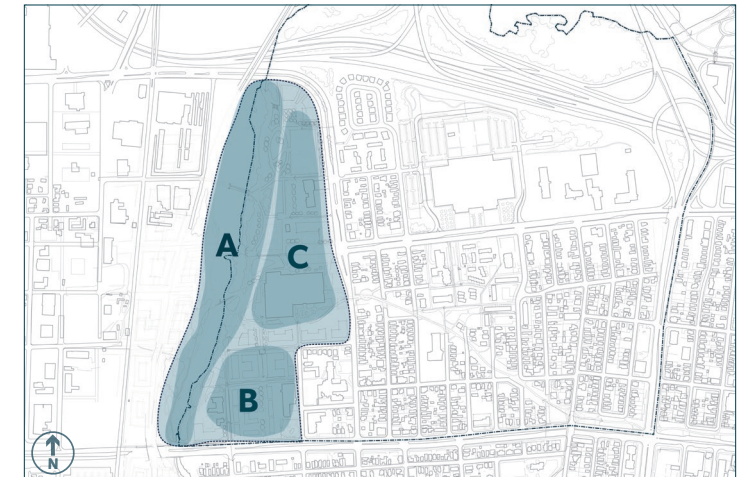
C Corridor de l'autoroute 5

L'autoroute 5 du Québec borde le terrain arrière de l'Imprimerie nationale et des bâtiments de grande superficie voisins. Cela crée une séparation entre le quartier et le ruisseau de la Brasserie.

- i Améliorer la connectivité et la signalisation entre le nouvel espace vert public au nord-est de l'édifice de l'Imprimerie et les quartiers adjacents.

S7.3 Allumettières-Montclair

Les terrains situés à l'ouest de la rue Saint-Rédempteur/boulevard Montclair comprenaient auparavant un nœud ferroviaire et des terrains industriels. L'élimination de ces éléments a permis l'aménagement de vastes bâtiments institutionnels, d'installations récréatives et de parcs.

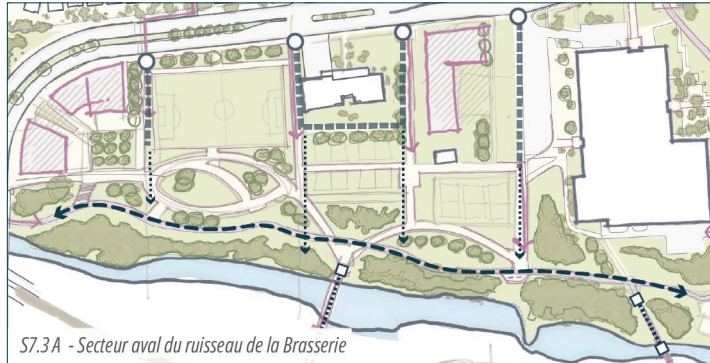


- A - Ruisseau de la Brasserie – Autoroute 50
- B - Rue Carillon
- C - Rue Saint-Rédempteur

S7.3 Allumettières-Montclair

A Ruisseau de la Brasserie – autoroute 50

Cette partie du ruisseau est parallèle à l'autoroute 50 du Québec. Le Sentier de la capitale longe le ruisseau et le traverse près de l'École secondaire de l'Île.

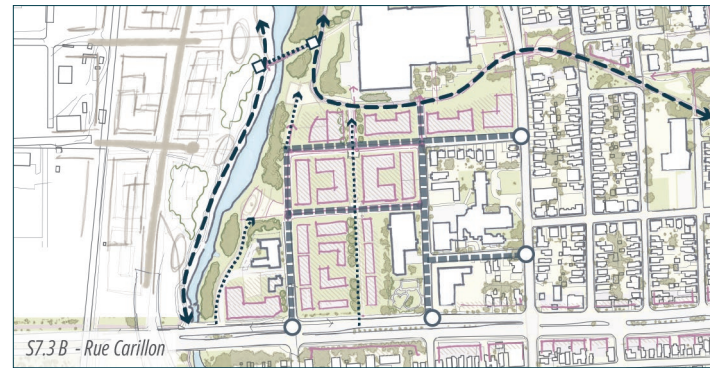


- i Concevoir une nouvelle liaison pour le transport actif traversant le ruisseau de la Brasserie entre le boulevard des Allumettières et l'autoroute 5, dans l'axe de la rue Breadner.
- ii Envisager, à long terme, de transformer l'autoroute 50 en un boulevard urbain, ce qui permettrait l'aménagement de bâtiments intercalaires et le réaménagement du bord du ruisseau pour fournir une nouvelle série d'espaces publics riverains (voir également les politiques propres au secteur 4).
- iii Créer un vaste parc public le long des rives tout en en préservant le caractère naturel.
 - a Évaluer et déplacer les caractéristiques existantes près de la berge du ruisseau pour créer de nouveaux espaces riverains.
 - b Envisager de créer des ouvertures sélectives et des points de repos permettant de voir le ruisseau et d'y accéder.
 - c Ajouter des aménagements appropriés au Sentier et améliorer la conception de celui-ci pour créer un environnement piétonnier sûr et connecté.

- d Soutenir l'utilisation des parcs adjacents ainsi que l'aménagement de bâtiments intercalaires et d'installations stratégiques à proximité afin d'encourager la circulation piétonnière le long des sentiers riverains.

B Rue de Carillon

Le secteur situé entre la rue de Carillon et le ruisseau de la Brasserie n'est pas structuré; il comporte principalement une aire de stationnement en surface mal reliée et intégrée à son milieu.



- i Envisager la possibilité de réaménager les interfaces avec le ruisseau de la Brasserie afin de créer un domaine public accueillant qui mène les gens vers l'eau, notamment des connexions avec le sentier et des aires de repos.
- ii Soutenir l'officialisation des rues et des espaces publics pour établir un quartier urbain.
- iii Soutenir l'aménagement transitoire, notamment l'ajout de solutions appropriées de logements intercalaires socialement responsables, afin de créer un lieu sûr et accueillant pour les résidents et les visiteurs.
- iv Intégrer le sentier de l'Île au quartier émergent au sud de l'École secondaire de l'Île en créant des liens entre les sentiers et les rues adjacentes.

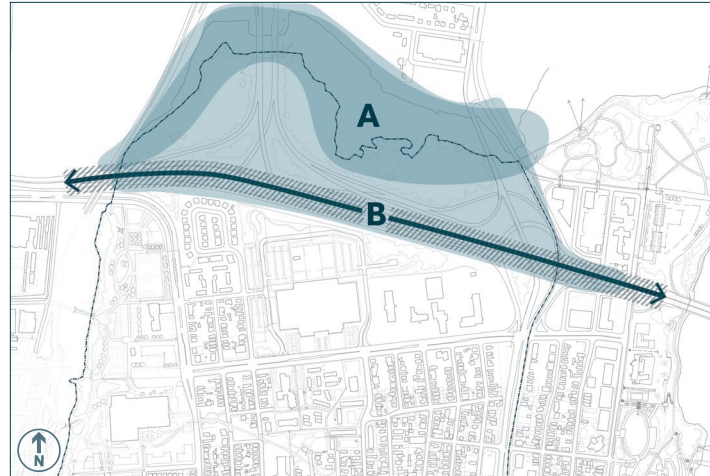
C Rue Saint-Rédempteur

Ce tronçon de la rue Saint-Rédempteur croise le boulevard des Allumettières, puis continue vers le nord avant de devenir le boulevard Montclair. Les anciens terrains industriels qui longent le ruisseau de la Brasserie comprennent maintenant une école, des installations récréatives et une caserne de pompiers, bien qu'il soit encore possible d'y renforcer le tissu urbain.

- i Soutenir l'aménagement harmonisé avec le paysage de rue.
- ii Inclure une signalisation claire et une conception du domaine public qui dirigent les gens vers le réseau du Sentier de la capitale et renforcent les parcs riverains.
- iii Envisager la possibilité de réaménager des éléments des parcs de manière à permettre un aménagement intercalaire stratégique le long de la rue Saint-Rédempteur tout en offrant une configuration de parcs plus ciblée et plus animée.

S7.4 Corridor autoroutier

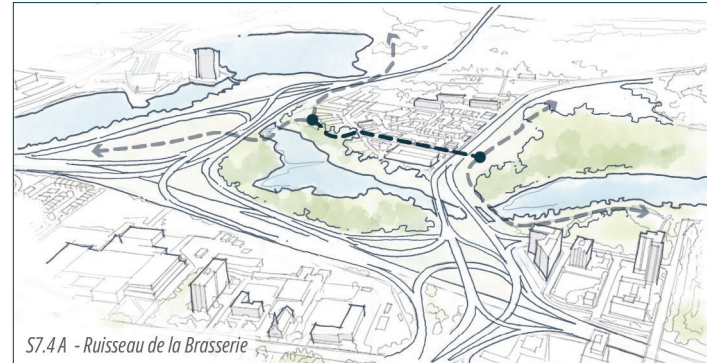
Les autoroutes du Québec 50 et 5 sont reliées aux principales artères du centre-ville de Gatineau et au pont Macdonald-Cartier.



A - Secteur aval du ruisseau de la Brasserie
B - Autoroute 5

A Cours inférieur du ruisseau de la Brasserie

Les terres entourant le ruisseau de la Brasserie au nord de l'île Hull constituent un habitat naturel précieux qui abrite diverses espèces végétales et animales, dont certaines sont en péril. Ce secteur crée une interruption dans le réseau de sentiers, ce qui empêche de faire le tour de l'île Hull à pied.



- i Protéger les espèces végétales et animales, dont certaines sont en péril, ainsi que leur habitat.
 - a Préserver les milieux humides en limitant l'accès aux zones écosensibles.
 - b Donner aux utilisateurs l'occasion d'en apprendre davantage sur l'île Hull et d'en comprendre l'importance pour les espèces naturelles.
- ii Préserver la vue panoramique naturelle sur la rivière des Outaouais, notamment depuis le pont traversant le ruisseau de la Brasserie, près du boulevard Fournier.
- iii Acheter le réseau de sentiers récréatifs entre le boulevard Fournier et l'autoroute 50 pour relier le sentier du Ruisseau-de-la-Brasserie au sentier des Voyageurs.
 - a Limiter les mesures qui pourraient entraîner l'érosion des rives ou la détérioration de l'habitat naturel.

B Autoroute 5

Ce tronçon d'autoroute relie le boulevard Maisonneuve au pont Macdonald-Cartier, qui mènent tous deux aux sites les plus emblématiques du cœur de la capitale.

- i Mettre l'accent sur le corridor en tant que porte d'entrée distinguée vers la capitale.
- ii Soutenir les efforts visant à détourner la circulation des camions du cœur de la capitale grâce à la création d'itinéraires de rechange à l'est du centre-ville.
 - a Envisager de prendre d'éventuelles mesures de modération de la circulation et de traitement des paysages de rue de manière à préserver le caractère de boulevard urbain et la capacité de l'avenue King Edward, à Ottawa.
- iii À long terme, envisager la reconfiguration ou le remplacement, au terme de leur cycle de vie, des échangeurs et de l'infrastructure routiers afin de réduire l'utilisation des terres et d'améliorer l'intégration au contexte urbain environnant.



S8. CENTRE-VILLE DE GATINEAU

Contexte

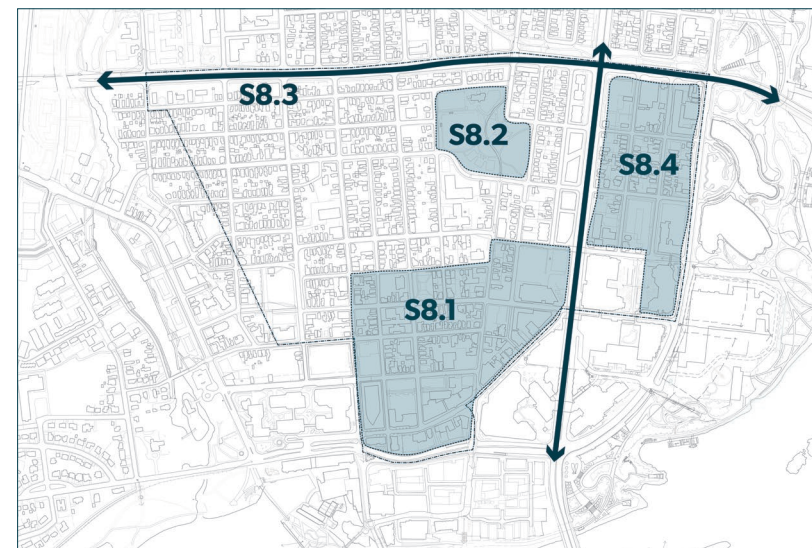
Le centre-ville de Gatineau comprend une partie de l'île Hull et s'inscrit, sur les plans physique et économique, dans le cœur de la capitale, la Ville de Gatineau et la région de la capitale nationale. Le secteur se distingue autant par ses quartiers résidentiels situés sur l'île, aux formes bâties fines qui ont un cachet unique, que par les cafés, les boutiques et les restaurants de la place Aubry et le long de la promenade du Portage. Épargné par les expropriations et démolitions des années 1960 et 1970, qui ont touché plus de 1 500 maisons et entreprises dans le cadre de la construction du complexe de la Place du Portage, ce secteur représente une part importante du patrimoine de Gatineau.



Vieux-Hull



Vieux-Hull

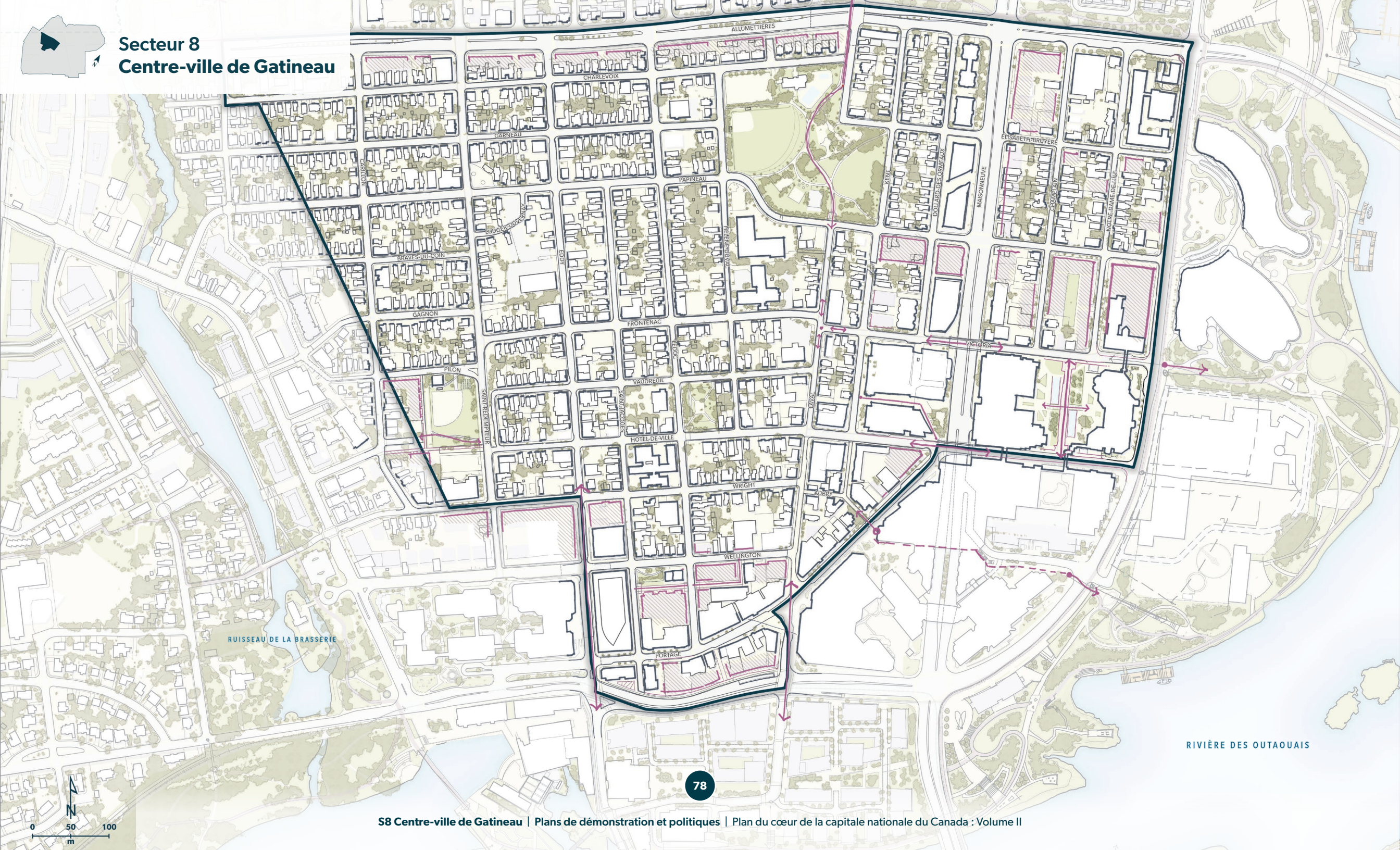


Le secteur est divisé en quatre zones :

- **S8.1** Secteur du centre-ville
- **S8.2** Parc Fontaine
- **S8.3** Boulevard des Allumettières
- **S8.4** Quartier-du-Musée



Secteur 8
Centre-ville de Gatineau



S8

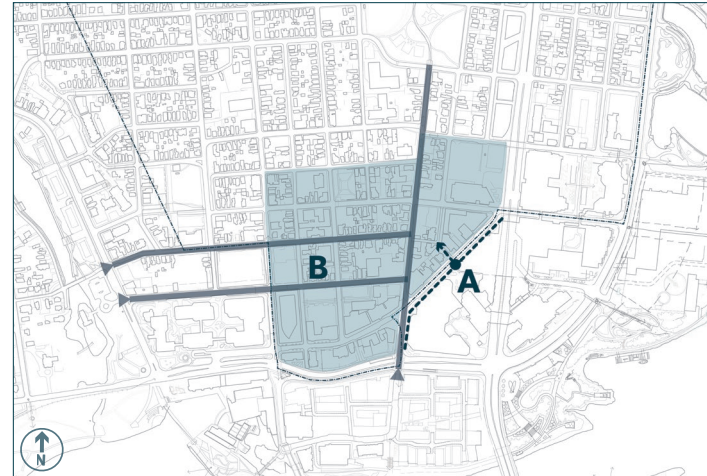
POLITIQUES ET RECOMMANDATIONS

Les objectifs de ce secteur sont les suivants :

- Soutenir et renforcer la vitalité du cœur du centre-ville de Gatineau, conformément aux objectifs de la municipalité.
- Améliorer les interfaces des propriétés fédérales afin de dynamiser les paysages de rue et les milieux urbains.
- Renforcer les voies piétonnières reliant les destinations entre les espaces riverains et le centre-ville.

S8.1 Secteur du centre-ville

Ce secteur, au cœur de Gatineau, se caractérise par une offre patrimoniale, culturelle et commerciale dynamique. À usage mixte et à vocation résidentielle, le centre-ville jouxte d'importants complexes fédéraux de grande envergure.

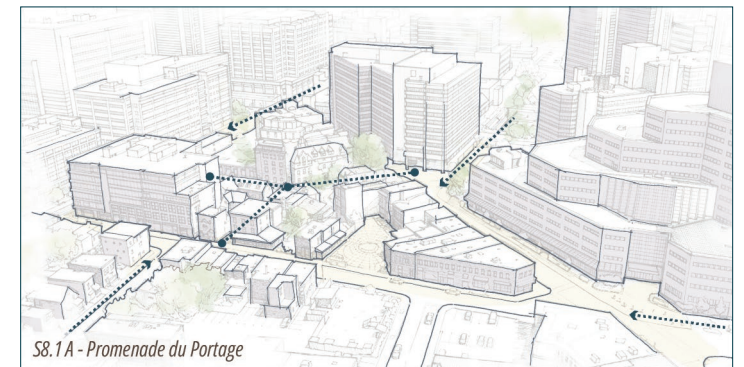


A - Promenade du Portage

B - Centre commercial

A Promenade du Portage

La promenade du Portage longe, d'un côté, les locaux fédéraux de la Place du Portage et, de l'autre, une variété de restaurants et de boutiques, tout en reliant plusieurs places aménagées pour le public piéton.



- Favoriser la préservation et la revitalisation des secteurs patrimoniaux et des espaces publics majeurs, notamment la promenade du Portage et la place Aubry.
- Appuyer l'aménagement de réseaux de transport actif reliant la rue Laval au réseau de sentiers au sud.

S8.1 Quartier du centre-ville

- iii Encourager le regroupement et l'essor d'activités de divertissement et de commerce spécialisées le long de la promenade du Portage, des rues Kent, Aubry et Laval (jusqu'à la rue de l'Hôtel-de-Ville).
- iv Aider la ville à encadrer la forme et la hauteur bâties dans ce secteur afin de favoriser l'intégration harmonieuse des nouvelles constructions au tissu urbain historique actuel.

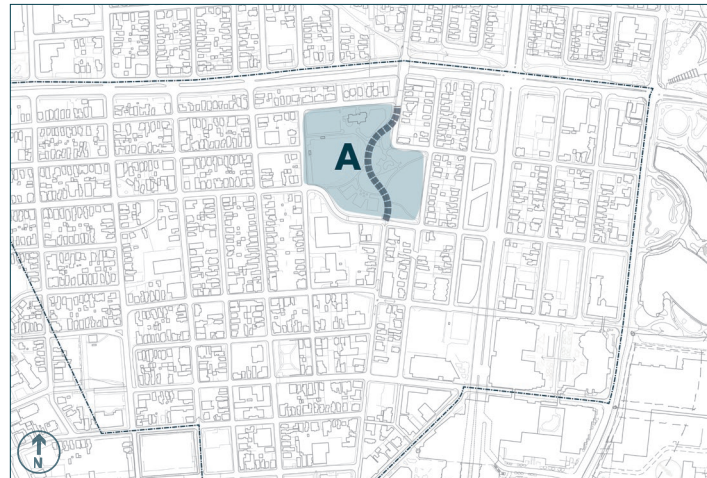
B Centre commercial

Le centre commercial de Gatineau sur l'île Hull comprend notamment les rues Eddy, Laval et Wellington. Principalement constitué de bâtiments de faible hauteur, le secteur est structuré par un réseau de rues étroites en quadrillage.

- i Soutenir et renforcer le centre commercial historique du Vieux Hull aux abords de la rue Laval en améliorant les liens avec les propriétés fédérales adjacentes.
- ii Améliorer le paysage de rue des principales artères, notamment la rue Laurier et le boulevard Maisonneuve pour renforcer la qualité de conception, faciliter les liens avec le centre-ville de Gatineau et les immeubles fédéraux et créer une expérience piétonnière accueillante.
- iii Reconnaître la rue Victoria comme un axe important menant à la rivière des Outaouais, et améliorer les paysages de rue, la signalisation et les activités au niveau du sol afin de relier les domaines fédéral et municipal.

S8.2 Parc Fontaine

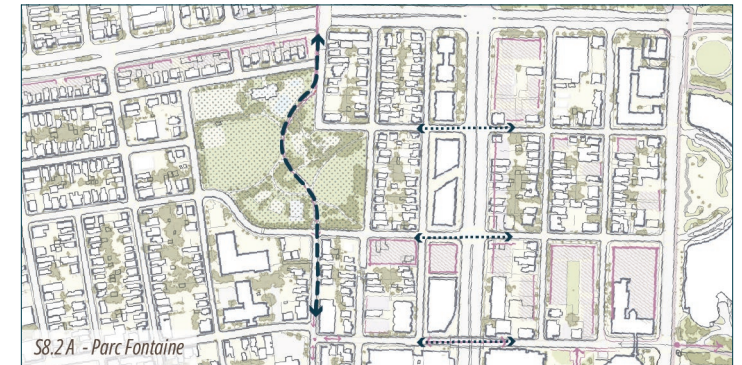
Espace vert central et lieu de rassemblement communautaire, le parc Fontaine propose une gamme variée de commodités et d'aménagements.



A - Parc Fontaine

A Parc Fontaine

Le parc comprend des terrains de sport, des terrains de jeux, des piscines, un centre communautaire ainsi que des sentiers qui le subdivisent en zones distinctes.



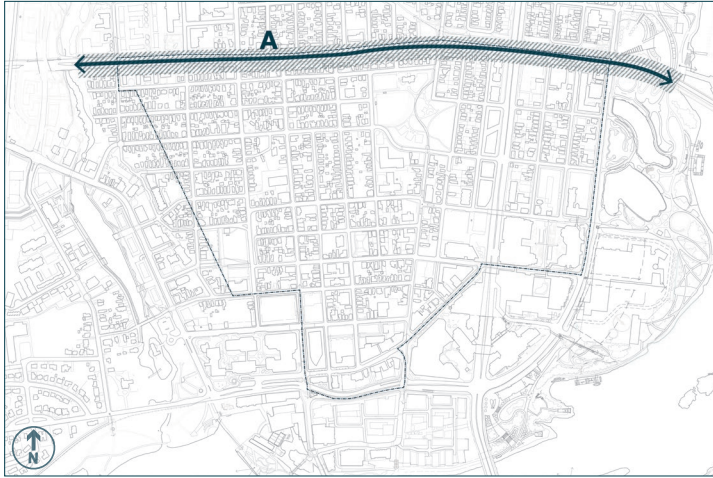
- i Améliorer les accès au parc et les parcours qui le traversent afin de mieux l'intégrer aux réseaux d'espaces verts et de couloirs de verdure à plus grande échelle.
 - a Créer un axe nord-sud solide au moyen d'un sentier polyvalent reliant le parcours cyclable de la rue Laval au sentier de l'Île.
 - b Améliorer les liens et les accès au parc depuis les rues adjacentes, en particulier celles menant au secteur riverain.
 - c Accroître la visibilité du parc auprès de la collectivité environnante par la mise en place d'une signalisation et d'éléments d'orientation.

S8.2 Parc Fontaine

- ii Appuyer les initiatives qui contribuent à animer et à enrichir le parc Fontaine en tant que lieu de proximité et espace vert communautaire majeur.
 - a Envisager des installations multifonctionnelles adaptées à la tenue d'événements éphémères.
 - b Examiner des solutions d'aménagement pour limiter la circulation automobile sur la rue Papineau, entre les rues Hélène-Duval et Laval.
 - c Repenser l'éclairage du parc afin de l'adapter aux différentes zones et aux usages divers du site.
 - d Privilégier la gestion efficace du débit du ruissellement au moyen de stratégies favorisant leur infiltration rapide in situ.

S8.3 Boulevard des Allumettières

Le boulevard offre un paysage de rue distinctif et reconnaissable, qui relie le centre-ville de Gatineau du pont Alexandra à l'est jusqu'à Wrightville et au parc de la Gatineau à l'ouest. Il s'agit d'une artère majeure desservant le cœur de la capitale.



A - Boulevard des Allumettières

A Boulevard des Allumettières

Au centre-ville, le boulevard divise l'île Hull en deux sections : le nord et le sud.

- i Préserver la qualité du paysage de rue le long du boulevard des Allumettières et la renforcer en tant que porte d'entrée vers la capitale et lien clé entre le boulevard de la Confédération et le parc de la Gatineau.
 - a Améliorer la signalisation et les éléments d'orientation vers les principales destinations de la capitale.
 - b Mettre en évidence les passages piétons et les passerelles aux principales intersections afin de renforcer les liaisons nord-sud entre les quartiers.
 - c Encourager l'embellissement des façades, l'aménagement paysager et la qualité architecturale donnant sur la rue.
- ii Assurer l'entretien des arbres et des plantations le long du boulevard ainsi que sur les propriétés adjacentes.



S8.4 Quartier-du-Musée

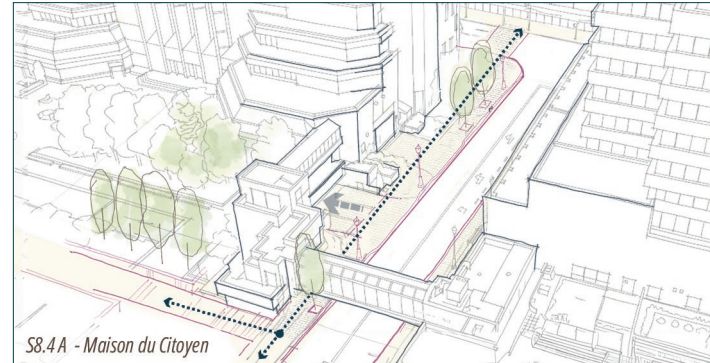
Ce secteur comprend l'arrondissement patrimonial du Quartier-du-Musée, qui, ayant échappé au grand incendie de 1900, conserve un grand nombre des plus anciens bâtiments du secteur. Situé vis-à-vis du Musée canadien de l'histoire, le secteur s'ouvre sur la rue Laurier.



A - Maison du Citoyen
B - Complexe Place du Portage
C - Boulevard Maisonneuve

A Maison du citoyen

L'hôtel de ville de Gatineau est situé le long du boulevard de la Confédération, sur la rue Laurier. On y trouve une place publique attenante au parc du Portage.



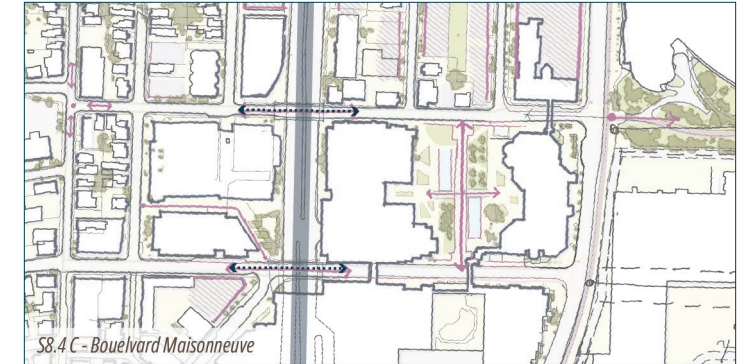
- i Soutenir les efforts visant à améliorer le domaine public et l'orientation, à animer le secteur et à faciliter les déplacements entre le secteur riverain et le centre-ville de Gatineau le long des rues Victoria et de l'Hôtel-de-Ville.
- ii Délimiter l'îlot entourant la Maison du citoyen et atténuer les accès de stationnement et de service qui nuisent à l'expérience du public.
- iii Rehausser le traitement des seuils et des accès menant aux cours intérieures, aux places et aux espaces publics partagés avec le complexe de la Place du Portage.
- iv Créer un axe piétonnier bien défini au cœur de l'îlot, traversant la Place du Portage, afin de rétablir la continuité du tronçon de souterrain de la rue Notre-Dame-de-l'Île.
- v Élaborer une stratégie d'éclairage cohérente pour les îlots environnants afin de structurer et de renforcer les motifs du site, tout en créant une ambiance nocturne sûre et accueillante.
- vi Continuer de recourir à l'art, aux accessoires paysagers et à la végétation pour embellir les espaces publics.

B Complexe de la Place du Portage

- i Les politiques de la section 5.3 A s'appliquent.

C Boulevard Maisonneuve

Le boulevard Maisonneuve est une artère importante reliant l'autoroute 5 du Québec et le boulevard Fournier au complexe de la Place du Portage et au pont du Portage. Cette voie n'est pas accueillante pour les piétons ou les autres usagers du transport actif, et elle crée une division entre la rivière et le centre-ville de Gatineau.



- i Améliorer l'esthétique et l'expérience du paysage de rue, en particulier aux endroits où le passage rejoint et traverse le complexe de la Place du Portage.
 - a Améliorer l'éclairage, les passages souterrains et les interfaces des bâtiments afin de rehausser l'expérience piétonnière au niveau de la rue.
 - b Atténuer les effets négatifs du stationnement, du chargement et des accès de service sur le paysage de rue.
 - c Améliorer les arrêts de transport en commun et les aires d'attente.
 - d Envisager des murales, des œuvres d'art et des dispositifs architecturaux distinctifs pour améliorer l'état des passages inférieurs.
- ii Rénover et mettre en valeur les passages supérieurs ainsi que les passages du boulevard Maisonneuve afin d'en faire des paysages de rue dynamiques assurant la liaison entre le centre-ville et les niveaux supérieurs.



S9. PROMENADE SUSSEX ET CHUTES RIDEAU

Contexte

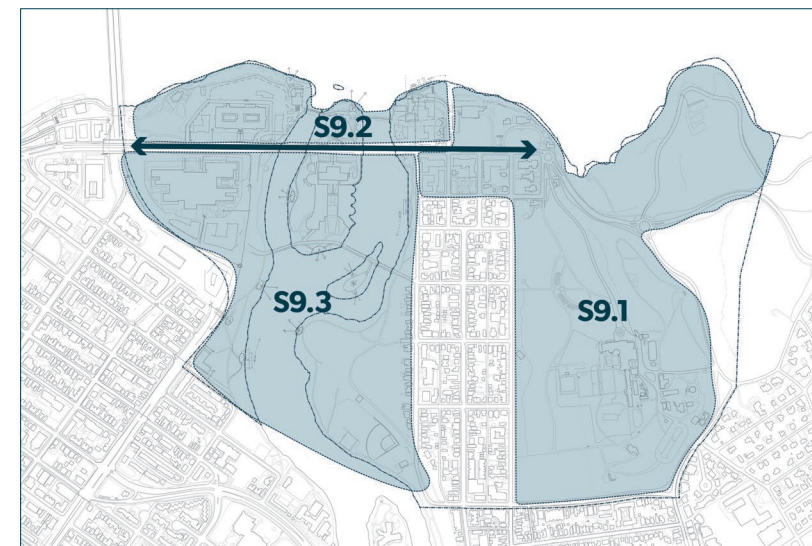
Ce secteur englobe les résidences officielles du premier ministre et de la gouverneure générale, deux des lieux emblématiques les plus prestigieux de la capitale, ainsi que les ambassades qui bordent la promenade Sussex et le parc Rockcliffe. Il se situe au point de rencontre de la rivière Rideau et de la rivière des Outaouais, aux chutes Rideau. Ce secteur joue un rôle essentiel dans l'identité politique et patrimoniale de la capitale. Il se distingue par ses lieux emblématiques à forte valeur symbolique et par ses quartiers bien établis, notamment le parc Rockcliffe, lieu historique national et arrondissement historique, ainsi que New Edinburgh, district de conservation du patrimoine. Ces quartiers présentent chacun une forme urbaine et des styles architecturaux qui leur sont propres.



Rideau Hall



Parc Rockcliffe



Le secteur est divisé en trois zones :

- **S9.1** Boulevard de la Confédération
- **S9.2** Chutes Rideau
- **S9.3** Rivière Rideau

Chutes Rideau



Secteur 9 Promenade Sussex et les chutes Rideau



S9

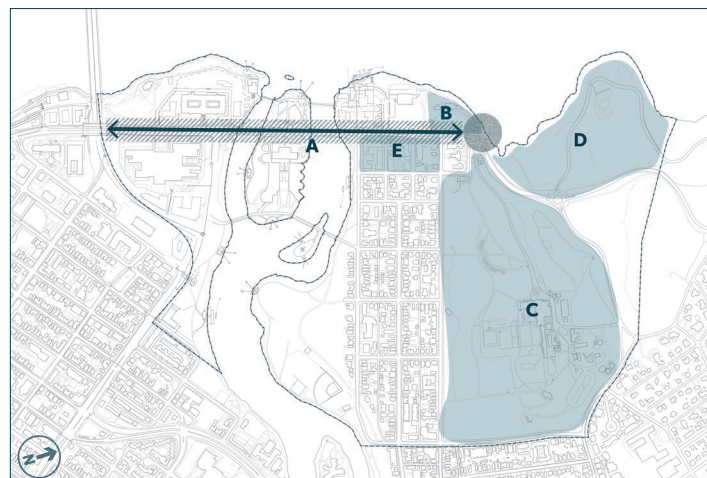
POLITIQUES ET RECOMMANDATIONS

Les principaux objectifs sont les suivants :

- Préserver et mettre en valeur le cadre des résidences officielles du premier ministre et de la gouverneure générale, ainsi que celui de la Résidence des visiteurs officiels située au 7, Rideau Gate.
- Rehausser ce tronçon de la promenade Sussex, hautement symbolique et situé à l'extrémité du boulevard de la Confédération, afin de renforcer son rôle cérémoniel. Il s'agira notamment de diversifier les usages des immeubles d'importance pour rendre le secteur plus vivant et compléter ses fonctions actuelles.
- Améliorer les terrains et les zones de transition des grandes institutions fédérales.
- Animer davantage les parcs et les espaces verts du secteur.
- Améliorer les liaisons de mobilité active entre le secteur et le centre-ville.

S9.1 Boulevard de la Confédération et résidences

Cette portion du boulevard de la Confédération se termine aux résidences officielles du premier ministre et de la gouverneure générale. Il s'agit d'un tronçon important pour les cortèges cérémoniels, notamment la relève de la garde et les visites de dignitaires.



- A - Promenade Sussex
- B - 24, promenade Sussex
- C - Rideau Hall
- D - Parc Rockcliffe
- E - Les Blocs Sussex

A Promenade Sussex Nord

Cette portion de la promenade Sussex est marquée par une succession d'immeubles fédéraux, d'ambassades et de résidences officielles.

- Aménager des voies cyclables bidirectionnelles du côté nord de la promenade Sussex, afin de compléter les tronçons manquants du sentier de la rivière des Outaouais et d'améliorer les liaisons vers la promenade Sir-George-Étienne-Cartier.
- Accorder la priorité à l'expérience piétonne le long de la promenade Sussex.
 - Installer des éléments comme des arbres, des plates-bandes et des bancs le long de la promenade Sussex afin d'améliorer le confort des personnes qui circulent à pied.
- Améliorer les façades sur rue et l'aménagement des abords du trottoir dans le paysage de rue.
 - Créer une trame régulière de points d'accès, de mini-parcs et d'espaces publics le long de la rue.
 - Mettre en valeur les entrées principales, les avant-cours et les seuils des immeubles et institutions d'importance qui bordent la rue.
- Délimiter clairement les propriétés adjacentes, les espaces de parc et les espaces publics au moyen d'aménagements de bordure appropriés, comme des murs, des grilles, des revêtements et des plantes.
- Accorder la priorité aux principales intersections avec les rues perpendiculaires afin d'y aménager des passages piétons et d'atténuer l'effet linéaire et artériel de la rue.

S9.1 Boulevard de la Confédération

B 24, promenade Sussex

Le 24, promenade Sussex est la résidence officielle du premier ministre du Canada et un édifice fédéral du patrimoine classé.



- i Réhabiliter et renouveler la propriété, un édifice fédéral du patrimoine classé, d'une manière qui reflète son rôle de résidence officielle du premier ministre du Canada.
- ii Envisager des scénarios d'agrandissement de la propriété qui respectent le contexte du site et utilisent des matériaux nobles, en cohérence avec la résidence existante.
- iii Envisager de restaurer les éléments décoratifs retirés de ses façades en 1949.

C Rideau Hall

Rideau Hall est la résidence de la gouverneure générale du Canada et un lieu historique national. Ses terrains comprennent plusieurs édifices fédéraux du patrimoine ainsi que cinq arbres remarquables désignés.

- i Conserver Rideau Hall à titre de lieu historique national, d'ensemble fédéral du patrimoine classé et de seule résidence officielle de la capitale accessible au public, en appliquant des pratiques de conservation du patrimoine et d'aménagement paysager adaptées au lieu.



- ii Améliorer l'accessibilité universelle de Rideau Hall au moyen de travaux aux immeubles et d'aménagements paysagers, tout en préservant ses valeurs patrimoniales.
- iii Protéger les atouts naturels, notamment les arbres cérémoniels et les arbres matures.
- iv Mettre en valeur Rideau Hall comme lieu historique, cérémoniel et symbolique d'importance nationale, comme destination importante de la capitale pour les dignitaires, la population canadienne et les autres personnes en visite, et comme attrait touristique de la capitale le long du boulevard de la Confédération.
- v Améliorer l'orientation et la signalisation afin de guider les personnes en visite vers Rideau Hall.
- vi Maintenir l'accès du public à Rideau Hall et à ses terrains, tout en veillant à ce que les mesures de sécurité soient adaptées à l'esthétique particulière des lieux afin d'offrir une expérience accueillante.

D Parc de Rockcliffe

Cette section du parc de Rockcliffe comprend une promenade panoramique et un parc boisé. Elle relie le secteur central à la promenade Sir-George-Étienne-Cartier.



- i Améliorer les parcours de transport actif entre le secteur central et les sentiers situés le long de la promenade Sir-George-Étienne-Cartier.

E Îlots Sussex

Les îlots Sussex sont trois îlots urbains situés à l'extrémité ouest de New Edinburgh. L'îlot nord comprend l'École Fraser, un édifice fédéral du patrimoine reconnu construit en 1837.



S9.1 Boulevard de la Confédération

- i Réaménager les îlots urbains au moyen d'immeubles à usage mixte de faible à moyenne hauteur qui s'harmonisent avec le style architectural du quartier adjacent.
 - a Intégrer des services au rez-de-chaussée et des espaces publics afin de faire du secteur une destination plus attrayante.
 - b Réintroduire un élément repère, comme une tourelle bien proportionnée, à l'angle de l'avenue Stanley.
 - c Encadrer l'avenue Stanley et les rues John, Alexander et Thomas par des immeubles bas qui reflètent le caractère du quartier établi.
 - d Encadrer la promenade Sussex par des immeubles à usage mixte de faible à moyenne hauteur, orientés vers la rue, afin d'optimiser la continuité urbaine le long du boulevard de la Confédération.
 - e Concevoir les immeubles de façon à permettre des usages flexibles pouvant accueillir des logements, des commerces de détail ou des lieux de travail.
- ii Conserver l'ancienne École Fraser et la mettre en valeur dans tout aménagement futur.
- iii Créer un nouveau parc public ou une nouvelle place publique dans l'îlot situé entre les rues John et Alexander.
- iv Interdire tout stationnement de surface. Prévoir des aires temporaires de chargement, d'arrêt et de débarquement sur rue, à des endroits appropriés ou, lorsque c'est possible, sous terre.
- v Protéger les structures contre les inondations au moyen de méthodes éprouvées de protection contre les crues, bien conçues et adaptées au caractère du quartier.

S9.2 Chutes Rideau

Les chutes Rideau sont l'endroit où la rivière Rideau se jette dans la rivière des Outaouais par deux spectaculaires chutes en forme de rideau. Les terrains qui entourent les chutes, au nord de la promenade Sussex, occupent un plateau rocheux et comprennent un ensemble d'immeubles institutionnels, d'ambassades et d'espaces publics peu structurés.



A - 50, promenade Sussex
B - L'île Green et le promontoire
C - Terrains du Conseil national de recherches du Canada

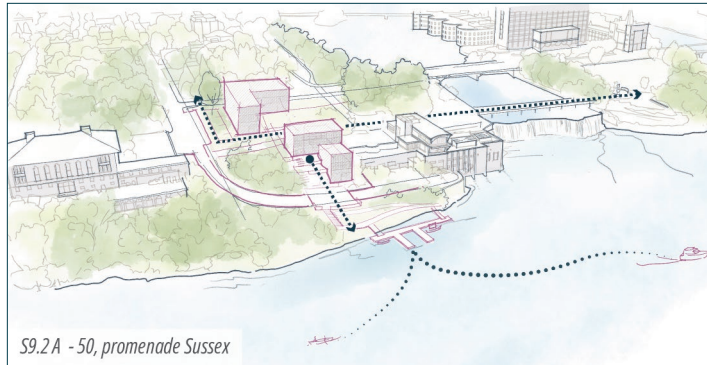
A 50, promenade Sussex

Le 50, promenade Sussex est un complexe comprenant une centrale de production d'énergie et des pavillons, situé à côté des chutes Rideau. Le site offre une combinaison saisissante d'espaces industriels, commerciaux et programmables.



- i Repenser la rue John et le stationnement de la Commission de la capitale nationale comme une ruelle piétonne afin de créer un espace public riverain accueillant, animé et propice à diverses activités.
 - a Reconfigurer les quais de chargement et les voies de desserte à l'arrière du 50, promenade Sussex afin d'animer les abords de la rive.
 - b Étudier la possibilité d'aménager des installations sur l'eau, comme de nouveaux quais, des postes d'amarrage et une liaison de portage vers la rivière Rideau.
 - c Étudier les possibilités de relier les terrasses supérieures du complexe du 50, promenade Sussex au bord de l'eau et d'offrir un accès universel à la rivière.

S9.2 Chutes Rideau



- ii Permettre l'aménagement intercalaire sur le site, au moyen d'immeubles dont le volume, les marges de recul, la hauteur et le caractère architectural s'harmonisent avec le secteur environnant, afin de renforcer l'identité du district et de compléter le projet des îlots Sussex.
 - a Maintenir le caractère paysager du boulevard de la Confédération au moyen de sentiers bordés d'arbres, de plantations aménagées et d'une végétation indigène qui enrichissent l'expérience piétonne.
 - b Préserver les principales vues sur les rivières et les collines de la Gatineau, et encourager la découverte du secteur.
 - c Améliorer l'expérience piétonne sur la promenade Sussex grâce à l'aménagement paysager, aux éléments architecturaux et à la conception du site.
 - d Prévoir du stationnement souterrain, avec accès et sortie par la rue John.
 - e Lorsque des places de stationnement de surface accessibles ou nécessaires sont aménagées, les intégrer discrètement au paysage de l'espace public et les concevoir en harmonie avec le caractère des lieux.
- iii Protéger et mettre en valeur les vues vers le Parlement.

B Île Green et promontoire

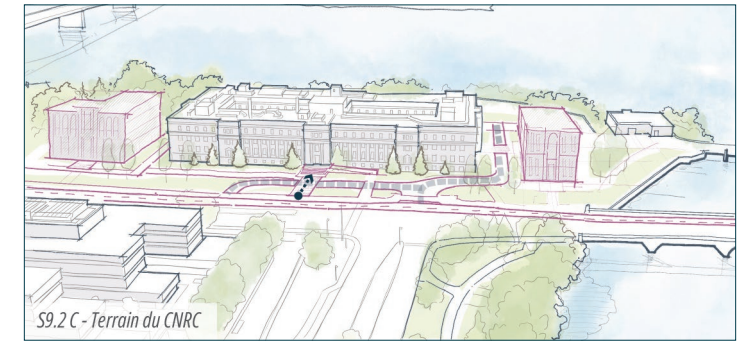
L'île Green est un promontoire spectaculaire qui surplombe la rivière des Outaouais à partir du sommet des chutes Rideau. Elle se présente actuellement comme un espace vert peu structuré, ponctué de divers éléments commémoratifs et monuments.



- i Repenser les espaces verts de l'île Green afin de créer des espaces publics significatifs qui mettent en valeur les chutes et le paysage riverain.
 - a Concevoir et mettre en place un nouvel aménagement permanent, comprenant un sentier bien défini, des aménagements paysagers et des éléments commémoratifs.
 - b Étudier les possibilités de déplacer ou de retirer certains éléments existants et d'aménager de nouveaux espaces et services.
 - c Ouvrir et orienter certaines vues et certains espaces vers les rives et les chutes afin de tirer parti des points de vue et belvédères en hauteur.
 - d Encourager l'intégration d'éléments d'interprétation et d'œuvres artistiques pour souligner l'importance historique, écologique et culturelle de l'île Green et des chutes Rideau.
 - e Permettre et encourager les installations temporaires et saisonnières, comme des camions-restaurants, des expositions d'art ou des kiosques saisonniers.

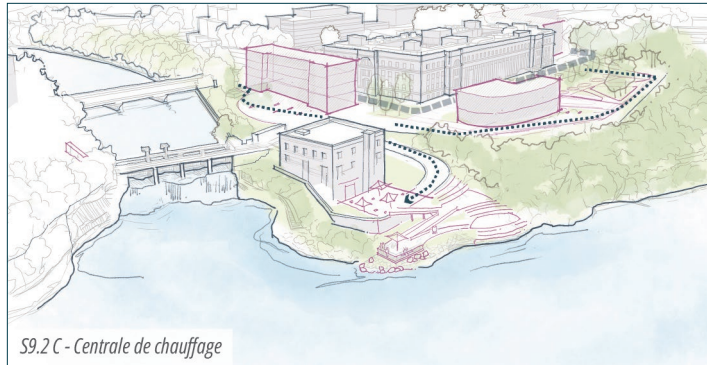
C Terrains du Conseil national de recherches du Canada

Le site comprend les laboratoires du Terrains du Conseil national de recherches du Canada (CNRC), un imposant édifice fédéral du patrimoine classé, ainsi que la chaufferie et la centrale électrique adjacentes, aujourd'hui désaffectées. Les terrains comprennent actuellement de vastes aires de stationnement de surface, mais ils comportaient autrefois des terrains d'attractions, des jardins et des fontaines donnant sur le plateau riverain.



- i Mettre en valeur et rehausser l'immeuble du CNRC, un édifice fédéral du patrimoine classé.
- ii Récupérer les terrains fédéraux sous-utilisés afin de créer de nouveaux espaces publics et d'aménager, le long du secteur riverain, des destinations et des services accessibles au public. La conception du secteur doit respecter les critères suivants :
 - a Regrouper le stationnement dans des espaces plus restreints et paysagers.
 - b Aménager des sentiers plus larges et des traverses plus sécuritaires sur les structures de barrage, afin d'accueillir un grand nombre de personnes.
- iii Permettre la construction d'immeubles sur les côtés nord et sud du 100, promenade Sussex.
 - a Concevoir des immeubles de style classique semblable, dont la hauteur et le volume s'harmonisent avec l'immeuble existant. Veiller à ce que les immeubles puissent accueillir divers usages, notamment des usages commerciaux, institutionnels ou résidentiels.

S9.2 Chutes Rideau



- iv Permettre l'aménagement intercalaire à l'arrière du 100, promenade Sussex, en disposant les constructions de manière à créer un réseau de rues piétonnes, de places et de passages menant à l'eau.
- v Accorder la priorité à l'accès public afin d'encourager les gens à entrer sur le site à partir de la promenade Sussex en direction des chutes Rideau.
- vi Revitaliser la chaufferie en favorisant sa réutilisation adaptative et l'amélioration des espaces publics adjacents.
 - a Transformer l'espace en café, en lieu événementiel ou en pôle culturel, avec des terrasses extérieures donnant sur les chutes, afin de renforcer l'appropriation publique du site.
 - b Encourager l'intégration d'éléments d'interprétation qui mettent en valeur l'histoire du secteur.
 - c Intégrer de petites terrasses, des patios, des sièges et des aménagements paysagers au pied des chutes afin d'améliorer l'accès du public et d'animer le site, tout en privilégiant une conception à faible incidence pour préserver le caractère naturel du secteur.
 - d Mettre en œuvre des mesures de contrôle de l'érosion, comme des terrasses, des plantations indigènes et des murs de soutènement, afin de protéger l'escarpement et les zones sensibles et de maintenir la stabilité écologique.

S9.3 Rivière Rideau

La rivière Rideau se jette dans la rivière des Outaouais par les chutes Rideau. Cette section des berges de la rivière comprend plusieurs parcs et autres sites d'intérêt.



- A - 111, promenade Sussex
- B - Les ponts Minto et l'île Maple
- C - Parc Stanley
- D - Parc Bordeleau
- E - Édifice Lester B. Pearson

A 111, promenade Sussex

Le 111, promenade Sussex est l'ancien hôtel de ville d'Ottawa, situé dans la moitié sud de l'île Green. Il s'agit d'un immeuble fédéral du patrimoine classé à l'architecture singulière, mais il demeure isolé et mal intégré aux sites environnants.

- i Officialiser les zones d'entrée et d'arrivée du 111, promenade Sussex afin de mieux les relier au boulevard de la Confédération, et mieux intégrer l'immeuble aux espaces publics environnants à l'aide d'éléments de transition, comme des marches, des sièges et des aménagements paysagers.
- ii Envisager des usages actifs et publics au rez-de-chaussée du 111, promenade Sussex.
- iii Améliorer les façades sud et les aménagements paysagers le long de la rue Union afin d'atténuer les effets de l'accès de service et du stationnement, et de créer une bordure claire, accueillante et publique.
- iv Repenser et améliorer l'espace gazonné ouvert situé du côté ouest de l'immeuble.
 - a Améliorer les sentiers et les points de repos le long de la rivière.
 - b Envisager l'ajout de nouveaux sentiers et de nouvelles liaisons vers l'immeuble, y compris au rez-de-chaussée.
- v Appuyer l'amélioration des espaces publics à l'extrémité sud de l'île Green afin de créer un environnement plus accueillant.
 - a Étudier les possibilités d'intégrer des éléments de conception inspirés des parcs passifs victoriens ou édouardiens, qui complèteraient le patrimoine des ponts Minto et du quartier historique.

S9.3 Rivière Rideau

B Ponts Minto et île Maple

Les ponts historiques Minto relient les deux rives de la rivière Rideau en passant par l'île Green et l'île Maple. Construits à l'origine dans le cadre d'une promenade panoramique antérieure au boulevard de la Confédération, les ponts constituent aujourd'hui un lien emblématique pour le public piéton et la circulation locale légère.

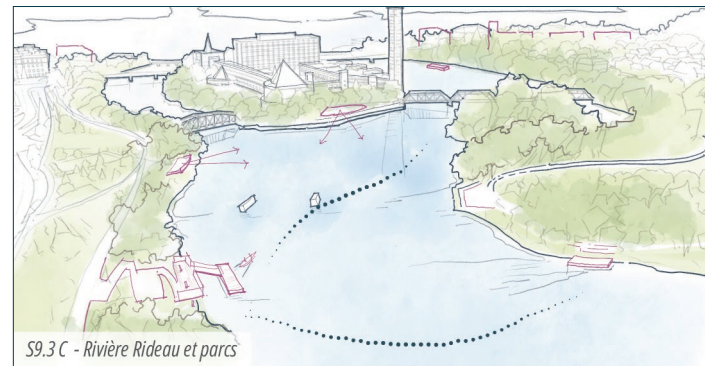


- i** Préserver les ponts Minto comme structures emblématiques et comme liens riverains vers l'île Green et l'île Maple.
 - a** Créer des points de repos et des espaces publics riverains de qualité sur les deux rives et entre les têtes de pont situées sur les îles.
- ii** Intégrer du mobilier, comme des bancs, des tables de pique-nique et des aires de repos ombragées, afin de rehausser le caractère panoramique de la rive. Améliorer l'accès à l'île Maple et en revoir l'aménagement afin de permettre des activités récréatives à faible incidence.
 - a** Aménager des sentiers piétonniers sinueux qui relient les principaux points de vue et encouragent les personnes en visite à découvrir le paysage de l'île sans perturber les zones sensibles.
 - b** Privilégier des jardins d'allure naturelle composés de plantes indigènes.

- c** Protéger les vues panoramiques, notamment les vues sur les ponts Minto et les eaux environnantes.
- d** Donner accès à l'eau au moyen de marches, de promenades de bois ou de quais.

C Parc Stanley

Le parc Stanley est situé sur la rive est de la rivière Rideau. Il comprend des installations récréatives passives et actives, des sentiers et des accès permettant de descendre jusqu'à la rivière. Le parc est souvent inondé lors de la fonte printanière.



- i** Réaménager le sentier et les berges le long du tronçon nord du sentier, en face de l'avenue Stanley, notamment au moyen de travaux de modification de la plaine inondable, afin d'exclure le quartier adjacent de la zone inondable et d'appuyer la possibilité d'aménagement des îlots Sussex à proximité.
 - a** Concevoir de nouveaux points d'accès à la berge et des quais saisonniers destinés aux activités récréatives et de loisir.
 - b** Concevoir et délimiter un point et un parcours de portage pour canoës et kayaks reliant le parc au 50, promenade Sussex, afin de contourner les chutes Rideau.
- ii** Continuer de gérer le parc Stanley comme vaste espace vert et lieu récréatif.

D Parc Bordeleau

Le parc Bordeleau est situé sur la rive ouest de la rivière Rideau, entre la rue Cathcart et l'avenue King Edward. Il longe un magnifique rivage, mais il est isolé des sites adjacents et ne possède pas certains éléments et commodités essentiels d'un parc.

- i** Maintenir la bordure gazonnée et verdoyante le long de la rivière Rideau, ainsi que les vues panoramiques vers les ponts Minto.
- ii** Créer, le long de la berge, des endroits où les gens peuvent s'arrêter pour se reposer, accéder au bord de l'eau et en profiter.
- iii** Repenser les installations récréatives et le tronçon nord près de la rue Union afin de créer une expérience riveraine cohérente de la rue Cathcart à la promenade Sussex.
 - a** Envisager la reconfiguration possible de l'avenue King Edward afin d'optimiser l'aménagement à long terme des terrains riverains.
- iv** Appuyer les améliorations aux passages de l'avenue King Edward.
- v** Envisager des éléments, y compris d'éventuels immeubles ou un pavillon près de l'angle de l'avenue King Edward et de la rue Cathcart, qui offriraient des commodités ou des services complémentaires et contribueraient à animer le parc.
 - a** Permettre et appuyer des services commerciaux complémentaires et des améliorations aux espaces publics, avec des zones de débordement et des façades donnant sur le parc, afin d'attirer un plus grand nombre de personnes dans le parc.

S9.3 Rivière Rideau

E Édifice Lester-B.-Pearson

L'édifice Lester-B.-Pearson est un édifice fédéral du patrimoine classé et fait partie d'un complexe à sécurité élevée qui n'est pas accessible au public.

- i Mettre l'édifice en valeur au moyen d'un éclairage soigneusement conçu.
- ii Améliorer l'environnement piétonnier autour de l'édifice en aménageant des itinéraires plus accessibles et en intégrant des œuvres d'art public et des éléments d'interprétation.
- iii Définir le périmètre des terrains et améliorer les points d'entrée afin de faciliter l'orientation et de bonifier l'expérience d'arrivée.

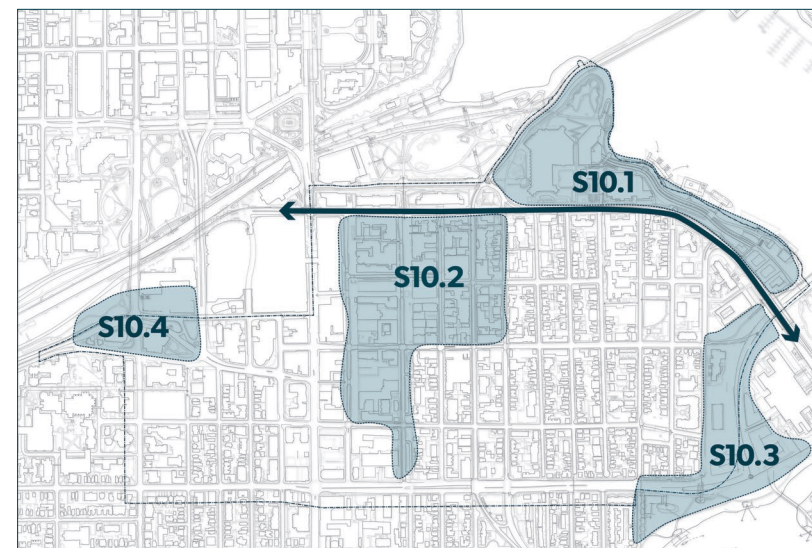




S10. PROMENADE SUSSEX ET MARCHÉ BY

Contexte

Ce secteur est une destination animée pour la population résidente comme pour les personnes en visite. Il comprend des institutions culturelles nationales, des secteurs commerciaux historiques, d'importants espaces publics et des vues spectaculaires sur la capitale. Structuré autour de la promenade Sussex, l'une des premières artères commerciales de la capitale, qui est ensuite devenue le parcours cérémoniel du « mille historique » reliant la Colline du Parlement à Rideau Hall, ce secteur témoigne de l'évolution d'Ottawa, passée d'une ville forestière à une capitale moderne et dynamique. Le secteur a d'abord été établi comme lieu de peuplement destiné à soutenir la construction du canal Rideau. Son importance commerciale, soutenue par le marché By, s'est ensuite accrue grâce à l'accès au transport fluvial et ferroviaire. Lorsqu'Ottawa a été choisie comme capitale, le secteur a pris davantage d'importance avec la construction d'institutions nationales, dont beaucoup sont aujourd'hui des lieux historiques. Les efforts subséquents ont ensuite visé la préservation de ce patrimoine. Le marché By, premier marché public d'Ottawa et l'un de ses centres commerciaux historiques, demeure une grande attraction pour le magasinage, la restauration, les arts et le divertissement.



Le secteur est divisé en quatre zones :

- **S10.1** Terrains riverains
- **S10.2** Promenade Sussex et marché By
- **S10.3** Avenue King Edward et pont Macdonald-Cartier
- **S10.4** Rue Nicholas

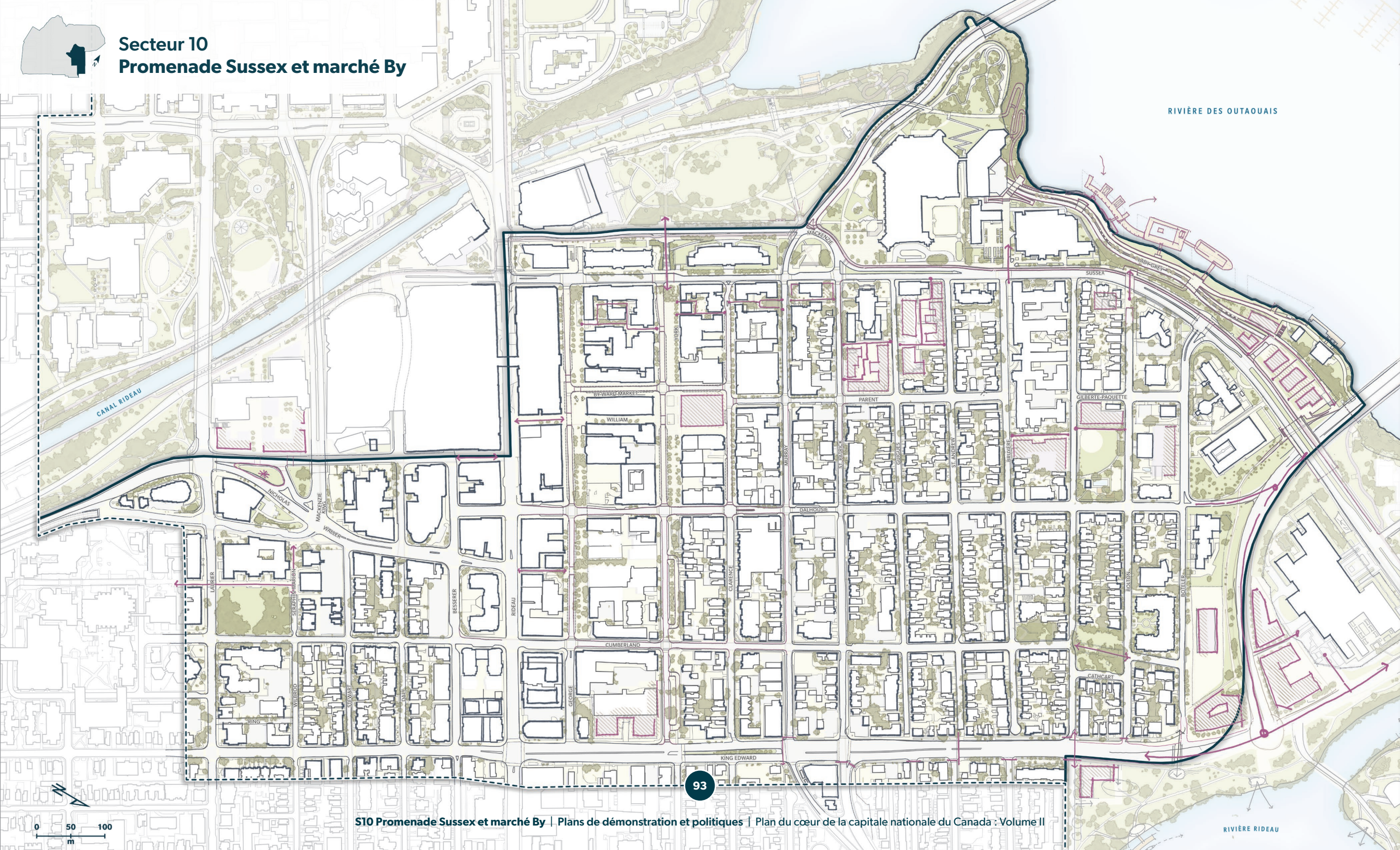


Pointe Kiweki



Les cours patrimoniales de Sussex

Promenade Lady-Grey



S10

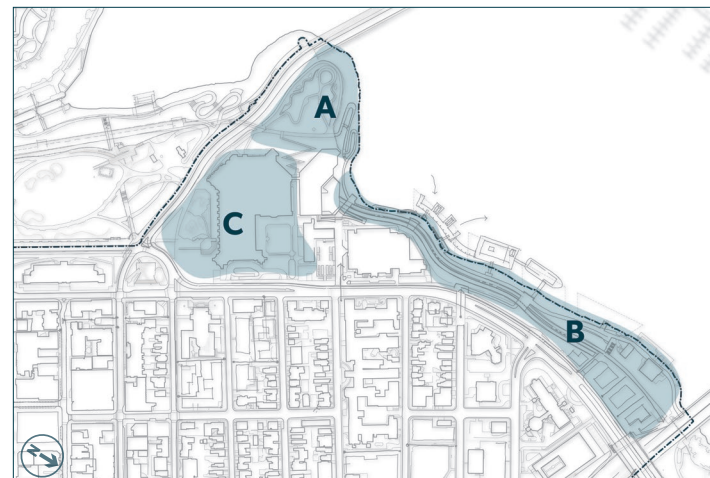
POLITIQUES ET RECOMMANDATIONS

Les principaux objectifs sont les suivants :

- Renforcer le caractère historique et cérémoniel de la promenade Sussex et du marché By.
- Encourager les aménagements intercalaires compatibles le long de la promenade Sussex.
- Préserver et mettre en valeur le cadre bâti historique et à grain fin du secteur à mesure que le développement urbain contemporain se poursuit.
- Optimiser l'utilisation des terrains vacants et sous-utilisés.
- Étendre et renforcer le réseau de cours.
- Améliorer les liaisons vers le secteur riverain et les réseaux de sentiers régionaux.

S10.1 Terrains riverains

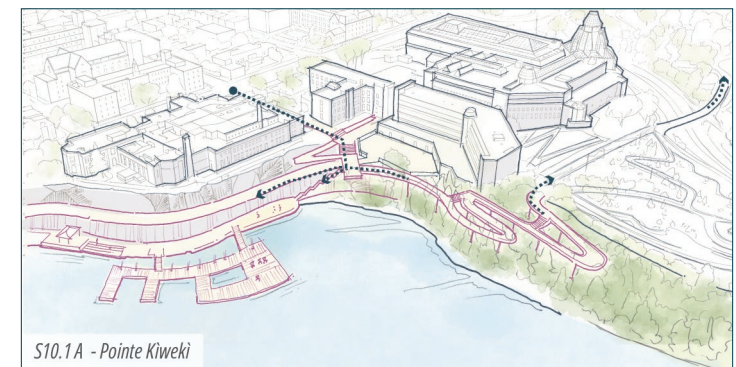
Ce secteur riverain surélevé se trouve au sommet d'un escarpement, entre le pont Alexandra et le pont Macdonald-Cartier. La topographie spectaculaire offre des vues remarquables où se rencontrent les éléments naturels et les repères architecturaux, mais pose aussi des défis particuliers pour relier le secteur riverain aux espaces publics.



A - Pointe Kiwèkì
B - Promenade Lady Grey
C - Terrains du Musée des beaux-arts du Canada

A Pointe Kiwèkì

La pointe Kiwèkì, dont le nom signifie « retour à la terre natale », est un superbe belvédère récemment réaménagé derrière le Musée des beaux-arts du Canada. Le site est un espace public depuis 1909. Il combine art public et espaces ouverts, et offre l'une des meilleures vues panoramiques d'Ottawa.



- i Créer une liaison piétonne directe et accessible entre la pointe Kiwèkì et la promenade Lady-Grey afin d'améliorer l'accessibilité universelle le long du secteur riverain et de mettre en valeur les caractéristiques naturelles et culturelles du secteur.

S10.1 Terrains riverains

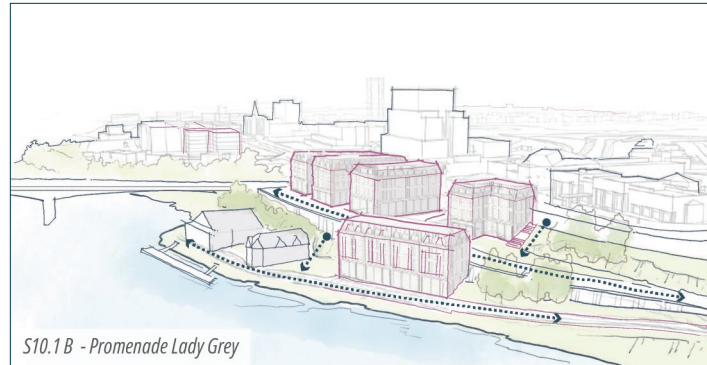
- ii Protéger et préserver la végétation rocheuse naturelle dans l'ensemble du secteur afin de maintenir son intégrité écologique, de soutenir la biodiversité et de conserver le caractère distinctif du paysage.
- iii Veiller à ce que le Musée des beaux-arts du Canada et la pointe Kiwekî soient bien éclairés toute l'année afin d'améliorer la visibilité, la sécurité et l'appréciation de ces lieux emblématiques en soirée.

B Promenade Lady-Grey

La promenade Lady-Grey est une route qui relie la promenade Sussex à la rive de la rivière des Outaouais. Cette promenade historique offre de nouvelles occasions de rapprocher les gens de l'eau.



- i Créer un nouvel accès public à l'eau, aménager un nouveau pôle riverain doté d'attractions et d'une programmation, et assurer la protection contre les inondations ou la résilience du site.
 - a Créer de nouveaux belvédères et murets afin de tirer parti des vues spectaculaires.
 - b Aménager des commodités et des éléments publics, comme des quais pour la baignade et la navigation de plaisance, des possibilités commerciales et d'autres améliorations aux espaces publics.



- c Remettre en valeur le tracé historique inférieur de la promenade, longtemps abandonné, afin de rétablir un accès public direct à la rive et de créer de nouvelles possibilités d'animation et d'activités au bord de l'eau.
- d Transformer la chaussée en promenade piétonne riveraine donnant sur la rivière, avec de futures liaisons vers la pointe Kiwekî qui amélioreront l'expérience piétonne, tout en maintenant l'accès nécessaire aux installations de chargement et de logistique exploitées par le Musée des beaux-arts du Canada.
- ii Construire des immeubles à usage mixte de faible hauteur, donnant sur le nouvel espace public, dans un style inspiré de l'architecture vernaculaire traditionnelle et de sa verticalité.
 - a Prévoir des logements aux étages supérieurs et des commerces de détail, des services de restauration ou de boissons, ou des services personnels dans les locaux du rez-de-chaussée afin d'animer l'espace public.
 - b Créer de nouvelles liaisons verticales entre la promenade Sussex et la rive, entre ces immeubles, et aménager les rues comme des prolongements de la promenade Lady-Grey, en limitant la circulation automobile afin que ces secteurs soient principalement destinés au public piéton.
 - c Protéger la vue vers la Colline du Parlement à partir de l'intersection de la promenade Sussex et du pont Macdonald-Cartier.

- d Concevoir les installations de chargement et les voies de service de manière à améliorer l'espace public plutôt qu'à lui nuire.
- e Étudier les possibilités d'intégrer l'Ottawa Rowing Club aux parcelles d'aménagement.
- iii Préserver les caractéristiques accidentées du paysage et la végétation naturalisée de l'escarpement.

C Terrains du Musée des beaux-arts du Canada

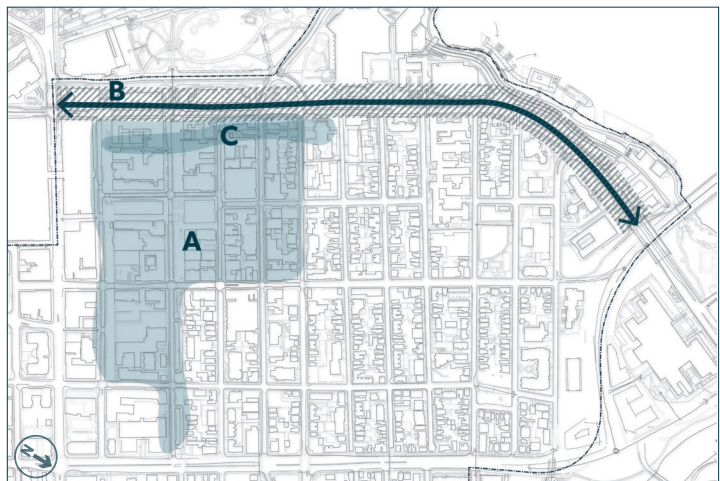
Le Musée des beaux-arts du Canada est un édifice emblématique et une institution majeure du centre-ville. Ses terrains comprennent des places publiques et des voies de circulation. Il est possible d'améliorer les interfaces avec des sites comme la promenade Lady-Grey et la pointe Kiwekî.

- i Appuyer le réaménagement de l'intersection de la rue Saint Patrick en regroupant les voies qui mènent vers le pont Alexandra.
- ii Agrandir la place et le secteur du Jardin de la Taiga, et créer une entrée paysagère publique menant à la pointe Kiwekî.
- iii Explorer et favoriser les possibilités d'animation liées au Musée, notamment par la tenue d'activités programmées, l'intégration d'offres commerciales et la mise en place d'installations artistiques.
- iv Envisager des installations et des vendeurs temporaires ou saisonniers afin d'enrichir l'expérience et l'offre pendant les périodes de forte affluence touristique.
 - a Utiliser la programmation et les installations pour renforcer les liens avec le secteur du marché By.
- v Réaménager et améliorer les aires de service et de chargement situées derrière le Musée afin d'appuyer l'expérience de la promenade riveraine.
- vi Étudier les possibilités de transformer le sentier Op art en route accessible et de renforcer la liaison avec la promenade Sussex.



S10.2 Promenade Sussex et marché By

Cette zone comprend la partie sud de la promenade Sussex menant à l'intersection Rideau–Sussex. La combinaison d'institutions et de destinations fédérales et municipales attire la population résidente et les personnes en visite dans le secteur toute l'année.



A - Marché By
B - Promenade Sussex
C - Cours patrimoniales de Sussex

A Marché By

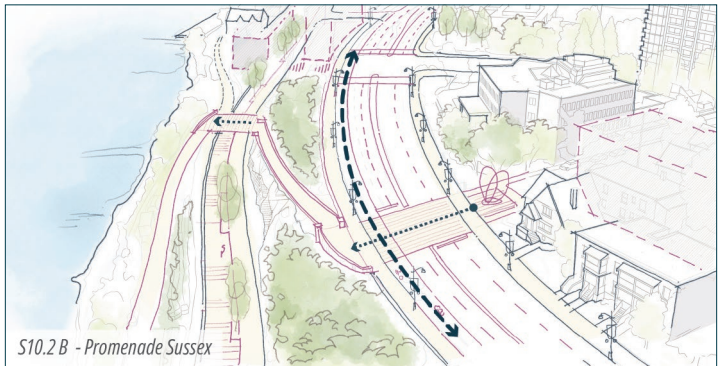
Le marché By est un pôle commercial historique d'Ottawa, dont la limite ouest est marquée par l'immeuble du marché et des marchés extérieurs animés. Il s'agit d'une destination importante pour la population résidente, comme pour les personnes en visite, qui réunit commerces de détail, vie nocturne, restauration, bureaux et secteurs résidentiels.



- i** Appuyer la préservation et la mise en valeur du caractère du marché By comme district culturel dynamique à usage mixte, et renforcer les liens entre le marché et le domaine de la capitale.
- ii** Appuyer les mesures qui améliorent la qualité de vie, le caractère artistique et l'attrait touristique du marché By, grâce à une programmation appropriée et à des espaces publics bonifiés.
- iii** Définir des liaisons piétonnes directes dans les rues du secteur du marché vers Sussex Nord, les rivières des Outaouais et Rideau, Rideau Hall, ainsi qu'entre les cours intérieures.
- iv** Appuyer l'aménagement d'une place publique reliée aux marches des escaliers de la rue York.

B Promenade Sussex

La promenade Sussex est un tronçon important du boulevard de la Confédération et l'une des destinations les plus prestigieuses de la capitale. Elle s'étend de la rue Rideau à Rideau Hall, la résidence de la gouverneure générale.



- i** Améliorer l'expérience piétonne et des cyclistes le long de la promenade Sussex.
 - a** Aménager une voie cyclable bidirectionnelle continue et protégée du côté nord de la promenade Sussex, entre le pont Macdonald-Cartier et la rue Murray, afin de créer une liaison directe entre les sentiers du canal Rideau et de la rivière Rideau.
 - b** Appuyer les mesures d'apaisement de la circulation, notamment l'aménagement d'espaces flexibles pouvant accueillir des terrasses, du mobilier urbain ou des zones d'arrêt.
 - c** Installer d'autres stationnements pour vélos sécurisés et de grande capacité, en particulier dans le secteur du marché By et aux principales destinations le long de la promenade Sussex.
 - d** Encourager et appuyer la reconfiguration de l'emprise de la promenade Sussex, entre la Monnaie royale canadienne et Rideau Hall, afin d'en faire un boulevard plus convivial pour la marche.

S10.2 Promenade Sussex et le marché By

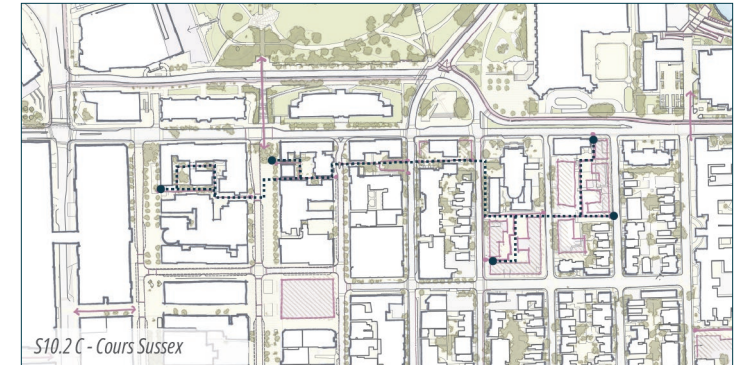
- e Appuyer l'amélioration de l'espace public et des liaisons piétonnes autour de l'ambassade des États-Unis afin de mieux intégrer le site à son environnement.
- f Réaménager le prolongement de la rue Bruyère, entre la Monnaie royale canadienne et le Centre mondial du pluralisme, en corridor piétonnier réservé et en espace de rassemblement public afin de faciliter les liens avec le secteur riverain.
- g Créer une traversée sécuritaire et une liaison directe à la rue Bolton ou à la rue Cathcart afin de relier la communauté environnante, la promenade Lady-Grey et la rive.
- ii Renforcer le tissu urbain près de la basilique-cathédrale Notre-Dame en étudiant les possibilités de réaménager les terrains situés du côté est de la promenade Sussex au moyen d'immeubles à usage mixte plus denses, qui encadrent mieux la rue, y prolongent l'animation et s'harmonisent avec le style architectural et le tissu historique du secteur.
- iii Encadrer les parties nord et sud de la promenade Sussex par des immeubles à usage mixte de gabarit bas à moyen, disposés de manière à renforcer le paysage de rue.
 - a Assurer l'harmonie architecturale et stylistique avec les immeubles patrimoniaux adjacents et préserver l'intégrité historique du corridor.
- iv Aménager, dans l'îlot délimité par la rue Bolton, la rue Cathcart et la promenade Sussex, un immeuble intercalaire distinctif servant de point de repère, qui respecte le style architectural du secteur tout en présentant une forme unique qui rehausse le caractère de la promenade Sussex.
- v Conserver et mettre en valeur les immeubles patrimoniaux qui bordent la promenade Sussex afin de préserver le caractère historique du corridor.

C Cours Sussex

Réparties sur quatre îlots urbains, les cours Sussex constituent une caractéristique distinctive de l'un des plus anciens quartiers de la capitale. Le réseau de cours préservées et aménagées dans le cadre du patrimoine architectural d'Ottawa offre une expérience urbaine unique dans la capitale du Canada. Les cinq cours sont les suivantes : la cour et la ruelle Clarendon, la cour York, la cour Jeanne-d'Arc, la cour de la Maison-de-Fer-Bland et la cour des Beaux-Arts.



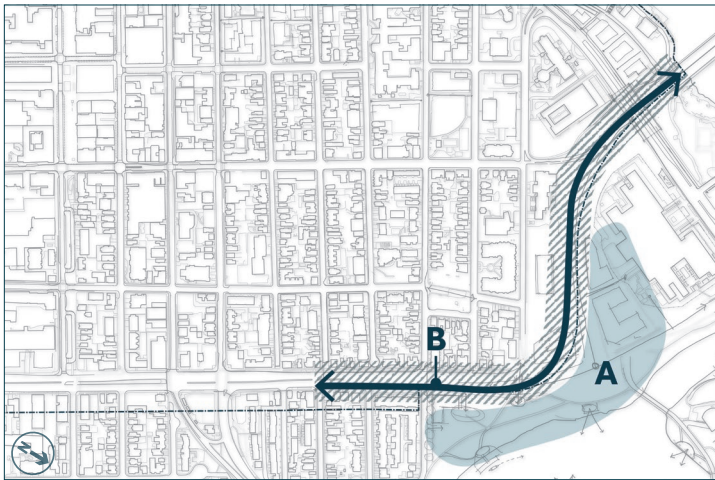
- i Bonifier la programmation, les activités commémoratives, l'interprétation, la présence d'œuvres d'art, l'éclairage et les autres améliorations afin de rendre les cours Sussex plus agréables et plus sécuritaires en toute saison.
- ii Préserver l'échelle humaine intime des cours, encadrées par des immeubles de deux à cinq étages, et veiller à ce que l'aménagement des espaces publics continue de refléter l'esthétique patrimoniale intemporelle qui les définit.
 - a Mettre en œuvre des exigences de conception pour les améliorations apportées aux îlots d'immeubles du « mille historique », le long de la promenade Sussex et dans les cours, afin de conserver et de mettre en valeur leur caractère historique et leur qualité architecturale.



- iii Améliorer les liaisons piétonnières et l'orientation vers les cours et au sein du réseau afin d'encourager l'exploration des lieux, en créant un parcours accessible doté d'éléments de conception uniformes, tout en préservant le caractère unique de chaque cour.
- iv Élargir le réseau existant de cours piétonnières, là où c'est possible, en reconvertissant des espaces intérieurs en espaces publics ou semi-publics comprenant des façades commerciales, des terrasses et des logements.
 - a Appuyer la réutilisation adaptative des immeubles patrimoniaux en pierre de l'Académie De-La-Salle, tout en conservant leurs élévations ainsi que le plus grand nombre possible de caractéristiques et d'éléments patrimoniaux intérieurs.
 - b Envisager de retirer les structures incongrues du XX^e siècle qui nuisent au paysage de rue historique.
 - c Conserver toute pierre pouvant être réutilisée ailleurs, si un retrait est nécessaire.
- v Permettre de mieux encadrer la cour des Beaux-Arts en construisant, à l'angle de la promenade Sussex et de la rue Saint Patrick, une réplique de l'immeuble détruit par l'incendie, qui pourrait se prolonger en forme de « L » autour de l'angle.

S10.3 Avenue King Edward et pont Macdonald-Cartier

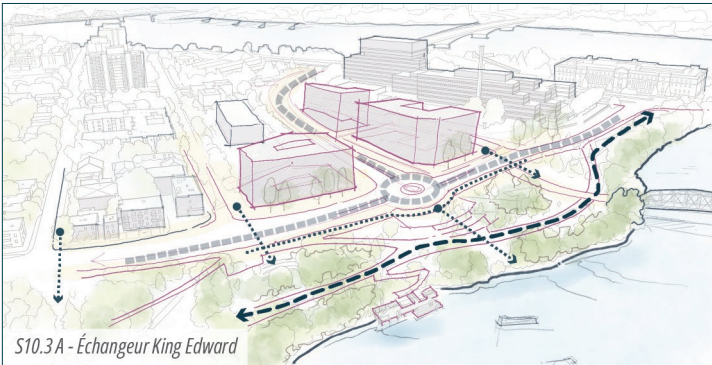
L'avenue King Edward est la principale artère de trafic dense entre Ottawa et Gatineau, reliant les autoroutes 5 et 50 du Québec à l'autoroute 417 de l'Ontario. La construction d'un autre pont interprovincial à l'extérieur du secteur central pourrait permettre de détourner la circulation automobile et le camionnage du noyau urbain.



A - Échangeur King Edward
B - Avenue King Edward

A Échangeur King Edward

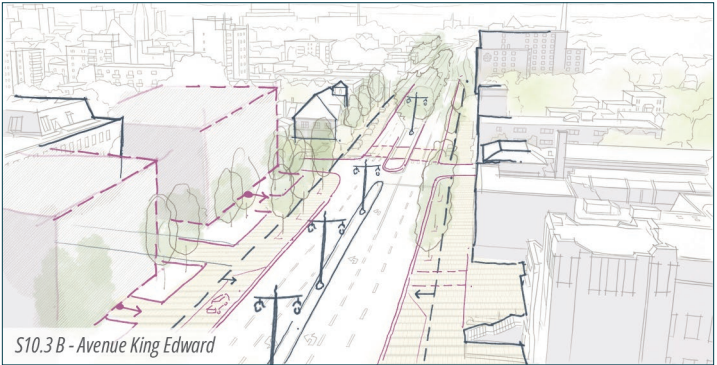
Ce secteur compte plusieurs entrées importantes vers le secteur central. L'avenue King Edward est un important corridor nord-sud du centre-ville d'Ottawa, qui relie le pont Macdonald-Cartier à l'autoroute 417 par la rue Nicholas, à la limite sud de ce secteur.



- i Appuyer la transformation de l'avenue King Edward en une avenue urbaine distinctive et en une entrée accueillante de la capitale, conviviale pour la marche.
 - a Explorer les possibilités de réaménager les échangeurs et les viaducs de l'avenue King Edward afin de libérer de l'espace public et de créer un milieu urbain plus sécuritaire et plus accueillant.
 - b Envisager de reconfigurer la bretelle d'accès King Edward/Macdonald-Cartier en intersection en T urbanisée ou en carrefour giratoire, avec des possibilités d'immeubles intercalaires et de façades actives.
 - c Tenir compte de la relation avec les berges et les parcs riverains, comme le prévoient également les politiques du secteur 9.
 - d Concevoir et réorienter toute circulation lourde ou de transit de façon à l'éloigner de la rue Union et des ponts Minto.

B Avenue King Edward

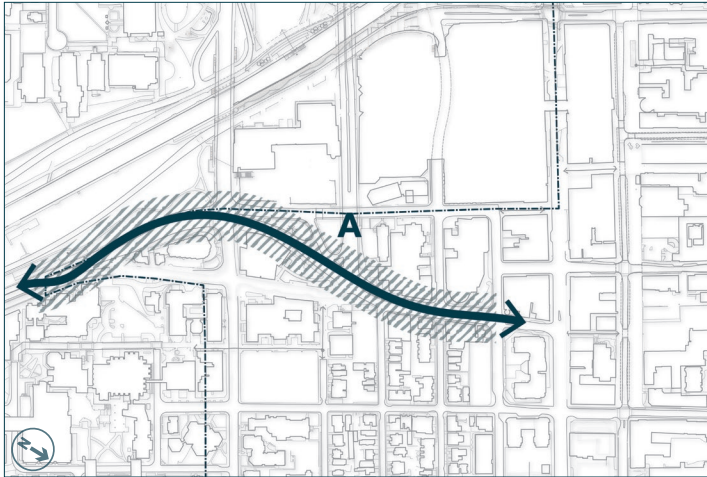
L'avenue King Edward est un boulevard bordé d'arbres qui traverse les quartiers du marché By, de la Basse-Ville et de la Côte-de-Sable, à Ottawa.



- i Appuyer les efforts visant à redimensionner les voies de circulation, à réduire les volumes de circulation et à renforcer le caractère de boulevard de l'avenue King Edward.
 - a Appuyer l'aménagement soigneusement étudié des bordures de rue, des passages piétonniers et des arbres de rue afin de créer un milieu propice à la marche.
- ii Envisager le réaménagement des terrains fédéraux situés au 350, avenue King Edward comme une occasion de créer un cadre élégant et animé pour l'avenue, ainsi qu'une porte d'entrée vers le marché By grâce à une façade active sur la rue York.

S10.4 Rue Nicholas

Le secteur de la rue Nicholas comprend des lieux et des institutions bien établis du centre-ville, notamment l'Université d'Ottawa, le Centre Rideau et l'édifice Major-général George R. Pearkes du ministère de la Défense nationale.



A - Rue Nicholas

A Rue Nicholas

La rue Nicholas relie l'autoroute 417 de l'Ontario à l'avenue King Edward en traversant le centre-ville par la rue Rideau, et constitue ainsi une entrée dans la capitale.

- i** Repenser l'expérience d'arrivée dans la capitale par la rue Nicholas en tirant parti des possibilités d'aménager des éléments emblématiques et d'améliorer le caractère de la rue.
 - a** Appuyer les efforts visant à donner au raccordement autoroutier de la rue Nicholas, longeant la promenade Colonel-By, en un boulevard urbain à l'approche des intersections de l'avenue Laurier et de la rue Nicholas.
 - b** Envisager l'intégration d'œuvres d'art public ou d'un élément emblématique marquant l'entrée du secteur, ou encore la transformation de l'intersection de la rue Nicholas et de l'avenue Laurier en un vaste carrefour giratoire afin de souligner l'arrivée dans le secteur central.
 - c** Favoriser les changements visant à améliorer les interfaces et les relations avec l'avenue Laurier et le quartier général du ministère de la Défense nationale, conformément aux politiques des sections S11.3 et S11.4.

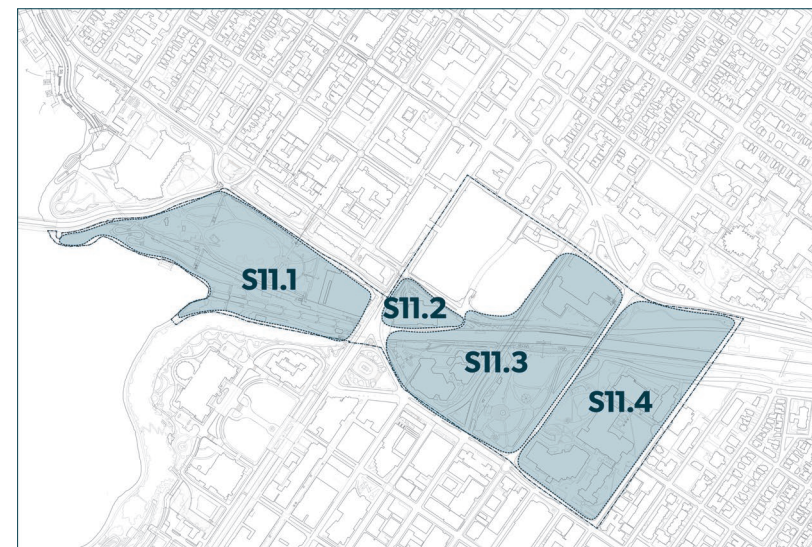


S11. CANAL RIDEAU

Contexte

Ce secteur est centré autour du canal Rideau, un site historique national et faisant partie d'une rivière du Patrimoine canadien. En 2007, le canal Rideau a été inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. La magnifique série de huit écluses située au pied de la Colline du Parlement est l'un des sites les plus emblématiques de la capitale et une destination prisée des visiteurs venus de partout au Canada et du monde entier.

Le secteur compte également de nombreux lieux et institutions remarquables, comme le parc Major's Hill, un parc de la capitale géré par la Commission de la capitale nationale. En tant que plus ancien parc d'Ottawa, c'est un paysage culturel précieux qui sert de site d'événements pour la programmation saisonnière et offre des vues majestueuses sur la Colline du Parlement, la rivière des Outaouais et Gatineau. Le Fairmont Château Laurier est un hôtel ferroviaire historique et l'un des monuments les plus célèbres d'Ottawa. Le CNA est un centre de premier plan pour les arts de la scène. Le parc de la Confédération, un parc important de la capitale qui abrite des monuments nationaux majeurs, la fontaine du colonel By et une grande variété d'arbres remarquables, accueille de nombreux rassemblements publics et festivals tout au long de l'année.



Le secteur est divisé en quatre zones

- **S11.1** Vallée d'accès
- **S11.2** Rideau–Sussex
- **S11.3** Zone de la place du canal
- **S11.4** Zone du pont Laurier



Parc Major's Hill



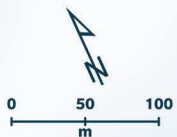
Parc de la Confédération

Canal Rideau



Secteur 11 Canal Rideau

RIVIÈRE DES OUTA



S11

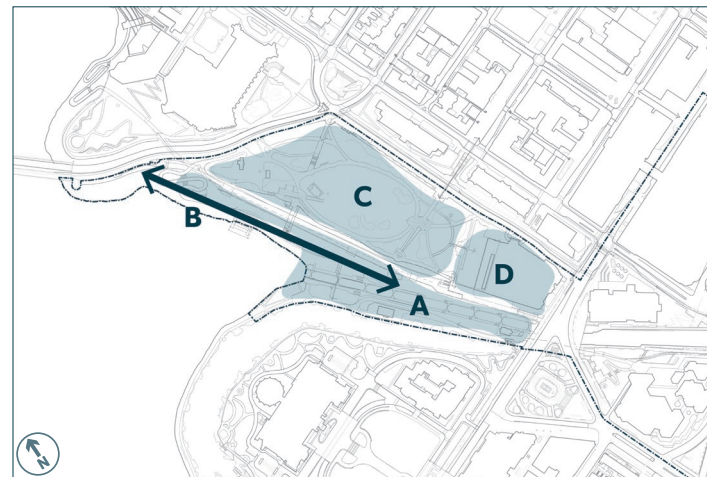
POLITIQUES ET RECOMMANDATIONS

Les interventions dans ce secteur mettent l'accent sur :

- La préservation et la mise en valeur de l'importance du canal.
- L'amélioration de la connectivité piétonne.
- Le renforcement de l'intégration des espaces ouverts et des structures.
- Le renforcement du rôle du canal en tant que porte d'entrée vers le boulevard de la Confédération et le domaine municipal.
- La mise en valeur de l'expérience de la capitale tout au long de l'année.

S11.1 Vallée d'accès

La vallée d'accès marque l'entrée du canal Rideau, nichée entre la topographie spectaculaire du parc Major's Hill et l'escarpement de la Colline du Parlement. Dominée par les écluses historiques d'Ottawa, cette zone allie patrimoine, paysages naturels et sites emblématiques, tels que le Fairmont Château Laurier et les vestiges du pont des Sapeurs.



- A - Canal Rideau - Écluses d'Ottawa
- B - Rue Pioneer et l'escarpement
- C - Parc Major's Hill
- D - Fairmont Château Laurier et 1, rue Wellington

A Canal Rideau – Écluses d'Ottawa

Les écluses d'Ottawa, situées au pied de la Colline du Parlement, constituent le terminus nord du réseau du canal Rideau. Le secteur comprend des sentiers, des points de vue panoramiques et des attractions, telles que le Musée Bytown.



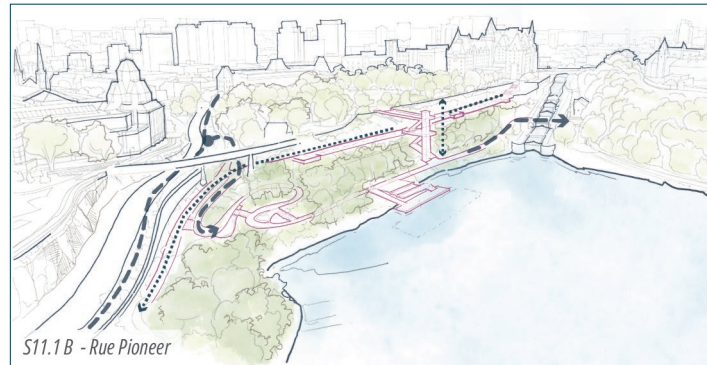
- i Préserver et mettre en valeur l'importance historique de la vallée d'entrée du canal Rideau et préserver les éléments caractéristiques des écluses d'Ottawa.
 - a Maintenir la primauté et la proéminence visuelle du paysage des écluses d'Ottawa et sa relation avec la Colline du Parlement.
 - b Préserver l'importance historique de la vallée d'entrée du canal Rideau et conserver les éléments caractéristiques des écluses d'Ottawa ainsi que de l'escarpement rocheux et des murs de soutènement.
 - c Préserver et mettre en valeur les principaux axes visuels, notamment la vue emblématique depuis le pont Plaza, la vue qui s'étend des écluses vers la rivière des Outaouais et la vue depuis la base des écluses vers le pont Plaza.
 - d Veiller à ce que tout nouvel aménagement, tel que des embarcadères pour canots et des améliorations en matière d'accessibilité, soit conçu dans le respect du patrimoine et des valeurs paysagères de la zone.

S11.1 Entrée de la vallée

- ii Renforcer la connectivité dans la vallée d'accès, ainsi qu'entre celle-ci et d'autres destinations.
 - a Améliorer l'accessibilité du sentier longeant l'escarpement en direction du parc Major's Hill.
 - b Améliorer l'accès aux écluses et à la rivière en réaménageant la ruelle Canal, tout en limitant au maximum l'utilisation d'asphalte sur cette voie afin de mettre en valeur le caractère historique et paysager du secteur.
 - c Renforcer l'intégration entre le sentier de la rivière des Outaouais et les sentiers du canal Rideau.
 - d Explorer les options permettant d'assurer l'accessibilité universelle le long du canal, notamment des modifications respectueuses du patrimoine à l'une des structures des portes de l'écluse du barrage.
- iii Améliorer l'espace public et l'accessibilité de la ruelle Canal et de ses abords.
 - a Explorer les options permettant d'utiliser la maison éclusière à des fins commerciales.
 - b Mettre en place une séparation entre les cyclistes et les piétons lorsque cela est possible afin de répondre à l'affluence des usagers des sentiers.
 - c Créer des espaces publics de type terrasses et places autour du Musée Bytown et favoriser une plus grande vitalité et des offres commerciales.
- iv Améliorer l'accès tout au long de l'année et l'expérience des visiteurs le long du rivage.
 - a Accroître la capacité des voyageurs commerciaux à mettre en valeur la beauté naturelle et le patrimoine de la région.
 - b Explorer les possibilités d'attirer davantage de personnes sur les rives pendant les mois d'hiver.
- v Concevoir de nouveaux belvédères sur le front de mer et dans le paysage environnant.
 - a Autoriser des activités commerciales à petite échelle qui ne nuisent pas au caractère de la région.

B Chemin des Pionniers et l'escarpement

Ancien corridor ferroviaire reliant le pont Alexandra, le chemin des Pionniers est une voie de service qui longe l'escarpement à mi-hauteur, entre le parc Major's Hill et l'arrière des bâtiments du 1, rue Wellington et du Fairmont Château Laurier. Il offre l'occasion d'améliorer la liaison entre la rue Wellington, le canal Rideau et le pont Alexandra, en particulier une fois que le 1, rue Wellington ne sera plus utilisé pour les fonctions parlementaires.



- i Veiller à ce que toutes les interventions au premier plan du panorama des écluses d'Ottawa respectent le cadre historique et s'y intègrent harmonieusement sur le plan stylistique.
- ii Réaménager le corridor du chemin des Pionniers en une promenade piétonne reliant le Fairmont Château Laurier au pont Alexandra.
 - a Limiter l'accès des véhicules et le stationnement aux seules utilisations autorisées.
 - b Maintenir l'accès aux services et aux livraisons pour le bâtiment du 1, rue Wellington.
- iii Installer un éclairage piétonnier, des belvédères et des points de repos qui mettent en valeur les vues et le cadre.
 - a Envisager un éclairage d'accentuation le long de l'escarpement pour créer une expérience nocturne sûre et accueillante.

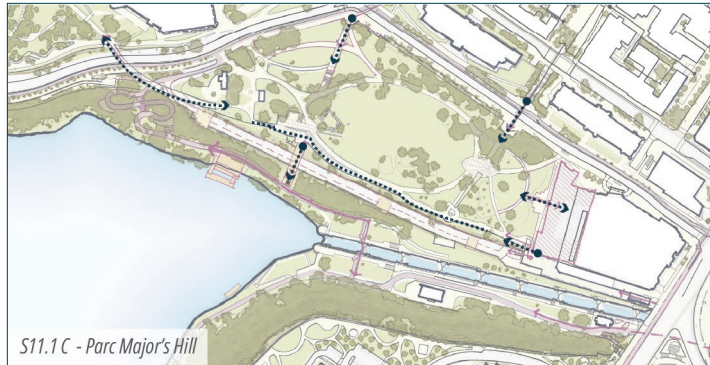
- iv Créer une liaison accessible à l'ensemble de la population vers et depuis la promenade.
 - a Envisager une liaison par ascenseur à trois niveaux pour relier le chemin des Pionniers, depuis le parc Major's Hill, jusqu'au bord de la rivière.
 - b Construire une liaison par escalier pour relier le niveau de la terrasse du Château Laurier au chemin des Pionniers.
- v Créer un petit pôle riverain et améliorer les liaisons le long du rivage entre la rue Saint Patrick et le canal.
 - a Remodeler le sentier qui descend l'escarpement afin d'assurer un accès sûr et amélioré au quai de l'est et au canal.
 - b Envisager des interventions de conception pour améliorer l'accès, l'expérience des visiteurs et la résilience face aux inondations le long du sentier inférieur.

C Parc Major's Hill

Le parc Major's Hill est un parc très apprécié situé au sommet de l'escarpement, offrant une vue panoramique sur les édifices du Parlement, la rivière des Outaouais et les rives de Gatineau.



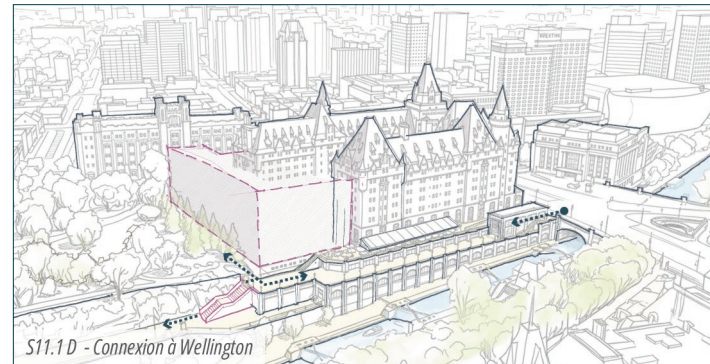
S11.1 Entrée de la vallée



- i** Améliorer les interfaces du parc avec les espaces publics adjacents.
 - a** Améliorer l'entrée située en face de la Galerie nationale du Canada afin de créer une zone d'accueil clairement identifiable à l'entrée du parc depuis le carrefour et l'intersection du boulevard.
- ii** Préserver le parc Major's Hill en tant que lieu dédié à la fois aux loisirs informels et à des activités saisonnières à faible impact.
 - a** Explorer les options permettant de dynamiser le parc pendant l'hiver.
- iii** Préserver le caractère luxuriant et paysager du parc Major's Hill, notamment son rôle en tant qu'élément important du festival annuel des tulipes.
- iv** Introduire des éléments ludiques en harmonie avec le caractère du parc, tels que des structures d'escalade ou des jeux d'eau.

D Fairmont Château Laurier et 1, rue Wellington

Le Fairmont Château Laurier est un hôtel historique et un lieu emblématique du cœur de la capitale. Ce lieu historique national a été achevé en 1912. Le 1, rue Wellington est un espace adjacent aux terrasses ouest, qui abritait autrefois le Musée canadien de la photographie contemporaine et qui est actuellement occupé par les salles de réunion de l'édifice du canal Rideau.

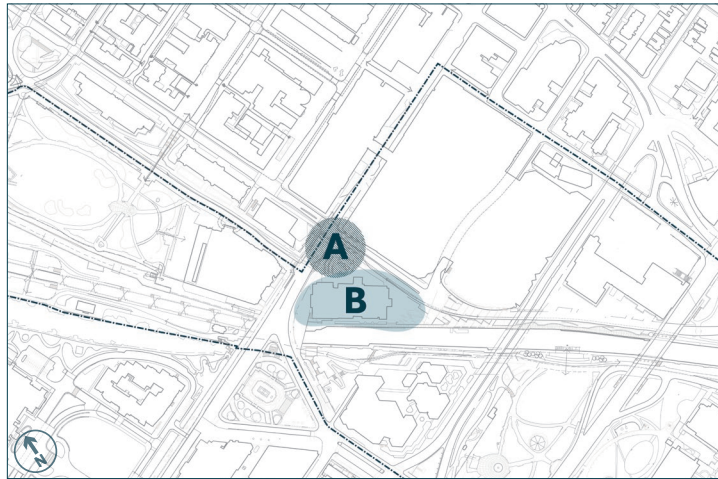


- i** Améliorer la connectivité, l'accessibilité et la signalisation autour du site.
 - a** Étudier les possibilités de rouvrir au public l'ascenseur adjacent au Fairmont Château Laurier.
 - b** Réaménager les terrasses ouest afin de relier le Fairmont Château Laurier au canal Rideau.
- ii** À terme, privilégier les utilisations destinées au public pour le 1, rue Wellington qui contribuent à l'expérience de la capitale, tout en tenant compte de l'utilisation actuelle du site pour les fonctions parlementaires.
- iii** Préserver et mettre en valeur les vues depuis les terrasses ouest entre le canal et le Fairmont Château Laurier.



S11.2 Rideau–Sussex

Cette zone, située le long du boulevard de la Confédération, abrite des bâtiments d'importance fédérale et des sites touristiques. Elle fait office de transition entre le siège du gouvernement canadien et l'espace municipal.

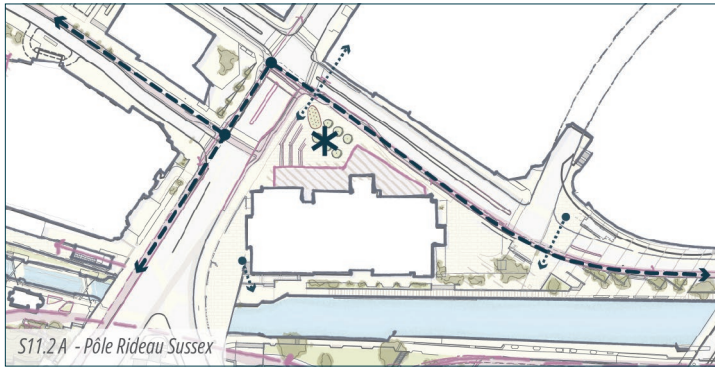


A - Pôle Rideau–Sussex

B - 2, rue Rideau

A Pôle Rideau–Sussex

L'intersection où se croisent la promenade Sussex, la rue Rideau, la promenade Colonel By et la rue Wellington est un carrefour très fréquenté et important le long du boulevard de la Confédération.



- i Prôner et mener à bien un réaménagement de l'intersection afin de créer une nouvelle place publique au niveau du pôle Rideau–Sussex, dans le but de rétablir l'accès piétonnier au niveau du sol et de définir clairement une entrée vers la promenade du canal Rideau.
 - a Explorer les possibilités de programmer et d'animer ce pôle afin de compléter ou de soutenir la programmation du 47, rue Rideau.
 - b Accorder la priorité à la sécurité et au confort des piétons et soutenir les améliorations de la connectivité cyclable dans le cadre de la refonte de l'intersection.
 - c Rétablir un trottoir direct au niveau du sol le long du côté sud de la rue Rideau, entre l'ancienne gare Union et l'intersection Colonel By.
- ii Réserver un espace pour une installation commémorative ou artistique emblématique.
- iii Envisager des éléments artistiques, d'éclairage, des jeux d'eau ou d'autres aménagements de la place afin de créer un lieu animé et attrayant en toutes saisons.

- iv Concevoir l'espace de manière à créer un lien visuel et à signaler une transition et une porte d'entrée vers l'esplanade du canal Rideau par la promenade Colonel By.
- v Autoriser des utilisations annexes provenant des bâtiments adjacents afin de dynamiser l'espace et de créer un carrefour fort avec des utilisations tournées vers le public qui relie le marché By à la rue Wellington et au canal.

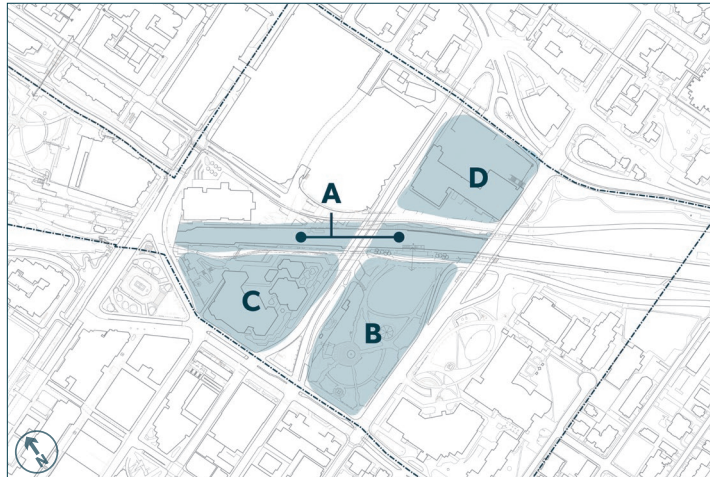
B 2, rue Rideau

Le 2, rue Rideau, bâtiment classé au patrimoine, abrite actuellement le Sénat du Canada. Il s'agissait autrefois de la gare centrale d'Ottawa, qui a servi de gare ferroviaire principale de la ville de 1912 à 1966.

- i Permettre la réutilisation adaptative du bâtiment situé au 2, rue Rideau afin d'y accueillir un équipement public, au cas où le bâtiment ne serait plus nécessaire à l'avenir pour son gestionnaire actuel.
- ii Sous réserve des exigences en matière de sécurité et d'exploitation, autoriser la construction d'un nouveau bâtiment dans la future place, afin d'encadrer le nouvel espace de la place.
 - a Concevoir ce nouveau bâtiment avec une façade active donnant à la fois sur la rue et sur la place.
 - b Tirer parti de la topographie du site pour aménager les dénivelés de la rue et optimiser la hauteur des bâtiments, sans compromettre les vues ni les proportions compatibles avec les bâtiments existants.

S11.3 Zone de la place du canal

Ce tronçon dynamique du canal Rideau à Ottawa, qui s'étend du pont Plaza au pont de l'avenue Laurier, se distingue par son caractère institutionnel et sa riche histoire.



- A** - Canal Rideau – de la rue Wellington à l'avenue Laurier
- B** - Parc de la Confédération
- C** - Centre national des Arts
- D** - Quartier général de la Défense nationale - 101, promenade Colonel

A Canal Rideau – de rue Wellington à l'avenue Laurier

Le secteur offre des vues imprenables sur des sites emblématiques, tels que le parc de la Confédération, le CNA et l'édifice du Sénat du Canada.

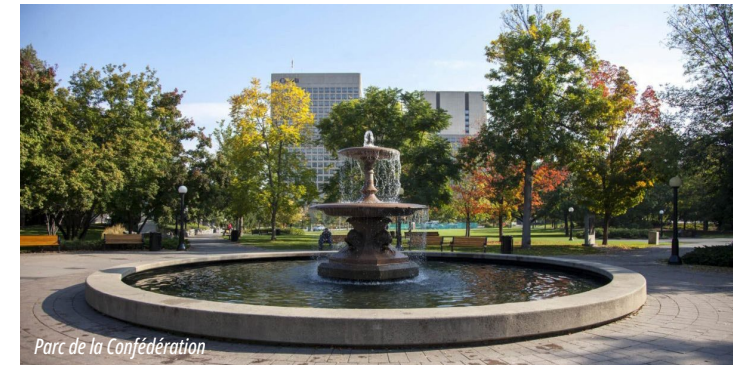


- i** Favoriser la concentration des activités destinées aux visiteurs et autoriser des offres supplémentaires qui contribuent à l'expérience de la capitale.
 - a** Autoriser et encourager les offres commerciales qui contribuent à l'expérience de la capitale dans des espaces sous-utilisés, tels que le dessous du pont Plaza.
- ii** Sous réserve des exigences en matière de sécurité et d'exploitation, entretenir et améliorer les éléments du domaine public qui s'harmonisent avec le caractère du secteur.
 - a** Protéger et améliorer la canopée, en particulier le long de l'esplanade du canal Rideau et de l'avenue Colonel By, entre l'avenue Laurier et le pont Mackenzie-King.
 - b** Améliorer l'expérience nocturne et le confort des usagers le long des sentiers, en particulier sous le pont Mackenzie-King, afin d'accroître la sécurité et la facilité d'utilisation.
- iii** Préserver les corridors visuels sous le pont Plaza en direction de la vallée d'accès et de la rivière des Outaouais.

- iv** Améliorer l'accessibilité et la connectivité entre le canal et les zones adjacentes.
 - a** Soutenir la construction d'un sentier traversant le canal au moyen d'un pont tournant pour piétons, au niveau du canal, au nord du pont Mackenzie-King.
 - b** Améliorer la liaison entre la ruelle Canal et le sentier du canal Rideau en supprimant les obstacles à l'accessibilité.

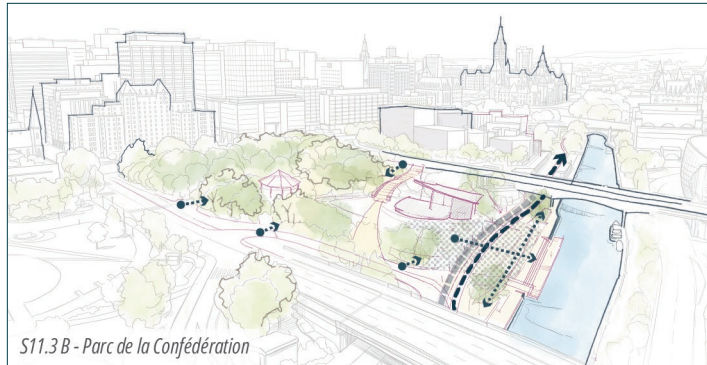
B Parc de la Confédération

Le parc de la Confédération est un parc urbain situé entre la rue Elgin et le canal Rideau. Il accueille plusieurs événements annuels et constitue un lieu de détente au cœur du centre-ville.



- i** Renforcer le caractère prestigieux du parc grâce à des pavillons permanents et à de nouvelles possibilités d'aménagements.
 - a** Planifier des plantations successives et entretenir un couvert végétal luxuriant composé de grands arbres et de plantations ornementales vivaces dans l'ensemble du parc.
 - b** Envisager des attractions et des activités ludiques, telles que de nouveaux espaces publics et des jeux cinétiques, afin d'attirer un public plus large dans le parc.
 - c** Ajouter des allées et des liaisons à travers le parc pour relier les équipements et les différentes destinations.

S11.3 Zone de Canal Plaza



- d** Concevoir un pavillon central permanent à côté de la fontaine, intégrant des installations de cuisine, des équipements pour les visiteurs et des espaces de vente, avec une liaison potentielle vers le pont Mackenzie-King.
- ii** Concevoir un espace événementiel fonctionnel donnant sur le canal et la ruelle Lawrence Freiman, avec une place fonctionnelle, des services adéquats (tels que le drainage du sol) et des équipements, notamment une scène et des gradins pour accueillir des événements.
- iii** Réaménager la ruelle Lawrence Freiman en une voie de service prioritaire pour les piétons qui prolonge et relie l'espace public entre le parc de la Confédération et les sentiers du canal.
 - a** Veiller à ce que le Sentier de la capitale, le long des berges du canal, reste ouvert au public de manière continue et ininterrompue pendant les événements et les activités organisés dans le parc et sur le sentier.
 - b** Intégrer et dissimuler les accès aux stationnements, les aires de stationnement et les espaces opérationnels dans une configuration de rue-place piétonne à l'aide de bornes, de revêtements de sol ou d'autres moyens.
- iv** Concevoir une nouvelle place publique pour mieux relier le parc au canal, afin de permettre un accès et une utilisation tout au long de l'année.

- a** Prévoir des rampes, des escaliers et des terrasses pour offrir un accès universel au bord du canal et au niveau de la patinoire en hiver.
- b** Envisager des quais d'été ou des liaisons avec le bord de l'eau.
- c** Repenser les murs et les plantations pour créer un espace public confortable propice à la détente.
- v** Améliorer l'interface entre le bord du parc et l'avenue Laurier.
 - a** Ajouter de nouvelles entrées et des espaces verts le long du bord de la rue clôturée afin d'améliorer la circulation vers et depuis le parc.
 - b** Étudier des aménagements de circulation pour réaménager l'intersection du parc avec l'avenue Laurier afin de relier la place Marion-Dewar au parc.
- vi** Envisager d'ajouter des bordures plus structurées et des pavillons d'entrée le long de la rue Elgin, dans un style qui s'harmonise avec l'architecture de l'hôtel Lord Elgin.

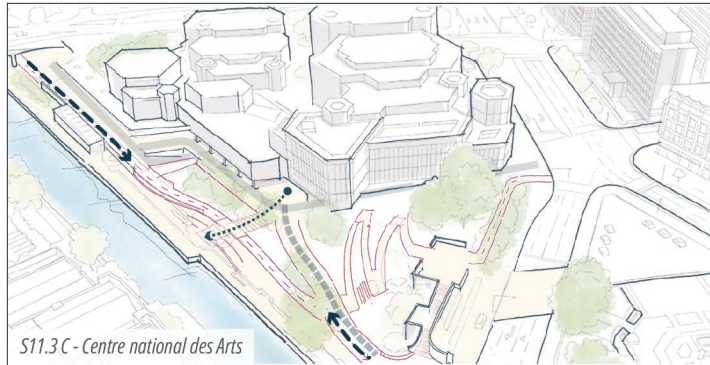
C Centre national des Arts

Le CNA est un centre dédié aux arts de la scène situé en bordure du canal. Inauguré en 1969, ce site historique national offre des espaces publics intérieurs et extérieurs attrayants, notamment des terrasses sur le toit. Cependant, la structure monumentale du bâtiment et le stationnement souterrain créent des façades difficiles d'accès et parfois peu accueillantes pour les espaces adjacents.



- i** Soutenir l'extension de la place publique le long du côté ouest du CNA et une reconfiguration de l'intersection avec la rue Elgin afin d'améliorer les liaisons adjacentes et d'accroître l'espace public.
- ii** Améliorer les liaisons entre le CNA et les espaces publics extérieurs adjacents, notamment le parc de la Confédération et le canal.
 - a** Améliorer et renforcer l'accès public et la signalisation vers les terrasses à plusieurs niveaux et les espaces sur les toits du CNA.
 - b** Étudier les options permettant d'assurer une liaison piétonne ouverte toute l'année entre le côté du CNA donnant sur le canal et la place de la Confédération.
 - c** Entretenir et améliorer les espaces verts sur la colline en pente recouverte de gazon entre le CNA et le pont Plaza, ainsi que sur les terrasses à plusieurs niveaux du CNA.
 - d** Étudier les possibilités de réaménager le talus afin de créer des liaisons piétonnes accessibles à tout le monde et des espaces publics en terrasses.
- iii** Explorer les moyens de repenser et de réaménager les allées et les voies d'accès aux stationnements le long de la ruelle Lawrence Freiman afin de privilégier la connectivité piétonne et d'améliorer l'espace public.
 - a** Assurer une expérience continue le long du Sentier de la capitale en bordure du canal, reliant la promenade Queen-Elizabeth à la ruelle Canal.
 - b** Améliorer l'entrée, les zones d'arrivée et les façades actives le long du canal, tout en permettant une circulation continue pour les piétons et les cyclistes.
 - c** Continuer à soutenir la dynamisation des abords de la rue Elgin.

S11.3 Zone de Canal Plaza

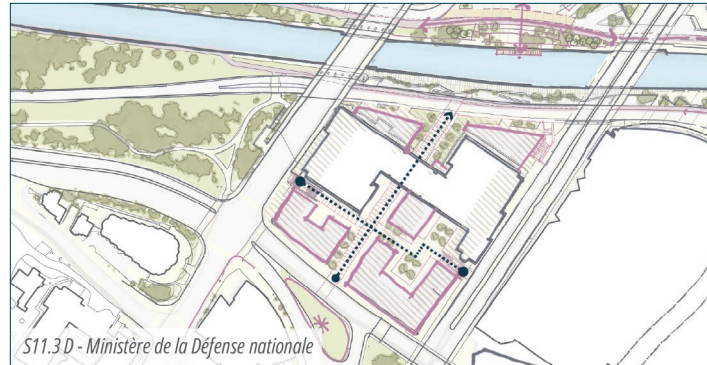


- iv Améliorer l'interface du paysage urbain le long du trottoir du pont Mackenzie-King.
 - a Explorer les possibilités de créer des façades actives et des commerces de détail ou de restauration à petite échelle.
 - b Envisager des fresques murales, des bannières, des éclairages et des aménagements architecturaux pour améliorer le caractère des façades.

D Quartier général de la Défense nationale – 101, promenade Colonel By

L'édifice Major-général George R. Pearkes, achevé en 1974, est actuellement utilisé par le ministère de la Défense nationale. Il s'agit d'un bâtiment sécurisé dépourvu de façades ouvertes sur la rue, situé dans un quartier par ailleurs très animé du centre-ville.

- i Repenser l'utilisation à long terme et la rénovation éventuelle du bâtiment si les exigences en matière de sécurité venaient à changer.
- ii Explorer les possibilités de réutilisation adaptative de la structure existante et de développement d'un remplissage du podium afin d'améliorer les façades et la présence du mur de rue le long des paysages urbains adjacents.
 - a Créer des façades actives au rez-de-chaussée pour mettre en valeur et encadrer le bord du canal, l'avenue Laurier et le pont Mackenzie-King.

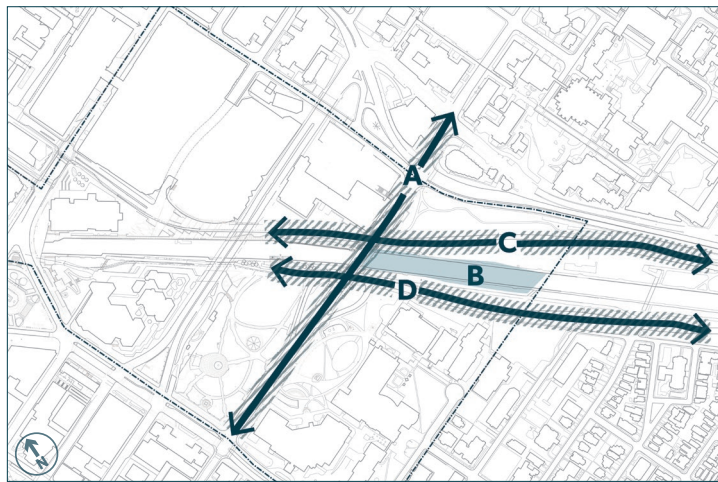


- b Préserver la liaison existante au niveau du rez-de-chaussée à travers la structure en tant que promenade piétonne en pleine rue entre la rue Nicholas et la promenade Colonel By.
 - c Créer des façades actives au rez-de-chaussée ainsi que des cours et des espaces publics attrayants, notamment des possibilités d'agencer des devantures de magasins et des terrasses-jardins pour dynamiser le périmètre du bâtiment.
- iii Veiller à ce que tout projet de réaménagement ou de densification, même avec des exigences de sécurité réduites, s'articule directement avec les rues adjacentes et s'intègre dans le tissu urbain.
 - a Exiger que les nouveaux bâtiments présentent des façades actives au niveau de la rue donnant sur les rues adjacentes, notamment les ponts et la promenade Colonel By.
 - b Orienter les nouveaux bâtiments de manière à ce qu'ils donnent sur les rues, les cours et les ruelles intérieures, et réduire au minimum les murs nus.
 - c Intégrer discrètement les zones de service, les quais de chargement et les accès pour véhicules grâce à des connexions directes depuis la rue Nicholas, et par un aménagement et une architecture bien pensés.



S11.4 Zone du pont de l'avenue Laurier

L'emblématique pont de l'avenue Laurier, construit en 1900, surplombe le canal Rideau, sous lequel passent la promenade Colonel By et la promenade Queen-Elizabeth. La zone située au sud du pont marque le début d'un parcours panoramique de près de cinq kilomètres bordé de parcs et d'espaces verts, menant au lac Dow.



- A - Avenue Laurier
- B - Canal Rideau
- C - Promenade Colonel By
- D - Promenade de la Reine-Elizabeth

A Avenue Laurier

Le pont de l'avenue Laurier relie les rives est et ouest du canal et constitue une voie d'accès cruciale au cœur de la ville. Il accueille tout le trafic routier en direction du centre-ville par l'intersection de la rue Nicholas et relie l'Université d'Ottawa et les quartiers résidentiels de Sandy Hill à des sites majeurs, tels que le parc de la Confédération, l'hôtel de ville et le QCA.

- i Conserver et préserver le pont à arche emblématique, symbole marquant et reconnaissable du paysage du canal.
- ii Améliorer et relier les pistes cyclables traversant la ville qui empruntent le pont de l'avenue Laurier.
 - a Favoriser l'intégration d'aménagements cyclables en bordure de rue avec des liaisons claires vers le Sentier de la capitale et des raccordements au boulevard de la Confédération par la rue Elgin.
- iii Améliorer l'expérience du paysage urbain sur le pont de l'avenue Laurier, afin de créer une entrée respectable pour les véhicules dans la capitale.
 - a Envisager les améliorations du paysage urbain de la rue Nicholas décrites dans le secteur 10.4.
 - b Améliorer l'éclairage, le mobilier urbain, le revêtement et les aménagements paysagers afin d'atteindre un standard de paysage urbain et une meilleure intégration avec les sites adjacents et les espaces publics.

B Canal Rideau

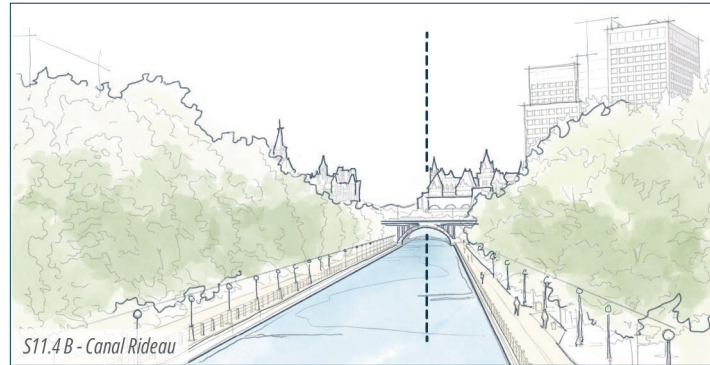
Les panoramas et les espaces verts qui bordent la rive sud du canal comptent parmi les images les plus emblématiques et les plus reconnaissables de la capitale. Véritables repères tout au long de l'année, le canal Rideau et la patinoire constituent une attraction touristique majeure et un atout public précieux.



- i Préserver la symétrie et les proportions des vues emblématiques sur le canal, en direction du nord, vers le Fairmont Château Laurier et les édifices du Parlement.
 - a Conserver l'effet lumineux linéaire emblématique en forme de globe le long des deux rives du canal.
 - b Garantir une rangée linéaire homogène de grands arbres à feuillage dense le long des deux rives du canal.
 - c Veiller à ce que tout aménagement au premier plan de ces vues contribue à la composition d'ensemble de l'espace public et à l'expérience du canal.



S11.4 Zone du pont de l'avenue Laurier



- ii Envisager les possibilités d'amélioration des propriétés et des façades adjacentes le long du canal, notamment d'éventuelles animations, programmations ou projets de construction.
 - a Veiller à ce que le caractère public des berges du canal soit respecté et préservé, notamment une large bande publique allant de la balustrade jusqu'à l'alignement de la promenade.
 - b Explorer des installations ou des aménagements appropriés pour créer des espaces intéressants où s'arrêter, s'attarder et profiter.
- iii Veiller à ce que les futures propositions de grands projets d'infrastructure ou d'aménagement soient compatibles et accordent la priorité à l'expérience publique des berges du canal.

C Promenade Colonel By

La promenade Colonel By est une voie panoramique qui s'étend de l'intersection Rideau–Sussex jusqu'aux chutes Hog's Back. Il s'agit d'une voie polyvalente adjacente qui longe toute la longueur de la promenade.

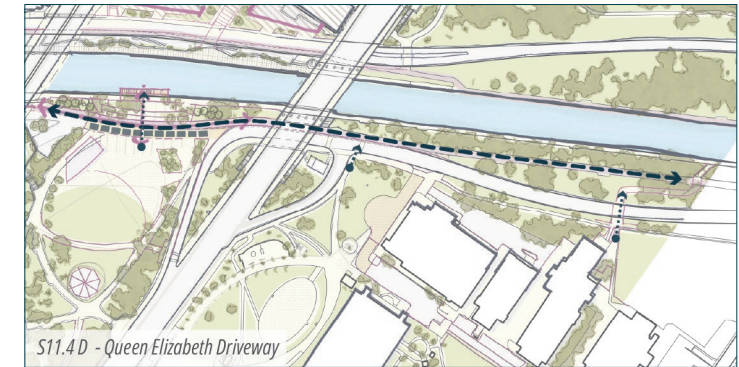


- i Renforcer l'esplanade du canal Rideau et la conception de la promenade afin d'assurer la liaison avec le boulevard de la Confédération.
- ii Explorer les possibilités de reconfigurer la promenade et d'introduire une piste cyclable bidirectionnelle dédiée reliant le pôle Rideau–Sussex au passage de Corktown.
- iii Explorer les possibilités d'améliorer l'interface et les liaisons depuis la rue Nicholas (voir le secteur 10.4).

D Promenade Queen-Elizabeth

La promenade Queen-Elizabeth est une route panoramique qui s'étend de l'avenue Laurier jusqu'au lac Dow, où elle devient la promenade Prince of Wales. Il s'agit d'une voie polyvalente adjacente qui longe toute la longueur de la promenade.

- i Améliorer les itinéraires de mobilité active le long de la promenade Queen-Elizabeth vers le centre-ville.
 - a Instaurer des passages piétons perpendiculaires à des emplacements appropriés afin d'améliorer les liaisons depuis le Triangle d'or et l'hôtel de ville.



- ii Améliorer l'expérience d'arrivée le long du bord du canal.
 - a Repenser l'extrémité de la promenade Queen-Elizabeth au niveau des raccordements avec la bretelle du pont de l'avenue Laurier, afin de distinguer clairement les voies de la promenade Queen-Elizabeth de la promenade Lawrence Frieman et de dissuader la circulation automobile générale d'entrer dans le parc.
- iii Envisager des améliorations des terrains, de l'esplanade et des aires de stationnement autour du Cartier Drill Hall, au 2, promenade Queen-Elizabeth.
 - a Prolonger l'aménagement des bordures et des trottoirs de la promenade jusqu'à l'entrée du stationnement.
 - b Prolonger une passerelle jusqu'à l'avant du bâtiment, puis jusqu'aux terrains de l'hôtel de ville.
 - c Préserver les façades historiques du bâtiment et aménager un espace paysager approprié autour du périmètre du bâtiment.
 - d Améliorer les allées, l'aménagement paysager et les stationnements autour du bâtiment afin de mieux les intégrer aux sites environnants.





3

SUIVI, RAPPORTS ET ADAPTATION

3 SUIVI, RAPPORTS ET ADAPTATION

Le Plan du cœur de la capitale présente une vision sur plusieurs décennies de l'évolution du cœur de la capitale. Des mécanismes efficaces de suivi et de production de rapports permettront de veiller à ce que le Plan du cœur de la capitale demeure responsable, transparent et adapté à l'évolution des besoins au fil du temps. Ces fonctions donneront un portrait clair des progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan, appuieront la prise de décisions fondée sur des données probantes et aideront la CCN et ses partenaires à ajuster leurs priorités à mesure que de nouveaux défis ou de nouvelles possibilités se présentent.

3.1 Cadre de suivi

Le suivi reposera sur trois fonctions complémentaires afin que le plan demeure réalisable au fil du temps :

- 1 Prévoir et quantifier les propositions du plan afin d'éclairer la planification et la coordination des projets, et d'aider à établir l'ordre de priorité des mesures de la CCN et de ses partenaires.
- 2 Suivre les changements et agréger les données afin de surveiller ce qui a été réalisé, ce qui a changé sur le terrain et la façon dont les investissements ont été répartis.
- 3 Évaluer les progrès au moyen d'indicateurs thématiques afin de comprendre ce qui fonctionne bien et les difficultés qui commencent à se dessiner.

Prévisions et établissement des priorités

Le Plan du cœur de la capitale sera réalisé au moyen de nombreuses phases de planification de projets et d'investissements sur plusieurs décennies. Un jeu de données du système d'information géographique (SIG) constitue le fondement quantitatif des prévisions et de l'établissement des priorités pour les projets et les ressources nécessaires à la mise en œuvre du plan. Des mises à jour régulières des couches proposées relatives au réseau de mobilité, aux immeubles et à la végétation permettront de suivre les changements physiques dans l'ensemble du cœur de la capitale et de l'économie locale. Chaque jeu de données indique l'état actuel des actifs existants ou prévus, leur catégorie fonctionnelle et les structures de propriété qui déterminent les responsabilités de mise en œuvre.

Structure des jeux de données

- **Rues et immeubles** : Immeubles existants et futurs appartenant au gouvernement fédéral, à la CCN et à d'autres entités.
- **Réseau de mobilité** : Réseaux existants et futurs classés comme sentiers de la capitale, parcours piétonniers, parcours cyclables et parcours polyvalents appartenant au gouvernement fédéral, à la CCN et à d'autres entités.
- **Paysages et aires vertes** : Couvert forestier existant et futur classé selon les catégories « habitat naturel valorisé », « espace vert urbain de la capitale » ou « parc de la capitale », et appartenant au gouvernement fédéral, à la CCN et à d'autres entités.

Ces jeux de données établissent le point de référence permettant de projeter la façon dont la transformation pourrait se réaliser. Ils serviront de référence pour prévoir les changements physiques, cerner les priorités, orienter les investissements futurs et éclairer la planification à venir. Cette approche fondée sur les données appuie l'établissement des priorités en fonction de données probantes et aide la CCN et ses partenaires à organiser les investissements par étapes, à suivre les progrès et à ajuster les stratégies à mesure que les conditions évoluent.

Suivi

Ces ensembles de données seront tenus à jour au moyen des flux de travail géospatiaux et des processus de gestion des actifs de la CCN. Les équipes de planification et de SIG mettront ces éléments à jour à partir des renseignements sur les projets, de données fournies par les partenaires et de concepts approuvés. Même si ces jeux de données ne figurent pas dans le volume II, la CCN continuera d'en assurer la gestion et de les intégrer aux examens courants liés au suivi, à la production de rapports et à la mise en œuvre.

L'objectif sera de suivre ce qui est réalisé et les investissements qui ont été effectués. Les mesures récurrentes effectuées au moyen du SIG indiqueront la part des travaux prévus qui a été achevée pour chaque horizon temporel, ainsi que le potentiel de mise en œuvre restant.



Sentier de la capitale le long du pont. Portage.

Évaluation

La réalisation réussie du plan se fera graduellement, au moyen d'un éventail de mesures prises par la CCN et ses partenaires. Pour suivre le rendement du plan, il faudrait utiliser des indicateurs thématiques afin d'évaluer si le cœur de la capitale se rapproche ou s'éloigne de la vision prévue. Ces indicateurs permettront de suivre les progrès réalisés dans les domaines thématiques du plan, notamment :



Démocratie et résonance :
L'accessibilité et la répartition des espaces civiques, le nombre d'espaces publics dans chaque district, ainsi que la proximité des espaces civiques par rapport aux principaux parcours et au transport en commun.



Beauté et majesté :
Les mesures liées à la façon dont le public établit un lien avec les lieux cérémoniels et symboliques, notamment le nombre de visites, la participation aux grands événements, ainsi que l'engagement numérique ou sur les médias sociaux qui témoigne de la valeur que les gens accordent à ces lieux et de leur relation avec ceux-ci.



Durabilité et résilience :
L'adaptation des espaces publics aux conditions climatiques, l'utilisation de modes de transport durables et le rendement des pratiques durables de gestion des actifs.



Vitalité et animation :
Les tendances saisonnières d'utilisation, le niveau d'activité et de programmation le long du secteur riverain, ainsi que l'état et le rendement des actifs du domaine public.



Tourisme et économie locale :
L'équilibre des usages dans les zones à usage mixte et la mesure dans laquelle la croissance est mise à profit de façon stratégique sur les terrains fédéraux.



Mobilité et accès :
L'achèvement du réseau idéal du Sentier de la capitale et la part modale des déplacements à destination, en provenance et à l'intérieur du cœur de la capitale.

Ces indicateurs aident la CCN à déterminer si le cœur de la capitale devient plus inclusif, résilient, dynamique et connecté, conformément à la vision et aux principes du plan. Ensemble, ils donnent un portrait global de l'évolution du cœur de la capitale, tant sur le plan physique que du point de vue de l'expérience qu'en font les personnes qui y résident et les personnes qui la visitent.

3.2 Rapports et reddition de comptes

La production régulière de rapports permet de maintenir la visibilité du Plan du cœur de la capitale et de veiller à ce qu’il demeure conforme aux priorités de mise en œuvre convenues. Au moyen d’un format de rapport structuré et régulier, la CCN communiquera les progrès réalisés, mettra en valeur les réalisations et déterminera les secteurs qui nécessitent une attention ou une coordination accrues. Ces rapports permettront aux partenaires de bien comprendre l’avancement du plan dans l’ensemble des administrations concernées.

Un suivi uniforme permet de repérer les secteurs où les progrès s’accélèrent, ceux où des défis émergent et ceux qui pourraient nécessiter des ajustements stratégiques. Cette transparence appuie une prise de décisions éclairée et renforce la collaboration avec les partenaires municipaux, les ministères fédéraux, les organisations autochtones et les parties prenantes communautaires.

Mécanismes de production de rapports

Pour appuyer ces travaux, la CCN instaurera un rapport périodique sur l’état du cœur de la capitale, inspiré de cadres de production de rapports fédéraux qui ont fait leurs preuves. Le rapport s’appuiera sur les ensembles de données de référence du plan et sur les indicateurs thématiques afin de suivre les progrès réalisés. Il reposera sur des mises à jour récurrentes du SIG, des renseignements sur les projets et des données fournies par les partenaires pour rendre compte de ce qui a été réalisé, de ce qui a changé, des secteurs où l’élan se renforce et des lacunes qui commencent à apparaître. Le rapport constituera le principal outil pour communiquer les progrès, orienter la coordination avec les partenaires et éclairer les ajustements à apporter aux priorités et aux échéanciers au fil du temps. Ce rapport permettra :

- De résumer les progrès réalisés dans la mise en œuvre.
- De cerner les possibilités émergentes
- De signaler les secteurs qui nécessitent une attention ou une coordination accrues.

Le rapport comprendra des données fondées sur les indicateurs thématiques du plan afin de fournir de l’information accessible et à jour, et de renforcer la transparence. Ces outils aideront à maintenir la mobilisation des partenaires et à veiller à ce que la vision et les ambitions du Plan du cœur de la capitale demeurent au centre de l’action collective.

La production de rapports devrait être harmonisée avec les cycles de planification organisationnelle de la CCN et le Programme pluriannuel des immobilisations (PPI), afin d’établir un calendrier cohérent d’évaluation et d’examen.

Gouvernance et coordination

Une gouvernance efficace est essentielle à la réussite du suivi et de la production de rapports.

À l’interne, la CCN assurera la coordination entre ses directions au moyen d’outils de planification communs, comme le SIG et l’établissement des priorités des projets du PPI, de voies hiérarchiques claires et d’une collaboration soutenue, depuis le début du projet jusqu’à sa livraison.

À l’externe, la CCN travaillera en étroite collaboration avec les partenaires municipaux, les ministères et organismes fédéraux, les organisations autochtones et les parties prenantes communautaires. Des groupes de travail réguliers, des comités d’examen de la conception et des tables de coordination des politiques favoriseront une harmonisation précoce, simplifieront la prise de décisions et réduiront les difficultés imprévues pendant la mise en œuvre.

3.3 Adaptation au fil du temps

Le Plan du cœur de la capitale est conçu pour être souple et réactif. Les résultats du suivi éclaireront une approche de gestion adaptative, ce qui permettra à la CCN de préciser les priorités, d’ajuster les échéanciers et de tenir compte des tendances ou des difficultés émergentes.

La gestion de projet adaptative, les processus de conception itératifs et les cycles d’examen réguliers aideront le plan à évoluer à mesure que les conditions changent. Cela permettra de veiller à ce que le plan demeure pertinent, résilient et apte à guider les décisions dans un contexte urbain dynamique.

Assurer la pérennité du plan

Le suivi, la production de rapports et l’adaptation vont de pair pour faire en sorte que le Plan du cœur de la capitale demeure pertinent et tourné vers l’avenir. Ces processus favorisent la reddition de comptes, permettent de suivre les progrès et maintiennent l’élan parmi les partenaires et les personnes championnes qui s’emploient à concrétiser la vision à long terme du plan pour un cœur de la capitale plus connecté, plus dynamique et plus résilient. Ils permettront aussi de mettre à jour les priorités et les échéanciers à mesure que les conditions évoluent, afin que la CCN et ses partenaires puissent rajuster les résultats à court, moyen et long terme, et adapter le plan aux nouvelles possibilités ou aux retards.



4 ANNEXES

GLOSSAIRE

Accès à la capitale: Dans la région de la capitale nationale, principaux itinéraires (routes et autoroutes, lignes ferroviaires et voies navigables) à destination ou en provenance de la capitale et points d'accès comme l'aéroport international Macdonald-Cartier d'Ottawa et les gares interrégionales de trains et d'autocars.

Aménagement urbain: Planification et conception mettant l'accent sur la forme tridimensionnelle, la fonction et l'accessibilité des lieux publics.

Animation: Qualité de l'environnement bâti qui favorise une fréquentation soutenue grâce à l'embellissement architectural et artistique des matériaux et des détails; à l'accessibilité visuelle et physique des activités intérieures depuis l'extérieur; et à l'utilisation d'installations ou équipements publics qui appuient cette fréquentation.

Changement de vocation: Conversion d'un bâtiment à un usage autre que celui pour lequel il a été conçu, par exemple en transformant un entrepôt en galerie d'art ou en logements.

Commission de la capitale nationale (CCN) : La Commission de la capitale nationale est une société d'État fédérale créée par le Parlement du Canada en 1959 en vertu de la [Loi sur la capitale nationale](#). Ses prédécesseurs étaient la Commission du district fédéral, créée en 1927, et la Commission d'embellissement d'Ottawa, créée en 1899. La CCN apporte une valeur unique à la région de la capitale en remplissant trois rôles précis : planificatrice à long terme des biens fonciers fédéraux, intendante principale des lieux publics d'importance nationale et partenaire créative engagée envers l'excellence en aménagement et en conservation.

Commodité ou installation: Caractéristique ou service qui améliorent l'aspect pratique, le confort ou l'agrément d'un lieu. Il peut s'agir d'éléments d'infrastructure publics comme des toilettes, du mobilier, des éléments du design ou des commerces.

Domaine public: Lieux publics et semi-publics de la capitale, y compris l'espace entre la façade d'un bâtiment et la façade opposée (dont la façade et la cour avant, le trottoir et la rue), et les espaces ouverts tels que les parcs et les places.

Échelle : La taille relative des éléments d'un projet, tels que les bâtiments ou les espaces, par rapport à leur environnement.

Édification sur terrain intercalaire : La construction de nouveaux bâtiments ou la reconversion de bâtiments existants dans des zones urbaines densément peuplées, souvent sur des terrains vacants ou sous-utilisés.

Édifice fédéral du patrimoine : Un bâtiment de plus de 40 ans que le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine a désigné « classé » ou « reconnu ».

Façade active : Des façades qui dynamisent l'espace public et attirent les piétons grâce à une conception à échelle humaine et à un attrait visuel.

Paysage de rue: Ensemble des éléments distinctifs et du caractère propres à une rue en particulier, par exemple sa largeur, sa courbure, le matériau des pavés, le design du mobilier urbain, les aménagements pour la circulation piétonne, les reculs et la forme des bâtiments environnants.

Perméabilité : Des conditions d'aménagement qui favorisent la liberté de mouvement et améliorent la connectivité.

Plan de démonstration : Des plans géographiques qui illustrent le résultat escompté. Ils ne reflètent pas nécessairement le résultat final; ils constituent plutôt un plan de base intégrant les projets prévus, en cours et à venir, afin de faciliter la planification et l'évaluation.

Politique : Une déclaration par laquelle la CCN s'engage à adopter ou à mettre en œuvre une ligne de conduite uniforme à court, moyen ou long terme.

Région de la capitale nationale: Siège du gouvernement du Canada et ses alentours, tels qu'ils sont définis dans la Loi sur la capitale nationale.

Secteur : Des zones géographiques précises situées au sein du cœur de la capitale.

Sentier polyvalent : Une voie bidirectionnelle commune à tous les types d'utilisateurs autorisés (p. ex. les personnes qui circulent à pied et à vélo).

Signalisation d'orientation: Ensemble d'éléments architecturaux ou de design qui aident à s'orienter.

Sous-secteur : Des zones comprises dans les secteurs du Plan du cœur de la capitale qui s'inscrivent à l'échelle d'un plan conceptuel ou d'un plan d'aménagement.

Système d'information géographique (SIG) : Une technologie utilisée pour gérer, analyser et cartographier les données pour l'analyse spatiale.

Tissu urbain: Amalgame des éléments de la forme urbaine qui forment la capitale et relation entre ces éléments (motifs; variété et assemblage des espaces, bâtis ou non; enchaînement des rues, des îlots, des bâtiments, des parcs et des espaces ouverts, etc.).

Volume: Combinaison des trois dimensions que sont la longueur, la hauteur et la profondeur, et qui donne à un bâtiment sa forme générale. La masse d'un bâtiment peut en combiner plusieurs.

Vue, panorama: Ensemble pittoresque ou autre, souvent caractérisé par une perspective large et étendue, présentant des éléments d'importance au premier plan, au centre ou en arrière-plan, par exemple un paysage naturel, une ligne d'horizon urbaine ou d'autres éléments emblématiques.

Vue, point de vue, ligne de vue: Ce qui peut être vu à partir d'un point d'observation donné, notamment un paysage, un monument, un point de repère ou un bâtiment.

REMERCIEMENTS

Le Plan du cœur de la capitale nationale du Canada est le fruit de plusieurs années de recherche, d'analyse, de consultation et de collaboration. Ce projet a grandement bénéficié du soutien et de la collaboration des groupes, des parties prenantes et des personnes qui ont contribué à sa réalisation. Nous tenons à remercier les personnes suivantes, dont les efforts et les contributions ont permis la concrétisation de ce projet.

Conseil d'administration
Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier
Comité consultatif sur l'accessibilité universelle
Comité de la haute direction

Tobi Nussbaum, premier dirigeant

Alain Miguelez, vice-président, Aménagement de la capitale, et planificateur en chef

Nancy Martel, vice-présidente, Ressources humaines et gestion des installations

Duncan Retson, vice-président, Intendance de la capitale, Design et construction

Véronique de Passillé, vice-présidente, Affaires publiques, juridiques et d'entreprise

Bill Leonard, vice-président, Immobilier et aménagement

Luc Fournier, chef de cabinet et secrétaire de la Commission

Comité directeur

Martin Barakengera, directeur, Planification du territoire et design

Isabel Barrios, directrice, Approbations fédérales et Programmes de conservation

Bruno Fabien, directeur, Actifs d'ingénieries

Caitlin Harrigan, directrice, Centre d'expertise

Patrick Laliberté, directeur, Terrains urbains de l'Ontario et la Ceinture de verdure

Alexis Michaud, directeur, Résidences officielles

Antoine Normandin, directeur, Planification des transports

Katie Paris, directrice, Bâtir LeBreton et Transactions immobilières

Nathalie Roy-Patenaude, directrice, Gestion immobilière

Matthew Sonier, Directeur, Politique immobilière et mise en valeur stratégique

Catherine Verreault, directrice, Terrains urbains du Québec et parc de la Gatineau

James Yang, directeur, Politique et planification stratégique

Le comité directeur a assuré un examen stratégique et a fourni une expertise thématique tout au long de l'élaboration de ce plan, notamment par l'entremise de commentaires et des examens réalisés par ses équipes. Nous apprécions les commentaires réfléchis et les examens effectués par le personnel de la CCN, qui ont contribué à la réalisation de ce plan.

Directeur de projet

Martin Barakengera

Administrateurs de portefeuille

Patrick Laliberté

Catherine Verreault

Chef de projet

Andrew Sacret, chef, Planification et design

Gestionnaire de projet

Patrick Bunting, planificateur principal, Design urbain

Équipe principale du projet

Jack Graham, planificateur

Homa Jalili Safarian, planificatrice

Kelly McRae, planificatrice principale

Monica Belliveau, planificatrice principale

Fabrice Beniey, planificateur principal

Niloofar Saifi, planificatrice principale

Kimberley Leung, graphiste

Jessie Maisonneuve, graphiste principale

Kara Tippet, analyste spatiale, SIG

Rachel Papworth, analyste spatiale, SIG

Pascale Guindon, conseillère en conservation du patrimoine

Cécile Lecoq, planificatrice principale des transports

Sophie Robichaud, Agente de programmes de développement durable

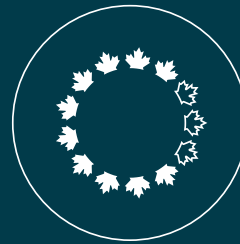
Équipe élargie du projet

Minh Ngoc Dao, Ted Horton, Catherine Mennill, Jana Bawaba, Hadiya Al-Idrissi, Cédric Williams, Ryan Kleinau, Madeleine Gomery,

Ian Grabina, Bruce Devine, Tessa Fortier, Stéphane Wojciechowski, Maurin Dabbadie, Matthew McIntyre, Jaron Kasiban, Heather Thomson, Monica Maika, Jennifer Halsall

Contributeurs et contributrices (notamment d'anciens membres du personnel de la CCN)

Mélanie Amyotte, Kalen Anderson, Aaron Bell, Colin Brennan, Lucie Bureau, Hugues Charron, Cassandra Demers, Benoît Desjardins, Sofia Dobrev, Valérie Dufour, Cristina Dumbrava, Kate-Issima Francin, Émilie Girard-Ruel, Bettina Henkelman, Jason Hutchison, Stefan Krauss, Jennifer Lamoureux, Ariane Larocque, Isabelle Leclerc-Morin, Iulia Madularu, Patricia McCann MacMillan, Cynthia McKeown, Christopher Meek, Geneviève Mercier, Kim Monaghan, Dominique Moncion-Groulx, Laura Mueller, Michael Napiorkowski, Cédric Pelletier, François Pirart, Valérie Rouette, Emmanuel Saydeh, Colin Simpson, Caroline Szpak, Meghan Whitehead, Marco Zanetti



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL COMMISSION